

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES.

HISTOIRE NATURELLE

DES

MAMMIFÈRES,

AVEC DES FIGURES ORIGINALES, COLORIÉES, DESSINÉES D'APRÈS DES ANIMAUX VIVANS;

Publiée sous l'autorité de l'Administration du Muséum d'Histoire Naturelle,

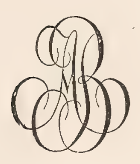
PAR M. GEOFFROY-SAINT-HILAIRE,

MEMBRE DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, PROFESSEUR DE ZOOLOGIE AU MUSÉUM,

ET PAR M. FRÉDÉRIC CUVIER,

CHARGÉ EN CHEF DE LA MÉNAGERIE ROYALE.

TOME CINQUIÈME.





A PARIS,

CHEZ A. BELIN, LIBRAIRE-ÉDITEUR, RUE DES MATHURINS S.-J., N°. 14;

Et chez les principaux Libraires de France et de l'Étranger.

1824.

ORDRE MÉTHODIQUE

SUIVANT LEQUEL DOIVENT ÊTRE DISPOSÉES

LES CENT VINGT ESPÈCES DE MAMMIFÈRES

REPRÉSENTÉES ET DÉCRITES DE LA XLIe. A LA LXe. LIVRAISON,

FORMANT

LE IIIe. VOLUME DE L'HISTOIRE NATURELLE DES MAMMIFÈRES,

PAR MM. GEOFFROY SAINT-HILAIRE ET FRÉDÉRIC CUVIER.

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	*OBSERVATIONS.*
QUADRUMANES.				
ORANG-OUTANG FEMELLE.	XLIIe.	Juin 1824.	2 feuilles.	
OUNKO MALE.	XLIIe.	Juin 1824.	½ feuille.	Le texte de l'Ounko femelle est à la 42e. livraison.
OUNKO FEMELLE.	XLIIIe.			
DOUC FEMELLE.	XLVIIIe.	Mai 1825.	½ feuille.	Texte à la 49e. livraison.
CROO.	XLIXe.	Mars 1825.	½ feuille.	La figure est à la 48e. livraison.
ENTELLE VIEUX.	XLVIIe.	Février 1825.	1 feuille.	
MÉLARHINE ou TALAPOIN.	XLIIIe.	Août 1824.	½ feuille.	
HOCHEUR.	LIIe.	Novemb. 1825.	½ feuille.	
DIANE FEMELLE.	XLIIe.	Juin 1824.	½ feuille.	
PATAS à bandeau blanc, mâle adulte.	LIXe.	Janvier 1829.	½ feuille.	
MACAQUE à face rouge.	XLVIIe.	Février 1825.	½ feuille.	
MACAQUE à face noire.	LIIe.	Octobre 1825.	½ feuille.	
BONNET CHINOIS.	XLIXe.	Mai 1825.	½ feuille.	
RHÉSUS âgé de 49 jours	XLVIIIe.	Mars 1825.	1 feuille.	
ANUBIS.	L^e^.	Juin 1825.	½ feuille.	
MANDRILL MALE, vieux.	XLIe.	Mai 1824.	½ feuille.	
DRILL très-jeune.	LIIIe	Février 1826.	½ feuille.	
BELZÉBUT.	LVIIIe.	Juillet 1828.	½ feuille.	
SAJOU à pieds dorés.	LIe.	Septemb. 1825.	½ feuille.	
DOUROUCOULI.	XLIIIe.	Août 1824.	1 feuille.	
TAMARIN AUX MAINS ROUSSES.	LIVe.	Juin 1826.	½ feuille.	
PINCHE MALE.	LIXe.	Janvier 1829.	½ feuille.	
VARI.	XLIIIe.	Août 1824.	½ feuille.	

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	*OBSERVATIONS.*
INSECTIVORES.				
RINOLOPHE FER A CHEVAL.	LVIIe.	Décemb. 1827.	1 feuille.	
DASYURE DE MAUGÉ.	XLIVe.	Novemb. 1824.	1/2 feuille.	Le texte est à la 45e. livraison.
CARNIVORES.				
TIGRE ONDULÉ.	L^e^.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	Le texte est à la 61e. livraison.
JEUNE MÉTIS DE LION ET DE TIGRESSE.	LIIIe.	Février 1826.	1/2 feuille.	
MÉLAS.	XLIXe.	Juin 1825.	1/2 feuille.	Le texte est à la 50e. livraison.
CHAT DU NÉPAUL.	LIVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	Le texte est à la 55e. livraison.
CHAT DE JAVA.	LIIIe.	Février 1826.	1/2 feuille.	
CHAT NOIR DU CAP.	LVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	
CHAUS.	LVIe.	Octobre 1826.	1/2 feuille.	
CHAT CERVIER DU CANADA, adulte. .	LVIIIe	Juillet 1828.	1/2 feuille.	
CHAT A VENTRE TACHETÉ.	LIVe.	Juin 1826.	1 feuille.	
CHAT AUX OREILLES ROUSSES. . . .	LVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	
CHAT DU BRÉSIL.	LVIIIe.	Juillet 1828.	1/2 feuille.	
MARGUAI.	LVIe.	Octobre 1826.	1/2 feuille.	
COLOCOLO.	XLIXe.	Mai 1825.	1/2 feuille.	
PÉKAN.	LIIIe.	Février 1826.	1/2 feuille.	
GALÉRA.	LVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	
MOUFETTE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.	LVIIe	Décemb. 1827.	1 feuille.	
CARCAJOU.	XLVe.	Novemb. 1824.	1/2 feuille.	
CHIEN DE LA NOUVELLE-HOLLANDE.	XLIXe.	Mai 1825.	1 feuille.	
CHIEN DE POMÉRANIE.	XLVe.	Novemb. 1824.	1/2 feuille.	
RENARD ROUGE.	XLIe.	Mai 1824.	1/2 feuille.	
RENARDS ROUGES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE, âgés de 30 jours.	L^e^.	Juin 1825.	1/2 feuille.	
GENETTE DE BARBARIE.	LIIe.	Septemb. 1825.	1/2 feuille.	Le texte est à la 51e. livraison.
VANSIRE.	LIVe.	Juin 1826.	1/2 feuille.	
MANGUE.	XLVIIe.	Février 1825.	1 feuille.	
BENTURONG.	XLIVe.	Septemb. 1824.	1/2 feuille.	
BENTURONG NOIR.	XLIV.	Septemb. 1824.	1/2 feuille.	
PANDA.	L^e^.	Juin 1825.	1 feuille.	
COATI, brun foncé.	XLVIIIe.	Mars 1825.	1/2 feuille.	
OURS DES ASTURIES.	XLIVe.	Septemb. 1824.	1/2 feuille.	
OURS DE SIBÉRIE, MALE.	XLIIe.	Juin 1824.	1/2 feuille.	
OURS DU THIBET.	XLIe.	Mai 1824.	1/2 feuille.	
OURS JONGLEUR, très-vieux.	XLVIe.	Décemb. 1824.	1/2 feuille.	
OURS DES MALAIS.	XLVIIe.	Février 1825.	1/2 feuille.	

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	OBSERVATIONS.
OURS DES CORDILIÈRES DU CHILI . .	L^e^.	Juin 1825.	1/2 feuille.	
BALI-SAUR.	LIe	Septemb. 1825.	1/2 feuille.	
PHOQUE.				
PHOQUE COMMUN.	XLIe.	Mai 1824.	1 feuille.	
MARSUPIAUX FRUGIVORES.				
PHALANGER DE COOK.	XLVe.	Novemb. 1824.	1 feuille.	
KANGUROO GÉANT, FEMELLE.	LVe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	Le texte est à la 61e. livraison.
THÉTIS.	LVIe.	Octobre 1829.	1/2 feuille.	Le texte est à la 61e. livraison.
RONGEURS.				
SOUSLICK.	XLVe.	Novemb. 1824.	1 feuille.	
SPERMOPHILE rayé.	XLVIe.	Décemb. 1824.	1/2 feuille.	
ÉCUREUIL brun.	LIXe.	Janvier 1829.	1/2 feuille.	
ÉCUREUIL DE LA CALIFORNIE.	LIXe.	Septemb. 1829.	1/2 feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.
CAPISTRATE à longue queue.	LVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	
CAPISTRATE gris.	XLVIII.			
ÉCUREUIL noir.	LIVe.	Juin 1826.	1/2 feuille.	
ÉCUREUIL D'HUDSON, MALE.	XLVIe.	Décemb. 1824.	1/2 feuille.	
GRAPHIURE DU CAP.	LXe.	Septemb. 1829.	1/2 feuille.	
OTOMYS CAFRE.	LXe.	Septemb. 1829.	1/2 feuille.	
COENDOU FEMELLE.	XLVIe.	Décemb. 1824.	1 feuille.	
AGOUTI.	LIIe.	Septemb. 1825.	1/2 feuille.	Le texte est à la 51e. livraison.
CASTOR D'EUROPE.	LIe.	Octobre 1825.	1 feuille.	Le texte est à la 52e. livraison.
CERCOMYS DU BRÉSIL.	LXe.	Septemb. 1829.	1/2 feuille.	
APÉRÉA.	XLVIIIe.	Mars 1825.	1/2 feuille.	
HÉLAMYS DU CAP.	LIXe.	Janvier 1829.	1 feuille.	
PACHYDERMES.				
TAPIR D'AMÉRIQUE.	LIIe.	Novemb. 1825.	1/2 feuille.	
DAMAN D'ÉTHIOPIE.	LIVe.	Novemb. 1826.	1 feuille.	
RHINOCÉROS DE SUMATRA.	XLVIIe.	Février 1825.	1/2 feuille.	
RHINOCÉROS DE JAVA.	XLVe.	Décemb. 1824.	1/2 feuille.	Le texte est à la 46e. livraison.
ÉLÉPHANT D'AFRIQUE.	LIe.	Novemb. 1825.	1/2 feuille.	Le texte est à la 52e. livraison.
ÉLÉPHANT D'ASIE.	LIe.	Septemb. 1825.	1 feuille 1/2.	
TÊTES D'ÉLÉPHANS.	LIIe.			
ZÈBRE FEMELLE.	LVIe.	Octobre 1826.	1 feuille.	
DAW.	LVe.	Septemb. 1826.	1/2 feuille.	
CHEVAL D'ESPAGNE.	XLVIIe.	Mars 1825.	1/2 feuille.	Le texte est à la 48e. livraison.

NOMS DES ESPÈCES.	LIVRAISONS où se trouvent LES ESPÈCES.	DATE DU TEXTE de chaque espèce.	NOMBRE DE FEUILLES de texte.	*OBSERVATIONS.*
RUMINANS.				
CERF COCHON MALE.	XLIIe.	Août 1824.	½ feuille.	Le texte des Cerf-Cochons est à la 43e. livraison.
CERF COCHON FEMELLE	XLIIIe.			
CERF NOIR DU BENGALE	XLVe.	Novemb. 1824.	½ feuille.	
CERF DE LA LOUISIANNE, pelage d'hiver.	XLVIIIe.			Le texte est à la 17e. livraison.
OUREBY FEMELLE DU SÉNÉGAL.	LXe.	Août 1829.	½ feuille.	
GUEVEI FEMELLE.	LVIe.	Octobre 1826.	½ feuille.	
GUIB FEMELLE.	LVIe.	Octobre 1826.	½ feuille.	
KEVEL GRIS.	LVIIe.	Décemb. 1827.	½ feuille.	
TCHICARA.	XLIVe.	Septemb. 1824.	½ feuille.	
NIL-GAU MALE.	XLVIe.	Décemb. 1824.	1 feuille.	
NIL-GAU FEMELLE.	XLVIe.			
ANTILOPE MALE.	XLIIIe.	Août 1824.	½ feuille.	Le texte de l'Antilope femelle est à la 43e. livraison.
ANTILOPE FEMELLE.	XLIVe.			
ADDAX, pelage d'été.	LVIIe.	Décemb. 1827.	1 feuille.	
ADDAX, pelage d'hiver.	LVIIIe.			
BUBALE.	LIe.	Septemb. 1825.	½ feuille.	
BOUQUETIN DU NÉPAUL.	XLIe.	Mai 1824.	½ feuille.	
BOUC SAUVAGE DE LA HAUTE-ÉGYPTE.	L^e.	Juin 1825.	½ feuille.	
JUNGLY-GAU MALE.	XLIIe.	Juin 1824.	½ feuille.	Le texte est à la 42e. livraison.
JUNGLY-GAU FEMELLE.	XLIe.			
BISON, âgé de 30 jours.	XLIXe.	Mai 1825.	½ feuille.	
CÉTACÉS.				
DAUPHINS, N°s. 1 et 3.	LVIIe.	Septemb. 1829.	½ feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.
DAUPHIN LÉGER, N°. 2.	LVIIe.	Septemb. 1829.	½ feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.
DAUPHIN BRIDÉ, N°. 3.	LVIIIe.	Septemb. 1829.	½ feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.
DAUPHIN DOUTEUX, N°. 4.	LIXe.	Septemb. 1829.	½ feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.
DAUPHIN DE DALE.	LIIIe.	Février 1826.	½ feuille.	
MARSOUIN.	LIIIe.	Février 1826.	½ feuille.	
MARSOUIN DU CAP.	LVIIIe.	Septemb. 1829.	½ feuille.	Le texte est à la 60e. livraison.

PARIS, Imprimerie de A. BELIN, rue des Mathurins S.-J., n°. 14.



Orang-outang, femelle

Werner del. Lith. de C. de Last.

ORANG-OUTANG, FEMELLE.

L'Orang-Outang femelle qui a fait le sujet de mes observations appartenait à la même espèce que les Orangs-Outangs qui ont été décrits et figurés par Tulpius (1), Edwards (2), Vosmaer (3), Allamard (4) et Buffon (5) ; c'était le *Simia satyrus* de Linnée. Debout, dans sa position naturelle, sa taille n'excédait pas vingt-six à trente pouces ; la longueur de ses bras, depuis l'aisselle jusqu'au bout des doigts, était de dix-huit pouces, et les extrémités inférieures, du haut de la cuisse jusqu'au tarse, n'avaient que huit à neuf pouces. La mâchoire supérieure avait quatre incisives tranchantes, dont les deux moyennes étaient du double plus larges que les latérales, deux canines courtes et semblables à celles de l'homme, et trois molaires de chaque côté, à tubercules mousses. La mâchoire inférieure avait aussi quatre incisives, deux canines et six molaires, mais les incisives étaient égales entre elles. Le nombre des molaires n'était pas complet. On voyait dans ce jeune individu paraître un germe de molaire au fond et de chaque côté des deux mâchoires, et il est possible qu'avec l'âge il s'en fût développé d'autres encore. La forme de ces dents était la même que celle des molaires de l'homme.

Les mains avaient cinq doigts conformés exactement comme ceux de l'homme : seulement le pouce n'atteignait que jusqu'à la première articulation de l'index. Les pieds avaient également cinq doigts, mais le pouce était situé beaucoup plus bas que dans l'espèce humaine, et dans sa position ordinaire, au lieu d'être parallèle aux autres doigts, il formait avec eux à peu près un angle droit. Ces doigts du pied avaient la même structure que ceux de la main et étaient très-libres dans leurs mouvemens ; et tous, sans exception, avaient leurs ongles. Les fesses étaient presque nulles ainsi que les mollets. La tête ressemblait, beaucoup plus que celle d'aucun autre animal, à la tête de l'homme ; le front en était élevé et saillant, et la capacité du crâne fort étendue ; mais elle était portée sur un cou très-court. La langue était douce et semblable à celle des autres singes ; et quoique les lèvres fussent extrêmement minces et peu apparentes, elles avaient la faculté de s'étendre considérablement. Le nez, tout-à-fait écrasé à sa base et, dans cette partie, au niveau du reste de la

(1) *Nic. Tulpii Observationes medicæ.* Amstel., 1672, in-8°.
(2) Glanures, pl. 213.
(3) *Description de l'espèce de singe nommée Orang-Outang*, par Vosmaer. Amsterdam, 1778, in-4°.
(4) Buffon, édition de Hollande, t. XV, p. 71, pl. XI, et Suppl., t. V, p. 45, pl. XVIII.
(5) Buffon, in-4°., Suppl., t. VII, p. 1, pl. I.

face, était légèrement saillant à son extrémité, et les narines avaient leurs ouvertures au-dessous. Les yeux avaient la même conformation que ceux des singes, et les oreilles ressemblaient entièrement aux nôtres.

La vulve, fort petite, avait ses lèvres à peine sensibles et son clitoris entièrement caché; mais de chaque côté de cet organe on voyait une tache couleur de chair où la peau semblait être d'une nature plus molle que celle des autres parties. Était-ce une indication des lèvres? Deux mamelles se trouvaient placées sur la poitrine, comme chez les femmes. Le ventre était naturellement fort gros. Cet animal n'avait ni queue, ni callosités, ni abajoues.

Il était presque entièrement couvert d'un poil roux plus ou moins foncé et plus ou moins épais sur les différentes parties du corps. La couleur de la peau était généralement ardoisée; mais les oreilles, le tour des yeux, le tour du museau, depuis le nez, l'intérieur des mains et des pieds, les mamelles et une bande longitudinale sur le côté droit du ventre étaient couleur de chair cuivrée. Les poils de la tête, des avant-bras et des jambes étaient d'un roux plus foncé que ceux des autres parties; et sur la tête, le dos, et la partie supérieure des bras, ils étaient plus épais que partout ailleurs; le ventre en était peu fourni, et la face en avait moins encore; la lèvre supérieure, le nez, la paume des mains et la plante des pieds étaient seuls nus. Les ongles étaient noirs et les yeux bruns. Tous les poils étaient laineux et de même nature; ceux de l'avant-bras se dirigeaient vers le coude en montant, ainsi que ceux du bras en descendant. Les poils de la tête, plus durs en général que ceux des autres parties, se portaient tous en avant. La peau, mais principalement celle de la face, était grossière et chagrinée, et celle du dessous du cou si flasque, que l'animal semblait avoir un goître lorsqu'il était couché sur le côté.

Cet Orang-Outang était entièrement conformé pour grimper et pour faire des arbres sa principale habitation. En effet, autant il grimpait avec facilité, autant il marchait péniblement : lorsqu'il voulait monter à un arbre, il en empoignait le tronc et les branches avec ses mains et avec ses pieds, et ne se servait ni de ses bras ni de ses cuisses, comme nous le faisons dans ce cas. Il passait facilement d'un arbre à un autre, lorsque les branches se touchaient, de sorte que, dans une forêt un peu épaisse, il n'y aurait eu aucune raison pour qu'il descendît jamais à terre où il marchait difficilement. En général tous ses mouvemens avaient de la lenteur; mais ils semblaient être pénibles lorsqu'il voulait se transporter sur terre d'un lieu dans un autre : d'abord il appuyait ses deux mains fermées sur le sol, se soulevait sur ses longs bras et portait son train de derrière en avant, en faisant passer ses pieds entre ses bras et en les portant au-delà des mains; ensuite, appuyé sur son train de derrière, il avançait la partie supérieure de son corps, s'appuyait de nouveau sur ses poignets, se soulevait et recommençait à porter en avant son train de derrière, comme nous l'avons dit d'abord. Ce n'était qu'en étant soutenu par la main qu'il marchait sur ses pieds, encore, dans ce cas, s'aidait-il de son autre bras; je l'ai peu vu s'appuyer sur la plante entière; le plus souvent il n'en posait à terre que le côté externe, semblant par là vouloir garantir ses doigts de tout frottement sur le sol; cependant quelquefois il appuyait le pied sur toute sa base, mais alors il tenait les deux dernières phalanges des doigts recourbées, excepté le pouce qui restait ouvert et écarté. Dans son état de repos il s'asseyait sur ses fesses, ayant ses jambes reployées sous lui à la manière des Orientaux. Il se couchait indistinctement sur le dos ou sur les côtés en retirant ses jambes à lui et en croisant ses

bras sur sa poitrine ; alors il aimait à être couvert, et, pour cet effet, il prenait toutes les étoffes, tous les linges qui se trouvaient près de lui.

Cet animal employait ses mains comme nous employons généralement les nôtres, et l'on voyait qu'il ne lui manquait que de l'expérience pour en faire l'usage que nous en faisons dans un très-grand nombre de cas particuliers. Il portait le plus souvent ses alimens à sa bouche avec ses doigts; mais quelquefois aussi il les saisissait avec ses longues lèvres, et c'était en humant qu'il buvait, comme le font tous les animaux dont les lèvres peuvent s'allonger. Il se servoit de son odorat pour juger la nature des alimens qu'on lui présentait et qu'il ne connaissait pas, et il paraissait consulter ce sens avec beaucoup de soin. Il mangeait presque indistinctement des fruits, des légumes, des œufs, du lait, de la viande; il aimait beaucoup le pain, le café et les oranges; et une fois il vida, sans en être incommodé, un encrier qui tomba sous sa main. Il ne mettait aucun ordre dans ses repas, et pouvait manger à toute heure comme les enfans. Sa vue était fort bonne ainsi que son ouïe, mais ces sens ne nous ont d'ailleurs rien offert de remarquable. On a eu la curiosité de voir quelle impression notre musique ferait sur cet animal, et, comme on aurait dû s'y attendre, elle ne lui en a fait aucune; elle n'est même pour nous qu'un besoin artificiel : jamais elle n'a fait sur les sauvages d'autre effet que celui du bruit.

Pour se défendre, notre Orang-Outang mordait et frappait de la main, mais ce n'était qu'envers les enfans qu'il montrait quelque méchanceté, et c'était toujours par impatience plutôt que par colère. En général il était doux et affectueux, et il éprouvait un besoin naturel de vivre en société. Il aimait à être caressé, donnait de véritables baisers, et paraissait trouver un plaisir fort grand à tetter les doigts des personnes qui l'approchaient; mais il ne tettait point les siens. Son cri était guttural et aigu; il ne le faisait entendre que lorsqu'il désirait vivement quelque chose. Alors tous ses signes étaient très-expressifs : il secouait sa tête en avant pour montrer sa désapprobation, boudait lorsqu'on ne lui obéissait pas, et quand il était en colère, il criait très-fort en se roulant par terre. Alors son cou se gonflait singulièrement.

Cet Orang-Outang arriva à Paris dans les commencemens du mois de mars de 1808. M. Decaen, officier de marine, et frère de M. Decaen, capitaine-général des Iles de France et de Bourbon, l'avait ramené de l'Ile-de-France, et en avait fait hommage à Mme. Bonaparte, dont le goût éclairé pour l'histoire naturelle fut si favorable aux progrès de cette science. Lorsqu'il arriva de Bornéo à l'Ile-de-France, on assura qu'il n'avait que trois mois; son séjour dans cette île fut de trois mois; le vaisseau qui l'apporta en Europe mit trois mois à sa traversée; il fut débarqué en Espagne, et son voyage jusqu'à Paris dura deux mois : d'où il résulte qu'à la fin de l'hiver de 1808 il était âgé de dix à onze mois. Les fatigues d'un si long voyage de mer, mais surtout le froid que cet animal éprouva en traversant les Pyrénées dans la saison des neiges, mirent sa vie à toute extrémité, et en arrivant à Paris il avait plusieurs doigts gelés, et il était atteint d'une fièvre hectique très-prononcée. Malgré les soins les plus constans on ne put le rétablir, et il mourut après avoir langui pendant cinq mois.

Cet animal, bien différent de ceux dont on a fait l'histoire, n'avait été soumis à aucune éducation particulière, et n'avait reçu d'autre influence que celle des circonstances au milieu desquelles il avait vécu ; il ne devait rien à l'habitude, toutes

ses actions étaient indépendantes et les simples effets de sa volonté, ou du moins de sa nature, et ce sont ces actions qui vont nous occuper.

La nature n'a donné aux Orangs-Outangs qu'assez peu de moyens de défense. Après l'homme, c'est peut-être l'animal qui trouve dans son organisation les plus faibles ressources contre les dangers ; mais il a de plus que nous une extrême facilité à grimper aux arbres et à fuir ainsi les ennemis qu'il ne peut combattre. Ces seules considérations suffiraient pour faire présumer que la nature a doué l'Orang-Outang de beaucoup de circonspection. En effet, la prudence de cet animal s'est montrée dans toutes ses actions, et principalement dans celles qui avaient pour but de le soustraire à quelques dangers. Cependant sa vie paisible et douce, tant qu'il a été sous mes yeux, et l'impossibilité de le soumettre à des expériences rigoureuses dans l'état de faiblesse où il était, m'ont empêché de multiplier en ce genre mes observations ; mais aidé de celles qui ont été faites par M. Decaen, pendant la traversée de l'Ile-de-France en Europe, nous parviendrons à prendre une idée assez exacte de ses facultés intellectuelles.

Pendant les premiers jours de son embarquement, cet Orang-Outang montrait beaucoup de défiance en ses propres moyens, ou plutôt ne pouvant apprécier la cause du roulis, il s'en exagérait les dangers. Il ne marchait jamais sans tenir fortement en ses mains plusieurs cordes ou quelque autre chose attachée au vaisseau; il refusa constamment de monter aux mâts, quelque encouragement qu'il reçût des personnes de l'équipage, et il ne fut poussé à le faire que par la force d'un sentiment ou d'un besoin que la nature semble avoir porté dans cette espèce à un très-haut degré de développement : celui de l'affection. Notre animal en ressentait constamment les effets, et il doit sûrement conduire les Orangs-Outangs à vivre en société et à se défendre mutuellement quand quelques dangers les menacent, comme le font tous les autres animaux qui sont portés par leur nature à vivre réunis. Quoi qu'il en soit, notre Orang-Outang n'eut le courage de monter aux mâts que lorsqu'il eut vu M. Decaen, son maître, y monter lui-même ; il le suivit, et dès ce moment il y monta seul chaque fois qu'il en éprouva le désir : l'expérience heureuse qu'il avait faite lui donna assez de confiance en ses propres forces pour qu'il osât la répéter.

Les moyens employés par les Orangs-Outangs pour se défendre sont en général ceux qui sont communs à tous les animaux timides : la ruse et la prudence ; mais tout annonce que les premiers ont une force de jugement que n'ont point la plupart des autres, et qu'ils l'emploient dans l'occasion pour éloigner des ennemis plus forts qu'eux. Notre animal, vivant en liberté, avait coutume, dans les beaux jours, de se transporter dans un jardin où il trouvait un air pur et les moyens de se donner quelques mouvemens : alors il grimpait aux arbres et se plaisait à rester assis entre les branches. Un jour qu'il était ainsi perché, on parut vouloir monter après lui pour le prendre; mais aussitôt il saisit les branches auxquelles on s'accrochait et les secoua de toute sa force, comme si son intention eût été d'effrayer la personne qui faisait semblant de monter. Dès qu'on se retirait il cessait de secouer les branches, mais il recommençait dès qu'on paraissait vouloir monter de nouveau, et il accompagnait ce geste de tant d'autres signes d'impatience ou de crainte, que son intention d'éloigner par le danger d'une chute ou par une chute même celui qui menaçait de le prendre fut évidente pour toutes les personnes qui se trouvaient en ce moment-là près de lui. Cette expérience, qui a été tentée plusieurs fois, a toujours eu les mêmes résultats.

Souvent il se trouva fatigué des nombreuses visites qu'il recevait ; alors il se cachait entièrement dans sa couverture, et n'en sortait que lorsque les curieux s'étaient retirés ; jamais il n'agissait ainsi quand il n'était entouré que des personnes qu'il connaissait.

C'est à ces seuls faits que se bornent nos observations sur les moyens des Orangs-Outangs pour se défendre ; mais ils suffisent, je pense, pour convaincre que ces animaux peuvent suppléer par les ressources de leur intelligence à celles qu'une faible organisation physique leur refuse.

Les besoins naturels de ces quadrumanes sont si faciles à satisfaire, qu'ils doivent trouver dans leur organisation assez de moyens pour ne pas être obligés d'exercer fortement, sous ce rapport, leurs autres facultés. Les fruits sont les alimens principaux dont ils se nourrissent, et, comme nous l'avons vu, leurs membres sont essentiellement conformés pour grimper aux arbres. Il est donc vraisemblable que, dans leur état de nature, ces animaux emploient beaucoup plus leur intelligence à écarter les dangers qu'à chercher les objets de leurs besoins. Mais tous leurs rapports doivent nécessairement changer dès qu'ils se trouvent dans la société et sous la protection des hommes : leurs dangers diminuent et leurs besoins s'accroissent. C'est ce que nous montrent tous les animaux domestiques, et ce que devait, à plus forte raison, nous montrer notre Orang-Outang. En effet, son intelligence a eu beaucoup plus d'occasions de s'exercer pour satisfaire ses désirs que pour le soustraire aux dangers. Je dois placer dans cette première division un phénomène qui pourrait tenir à l'instinct, le seul à peu près de ce genre que cet animal m'ait offert. Tant que la saison ne permit pas de le laisser sortir, il avait une coutume singulière, et dont il aurait été difficile de deviner la cause : c'était de monter sur un vieux bureau pour y déposer ses excrémens ; mais dès que le printemps eut ramené la chaleur et qu'il fut libre de sortir de l'appartement, on trouva la raison de cette action bizarre : il ne manqua jamais de monter à un arbre pour satisfaire aux nécessités de cette nature : on a même souvent employé ce moyen avec succès contre sa constipation habituelle.

Nous avons déjà vu qu'un des principaux besoins de notre Orang-Outang était de vivre en société et de s'attacher aux personnes qui le traitaient avec bienveillance. Il avait pour M. Decaen une affection presque exclusive, et il lui en donna plusieurs fois des témoignages remarquables. Un jour cet animal entra chez son maître pendant qu'il était encore au lit, et dans sa joie il se jeta sur lui, l'embrassa avec force, et lui appliquant ses lèvres sur la poitrine, il se mit à lui tetter la peau comme il faisait souvent le doigt des personnes qui lui plaisaient. Dans une autre occasion, cet animal donna à M. Decaen une preuve plus forte encore de son attachement. Il avait l'habitude de venir à l'heure des repas, qu'il connaissait fort bien, demander à son maître quelques friandises. Pour cet effet, il grimpait par derrière à la chaise sur laquelle M. Decaen était assis, de sorte qu'il ne pouvait le voir, de manière à le reconnaître, qu'après être arrivé à la partie la plus élevée du dossier de cette chaise ; là perché, il recevait ce qu'on voulait bien lui donner. A son arrivée sur les côtes d'Espagne, M. Decaen fut obligé d'aller à terre, et un autre officier du vaisseau le remplaça à table ; l'Orang-Outang, comme à son ordinaire, entra dans la chambre et vint se placer sur le dos de la chaise sur laquelle il croyait que son maître était assis ; mais aussitôt qu'il s'aperçut de sa méprise et de l'absence de M. Decaen, il refusa toute nourriture, se jeta à terre et poussa des cris de douleur en se frappant la tête.

Je l'ai vu très-souvent témoigner ainsi son impatience, dès qu'on lui refusait quelque chose qu'il désirait vivement et qu'il avait sollicité. Cet Orang-Outang aurait-il été conduit à agir ainsi par une sorte de calcul? On serait tenté de le croire ; car dans sa colère il relevait la tête de temps en temps et suspendait ses cris pour regarder les personnes qui étaient près de lui et voir s'il avait produit quelque effet sur elles, et si elles se disposaient à lui céder ; lorsqu'il croyait ne rien apercevoir de favorable dans les regards ou dans les gestes, il recommençait à crier.

Ce besoin d'affection portait ordinairement notre Orang-Outang à rechercher les personnes qu'il connaissait et à fuir la solitude qui paraissait beaucoup lui déplaire, et il le poussa un jour à employer encore son intelligence d'une manière très-remarquable. On le tenait dans une pièce voisine du salon où l'on se rassemblait habituellement ; plusieurs fois il avait monté sur une chaise pour ouvrir la porte du salon; la place ordinaire de la chaise était près de cette porte, et la serrure se fermait avec un pêne. Une fois, pour l'empêcher d'entrer, on avait ôté la chaise du voisinage de la porte ; mais à peine celle-ci fût-elle fermée qu'on la vit s'ouvrir et l'Orang-Outang descendre de cette même chaise qu'il avait apportée pour s'élever au niveau de la serrure. Il est certain que jamais on n'avait enseigné à cet animal à agir de la sorte, et il n'avait même vu le faire à personne. Tout ce qu'il avait pu apprendre par sa propre expérience, c'est qu'en montant sur une chaise il pouvait s'élever au niveau des choses qui étaient plus hautes que lui ; et il avait pu voir par les actions des autres que les chaises étaient transportables d'un lieu dans un autre, et que la porte dont il est question s'ouvrait en en poussant le pêne ; tout le reste de cette action venait de lui. Les hommes, au reste, ne sont pas les seuls êtres, différens des Orangs-Outangs, auxquels ceux-ci peuvent s'attacher : notre animal avait pris pour deux petits chats une affection qui ne lui était pas toujours agréable : il tenait ordinairement l'un ou l'autre sous son bras, et d'autres fois il se plaisait à les placer sur sa tête ; mais comme dans ces divers mouvemens les chats éprouvaient souvent la crainte de tomber, ils s'accrochaient avec leurs griffes à la peau de l'Orang-Outang, qui souffrait avec beaucoup de patience les douleurs qu'il en ressentait. Deux ou trois fois, à la vérité, il examina attentivement les pates de ces petits animaux, et après avoir découvert leurs ongles, il chercha à les arracher, mais avec ses doigts seulement ; n'ayant pu le faire, il se résigna à souffrir, plutôt qu'à sacrifier le plaisir qu'il trouvait à jouer avec eux. L'instinct semblait encore entrer pour quelque chose dans le mouvement par lequel il portait ces petits chats sur sa tête. Si quelques papiers légers lui tombaient sous la main, il les élevait sur sa tête ; s'il arrivait à une cheminée, il en prenait les cendres à poignée et s'en couvrait la tête ; il faisait de même avec la terre, avec les os qu'il avait rongés, etc.

Nous avons dit que pour manger il prenait ses alimens avec ses mains ou avec ses lèvres ; il n'était pas fort habile à manier nos instrumens de table, et à cet égard il était dans le cas des sauvages que l'on a voulu faire manger avec nos fourchettes et avec nos couteaux ; mais il suppléait par son intelligence à sa maladresse : lorsque les alimens qui étaient sur son assiette ne se plaçaient pas aisément sur sa cuillère, il la donnait à son voisin pour la faire remplir. Il buvait très-bien dans un verre, en le tenant entre ses deux mains. Un jour qu'après avoir reposé son verre sur la table, il vit qu'il n'était pas d'à-plomb et qu'il allait tomber, il plaça sa main du côté où ce verre penchait, pour le soutenir. Le premier de ces faits,

qui a souvent été répété ici, a été vu de plusieurs personnes, et le second m'a été rapporté par M. Decaen.

Presque tous les animaux ont besoin de se garantir du froid, et il est bien vraisemblable que les Orangs-Outangs sont dans ce cas, surtout dans la saison des pluies. J'ignore quels sont les moyens que ces animaux emploient dans leur état de nature pour se préserver de l'intempérie des saisons. Notre animal avait été habitué à s'envelopper dans des couvertures, et il en avait presque un besoin continuel. Dans le vaisseau il prenait pour se coucher tout ce qui lui paraissait convenable : aussi lorsqu'un matelot avait perdu quelques hardes, il était presque toujours sûr de les retrouver dans le lit de l'Orang-Outang. Le soin que cet animal prenait à se couvrir le mit dans le cas de nous donner encore une très-belle preuve de son intelligence. On mettait tous les jours sa couverture sur un gazon devant la salle à manger, et après ses repas, qu'il faisait ordinairement à table, il allait droit à sa couverture qu'il plaçait sur ses épaules, et revenait dans les bras d'un petit domestique pour qu'il le portât dans son lit. Un jour qu'on avait retiré la couverture de dessus le gazon, et qu'on l'avait suspendue au bord d'une croisée pour la faire sécher, notre Orang-Outang fut, comme à l'ordinaire, pour la prendre; mais de la porte ayant aperçu qu'elle n'était pas à sa place ordinaire, il la chercha des yeux et la découvrit sur la fenêtre ; alors il s'achemina près d'elle, la prit et revint comme à l'ordinaire pour se coucher.

Nous avons déjà fait remarquer que cet animal était beaucoup trop jeune pour avoir pu nous montrer quelques phénomènes de son intelligence relatifs à la génération et à ses besoins. C'est donc ici que je terminerai tout ce que j'ai à dire sur les facultés intellectuelles de l'Orang-Outang qui a fait le sujet de mes observations.

Je ne rapporte point ce que d'autres auteurs nous ont appris de ces animaux, dans la crainte de mêler des observations précises à des faits inexacts, quoiqu'une grande partie des choses extraordinaires qu'on a dites des Orangs-Outangs ne le soit guère plus que ce que nous avons rapporté. Mais lorsqu'il s'agit de phénomènes qui doivent établir la dernière limite entre l'intelligence de la brute et l'intelligence de l'homme, on ne peut, on ne doit donner pour certain que ce qu'on a vu, que ce qu'on a observé soi-même. Les erreurs ne peuvent plus être indifférentes, lorsque leurs conséquences ne le sont pas.

Juin 1824.



Werner del. *Ounko mâle.* Lith. de C. de Last



Werner del. Ounko Femelle Lith. de C. de Last

OUNKO.

Cette espèce de Gibbon est la troisième découverte par MM. Duvaucel et Diard à Sumatra. M. Duvaucel nous a envoyé les dessins que nous publions et les notes qui doivent faire l'intérêt principal de cet article. Nous y verrons des anomalies remarquables entre le mâle et la femelle, anomalies qui, bien constatées, réduira de beaucoup l'importance du caractère principal du Siamang, et conduira à changer le nom de Syndactile qu'il a reçu. Voici, au reste, comment M. Duvaucel s'exprime :

« Notre troisième Gibbon, que j'appellerai Ounko, comme les Malais de Padang, est encore plus rare que le précédent, puisque, depuis quinze mois à Sumatra, nous n'avions jamais soupçonné son existence. Au moment où je vous écris, j'en possède une famille entière, le père, la mère et l'enfant, que j'ai tués presque ensemble. J'en ai vu plusieurs autres absolument semblables : ainsi vous pouvez compter sur l'existence certaine de cette espèce.

« L'Ounko est un peu moins grand que le Wouwou, auquel il ressemble tellement sous presque tous les rapports, qu'on ne remarque guère entre eux d'autre différence que leur couleur. Il est tout couvert d'un poil long et fourni, moins noir et moins brillant que celui du Siamang, se rapprochant de celui du Wouwou par sa longueur dans certains endroits, par un léger reflet brun qui varie selon l'incidence de la lumière, et par le bas des reins et le dessous des cuisses d'un brun foncé bien prononcé. Il lui ressemble encore par un bandeau blanc qui passe immédiatement au-dessus des sourcils et vient se perdre sur les côtés dans d'épais favoris blanchâtres, unis eux-mêmes au menton également blanc. La gorge n'est pas nue et dilatable, comme dans le Siamang, mais seulement garnie de poils moins longs et moins fournis que ceux du ventre. Au milieu de la poitrine du mâle est une tache grise peu apparente et peut-être accidentelle. Comme dans les deux autres espèces le scrotum est couvert de longs poils qui forment un pinceau légèrement roussâtre au bout. Ainsi cette espèce tient étroitement aux deux précédentes : au Siamang par la nature et la couleur de son pelage, au Wouwou par ses sourcils et ses favoris, sa physionomie et ses proportions, par l'absence du sac guttural, et par l'union de l'index au médius dans la femelle seulement. Entre autres caractères ostéologiques, je citerai une quatorzième côte qui manque aux deux autres Gibbons.

« La femelle du Ounko, sensiblement plus petite que le mâle, en diffère encore par l'absence des favoris blancs. Sa tête est toute noire, à l'exception de deux traits blancs autour des yeux. Sa poitrine et son ventre sont peu velus; mais les poils du dos, des épaules et de la nuque sont fort longs, et lui forment une sorte de

crinière. Ce caractère existe aussi chez les Siamangs et les Wouwous; mais, dans aucun d'eux, il n'est à beaucoup près aussi prononcé. »

La description de l'Ounko, comparée à celle que Daubenton nous a donnée du grand Gibbon, fait voir entre ces animaux d'intimes ressemblances; aussi M. Raffles n'a pas balancé à considérer l'Ounko comme le *Simia Lar* de Linnæus, qui n'est lui-même que le grand Gibbon de Buffon. Si cependant nous considérons que ce grand Gibbon était une femelle, et qu'elle différait de celle de l'Ounko par sa face brune entourée d'un cercle de poils blancs, et par ses doigts qui paraissent tous avoir été libres, nous n'oserons pas prononcer sur l'identité spécifique de ces deux femelles. D'un autre côté, M. Duvaucel aurait-il pris une femelle de Siamang pour celle de l'Ounko? C'est ce qu'il serait bien difficile de croire; d'abord notre femelle d'Ounko a un arc de poils blancs au-dessus des sourcils, caractère que n'a point la femelle de Siamang, et qui est celui de l'Ounko mâle; puis la taille de ces animaux adultes n'est point la même; enfin M. Duvaucel, très-exact observateur, chassant lui-même les animaux qu'il recueille, étudiant leurs mœurs, leurs organes, aurait difficilement pu commettre une erreur aussi grande. Il y a plus : il regarde l'union de l'index au médius comme un caractère propre à toutes les femelles de ses trois Gibbons, et propre seulement aux mâles du Siamang; car il nous dit, en propres termes, qu'il avait cru cette particularité organique commune à tous les Gibbons, et qu'il n'avait changé d'idées qu'après avoir reconnu que les mâles de Wouwou et d'Ounko ne le présentaient point. Une affirmation aussi positive serait sans doute bien propre à convaincre; mais dans les sciences d'observations les faits doivent être constatés plusieurs fois pour qu'ils aient une autorité absolue; c'est pourquoi nous ne prononcerons rien sur les doutes que nous venons d'élever, tant à l'égard de l'identité spécifique du mâle et de la femelle d'Ounko que nous donnons, qu'à l'égard de l'identité de l'Ounko et du grand Gibbon.

Juin 1824.



J. C. Werner del. et lith.

Lith. Becquet frères, Paris.

DOUC FEMELLE

¼ de la grandeur naturelle.

DOUC.

Cette espèce de Semnopithèque est une des plus remarquables par la variété et le brillant de ses couleurs; elle semble réunir celle de toutes les autres : sa queue, sa croupe, ses jambes de devant et ses favoris sont blancs comme l'Entelle; ses jambes de derrière fauves comme le Cimepaye; ses cuisses noires comme le Tchincou, et son corps gris comme le Croo. Ce qui lui appartient exclusivement est le jaune pur de sa face : elle est de la plus grande taille; et sa physionomie, ses proportions générales sont, ainsi que ses organes, celles de tous les autres Semnopithèques. C'est à tort que quelques auteurs ont dit qu'elle était privée de callosités aux fesses.

Cette ressemblance entre les espèces d'un même genre, quand les genres sont naturels, et l'idée de simplicité qui en résulte et qui s'accorde si bien avec celle que nous avons de la puissance, de la grandeur, est l'origine de plusieurs systèmes qui ont eu pour objet de rapprocher les êtres de telle sorte, qu'on ne vît plus dans leurs différences que les modifications d'une simple et unique pensée.

Il est certain, qu'à l'observation des genres naturels, on est d'abord frappé de la faiblesse des caractères qui séparent quelquefois leurs espèces l'une de l'autre. A proprement parler, il n'y a souvent entre elles que des nuances; car c'est presque toujours par les couleurs qu'elles se distinguent; et lorsqu'elles diffèrent aussi par les formes, c'est si faiblement qu'on peut dire encore qu'elles ne le font que par de simples nuances.

Il n'en est pas de même, à beaucoup près, pour les divisions supérieures, pour les rapports qui unissent les genres, les familles, les ordres, etc. Le passage insensible de l'un à l'autre ne peut plus résulter de l'observation immédiate; cette relation consiste entièrement dans une vue créatrice de l'esprit, et est, pour l'ordinaire, le produit de quelque grande conception, au moyen de laquelle on supplée à ce que les faits ne donnent pas, ou par des suppositions basées sur des analogies plus ou moins positives et évidentes, ou par de pures abstractions.

Toutes les tentatives qu'on a faites pour appuyer ces systèmes sur de simples analogies ont été sans succès. On ne pouvait, en effet, arriver par cette voie à passer d'un organe existant à un organe qui n'existait pas : il n'y a point d'intermédiaire, de nuance, entre être et n'être pas. A la vérité on supposait que des faits cachés, qui viendraient à se découvrir, leveraient un jour cette difficulté; mais en physique, un système qui ne repose que sur un avenir incertain et des espérances éloignées, ne peut durer qu'autant qu'on n'en examine pas les fondemens; aussi la faiblesse de celui-ci fut bientôt sentie, et c'est alors qu'on chercha dans le raisonnement ce que n'offrait point l'observation directe.

Cette manière d'envisager les rapports des animaux, dans laquelle le raisonnement précède les phénomènes qui ne sont nécessaires que pour confirmer ce que celui-ci établit, forme de cette branche de l'Histoire naturelle une science fondamentalement logique. C'est donc par la logique seule qu'elle peut être jugée. On a déjà beaucoup avancé pour montrer qu'elle n'a rien qui ne soit conforme aux faits. Cependant on aura presque travaillé en vain, on aura roulé dans un cercle essentiellement vicieux, tant qu'elle n'aura pas été mise hors d'atteinte par une démonstration rigoureuse; et ce n'est pas l'observation qui peut donner cette démonstration; car les principes sur lesquels repose cette manière nouvelle d'envisager la science ne sauraient à la fois servir de preuves aux faits et être prouvés par eux.

C'est conséquemment une tâche qui reste encore à ceux qui s'occupent de ces hautes spéculations; je ne sache pas, en effet, qu'elle ait été remplie, et elle est digne des esprits qui se sont élevés du monde sensible jusqu'à ces régions infinies que des intelligences privilégiées peuvent seules atteindre et explorer.

Ces réflexions sur l'influence que les genres aussi naturels que celui des Semnopithèques ont eu sur la science, nous ont un peu écarté de l'espèce dont nous avions à parler. On ne connaît encore malheureusement que ses caractères organiques. Rien ne nous est parvenu sur ses mœurs et son naturel. C'est à M. Diard que nous devons de pouvoir la publier. Dans son voyage à la Cochinchine il en a recueilli un grand nombre d'individus de tout âge et de tout sexe, ce qui nous a appris qu'il n'y a aucune différence notable de couleurs entre les mâles, les femelles et les jeunes.

Cette espèce porte le nom latin de *Nemeus* dans les catalogues méthodiques.

Mai 1825.



CROO.

Ce nom, donné à des Quadrumanes de Sumatra et des îles adjacentes, n'est qu'une imitation de la voix de ces animaux; mais il paraîtrait que tous n'appartiennent pas à la même espèce, que les uns sont des Macaques, et les autres des Semnopithèques.

C'est une espèce de ce dernier genre que nous publions aujourd'hui sous le nom de Croo, nom sous lequel elle se trouve aussi désignée dans les galeries du Muséum et dans la Mammalogie de M. Desmarest (Supp. p. 533).

Le Croo a la taille de nos plus grandes Guenons, et égale l'Entelle; il ressemble, par sa face, au Cimepaye dont nous avons donné la figure, parce que, sans doute, ces animaux étaient du même âge, et non encore entièrement adultes; car nous avons vu, par l'exemple de l'Entelle de notre 47e. livraison, que dans un âge avancé le museau des Semnopithèques se trouve très-développé.

La face est brune avec quelques poils gris rares et courts, mais elle est entourée d'une espèce de fraise qui se réunit en aigrette sur la tête, où, du gris, elle passe presque au noir. Toutes les parties supérieures du corps sont d'un beau gris, et les parties inférieures blanchâtres. La queue, grise en dessus, et plus pâle en dessous, est terminée par des poils blancs.

Cette espèce se trouve désignée en latin dans la Mammalogie de M. Desmarest, sous le nom de *Comatus*.

Lorsque nous nous occupions de la publication de ce Semnopithèque, nous étions loin de prévoir que M. Alfred Duvaucel, à qui nous en devions la connaissance, était enlevé à sa famille et aux sciences par une mort cruelle et prématurée! que tant de lumières, tant de zèle, tant d'activité, tant de courage, succombaient à l'excès des fatigues et des privations; et que, désormais, la France et l'histoire naturelle ne s'enrichiraient plus des fruits de son dévouement et de ses veilles. Eh! quel voyageur naturaliste mériterait plus de regrets que lui! Il n'en est aucun qui ait mis plus de désintéressement dans ses sacrifices, plus d'oubli de soi-même dans les dangers, plus d'intelligence dans ses efforts; aussi jamais la branche la plus importante de la Zoologie, celle des Mammifères n'a-t-elle été agrandie par des travaux plus fructueux que les siens. Mon frère les a cent fois proclamés dans ses Recherches sur les Ossemens fossiles, et si mon ouvrage a mérité quelque intérêt par les espèces nouvelles qu'il contient, je dois reconnaître que c'est à Duvaucel surtout qu'il en est redevable. Après huit ans de séjour dans l'Inde, de pénibles voyages au Silhet, dans le Haut-Bengale, à Sumatra, il était prêt à revenir dans sa patrie, et l'amitié l'attendait, lorsqu'à sa place est arrivée l'affreuse nouvelle de sa mort. Ah! sans

doute il n'a pu supporter à la fois l'influence d'un climat mortel et les graves blessures que lui avait faites un Rhinocéros, qui, tandis qu'il en poursuivait un autre, s'était jeté sur lui, l'avait renversé d'un coup de mufle dans la poitrine, et lui avait profondément ouvert la cuisse avec sa corne; l'affaiblissement causé par cette blessure et par un violent crachement de sang, ne lui a plus rien laissé à opposer aux causes désorganisatrices des régions équatoriales, et il a succombé à la maladie la plus cruelle dans ces climats, à la dissenterie.

Reçois, mon cher ami, du séjour que tu habites, et d'où tu vois peut-être l'affliction de ta famille, les larmes que ta perte lui fait répandre, reçois, dans cet ouvrage, qui t'appartient autant qu'à moi, ce premier témoignage de ma douleur. J'étais heureux de m'associer à tes succès, de proclamer ton nom, d'exalter ton mérite, de faire connaître à ton pays les richesses que tu lui procurais, d'appeler sur toi la reconnaissance publique, afin qu'à ton retour tu trouvasses le noble prix de tes peines, le seul dont ton cœur généreux pût être flatté : la juste et profonde estime de tous ceux que tu pouvais estimer toi-même.

Mars 1825.



1/4. de la g.r nat.

Entelle, vieux.

Werner del.

Lith. de C. de Lasteyrie.

ENTELLE VIEUX.

C'est un des inconvéniens, mais une des nécessités de l'histoire naturelle, que d'étudier et de faire représenter les animaux aux différentes époques de leur vie. Les différences de formes ou de couleurs, dans le jeune âge et dans la vieillesse, sont quelquefois telles chez les Mammifères, qu'il serait impossible de reconnaître le même individu dans les caractères qui lui sont propres à ces deux âges, et de ne pas faire de ces caractères ceux de deux espèces. Outre ce fâcheux effet, qui aurait pour résultat de mettre la confusion dans les principes mêmes de la science, en négligeant d'étudier les changemens qui surviennent dans le développement successif des organes, nous nous priverions encore des lumières les plus propres à nous éclairer sur la science de la vie et sur les lois auxquelles la nature a soumis plus ou moins rigoureusement tous les êtres dont la destinée est de naître, de croître et de mourir. Ces changemens, que l'âge amène, se lient à des causes et à des effets d'un ordre supérieur et concourent à l'harmonie générale, quelquefois d'une manière fort remarquable.

Un de ces changemens singuliers par son importance, que les Singes nous présentent, et dont l'Entelle nous offre aujourd'hui l'exemple, est celui qui survient, à mesure que ces animaux quittent le jeune âge, dans la forme et les proportions de leur tête, mais principalement dans l'étendue de leur capacité cérébrale.

Pendant la jeunesse et surtout l'enfance, l'Entelle, comme nous le montre la figure que nous en avons donnée dans notre 20e. livraison, a le museau très-peu saillant, son front est assez large et presque sur la même ligne que les autres parties de sa face, le crâne est élevé, arrondi, et renferme un cerveau qui a la même étendue que lui. A ces traits organiques se joignent des qualités intellectuelles très-étendues; une étonnante pénétration pour concevoir ce qui peut leur être agréable ou nuisible, d'où naît une grande facilité à s'apprivoiser par les bons traitemens, et un penchant invincible à employer la ruse pour se procurer ce qu'ils ne pourraient obtenir par la force, ou pour échapper à des dangers qu'ils ne parviendraient pas à surmonter autrement. Au contraire, l'Entelle très-adulte que nous donnons aujourd'hui, d'après un dessin qui nous a été envoyé par M. Duvaucel, n'a plus de front; son museau a acquis une proéminence considérable, et la convexité de son crâne ne nous présente plus que l'arc d'un grand cercle, tant la capacité cérébrale a diminué. Aussi ne retrouve-t-on plus en lui les qualités si remarquables qu'il nous offrait auparavant. L'apathie a remplacé la vivacité et la pénétration; le besoin de la solitude a succédé à la confiance, et la force supplée à l'agilité et à l'adresse. Ces différences sont si grandes, que dans l'habitude vicieuse où nous sommes de juger des ac-

tions des animaux par les nôtres, nous prendrions le jeune Entelle pour un individu de l'âge où les développemens les plus tardifs sont atteints, où toutes les perfections morales de l'espèce sont acquises, et où les forces physiques commencent à s'affaiblir; et l'Entelle adulte, pour un individu qui n'aurait encore que ces forces physiques, et qui n'obtiendrait que plus tard celles qui sont destinées à les diriger. Mais la nature n'en agit point ainsi avec ces animaux, qui ne doivent point sortir de la sphère étroite où ils sont destinés à exercer leur influence. Pour cela, il suffit, en quelque sorte, qu'ils puissent veiller à leur conservation. Or, dans ce but, l'intelligence était nécessaire quand la force n'existait point encore; dès que celle-ci est acquise, toute autre puissance perd de son utilité; et, en effet, c'est ce que nous montrent encore tous les Singes : tant qu'ils sont jeunes, ils rivalisent presque avec l'homme de pénétration et d'adresse; et, dès que leurs forces musculaires se développent, ils deviennent sérieux et féroces; en esclavage même, plutôt que de solliciter du geste et de la voix, ils exigent en menaçant; et, au lieu de la liberté turbulente, mais sans danger, dont on pouvait les laisser jouir, il faut les charger de chaînes pour éviter qu'ils ne se livrent à toute leur méchanceté. Et ces faits n'ont pour cause ni la gêne, ni rien de ce qui se trouve de violent dans la situation de ces animaux renfermés dans nos ménageries. Les mêmes observations ont eu lieu de la part de tous ceux qui ont pu étudier les Singes dans les contrées où ils jouissent de plus de liberté. Les Entelles devraient, à cet égard, présenter des observations curieuses dans les contrées d'où ils sont originaires, c'est-à-dire parmi ces Indiens, qui, croyant à la métempsycose, les traitent avec tous les égards qu'ils auraient pour leurs amis, leurs parens ou leurs chefs. Voici ce que M. Duvaucel écrivait sur ces animaux, qui, comme nous l'avons dit à l'article du Tchinkou, portent aux Indes le nom d'Houlman :

« Cette espèce est très-respectée par les Indous, qui l'ont déifiée et qui lui donnent « même une des premières places parmi leurs trente millions de divinités...... Son « apparition dans le Bas-Bengale a lieu principalement vers la fin de l'hiver. Mais « je n'ai pu d'abord m'en procurer; car, quelque zèle que j'aie mis dans mes re- « cherches et mes poursuites, elles sont toujours restées infructueuses à cause des « soins empressés qu'ont mis les Bengalis à m'empêcher de tuer une bête aussi res- « pectable, après laquelle on doit nécessairement mourir dans l'année qui suit son « décès. Les Indous chassaient le Singe aussitôt qu'ils voyaient mon fusil; et pen- « dant plus d'un mois qu'ont séjourné à Chandernagor sept ou huit individus « qui venaient jusque dans les maisons saisir les offrandes des fils de Brama, mon « jardin s'est trouvé entouré d'une garde de pieux brames qui jouaient du tam-tam « pour écarter le dieu quand il venait manger mes fruits. Ce que je sais de mieux « sur cette espèce, c'est son histoire mythologique; mais il serait trop long de la « rapporter ici. Je dirai seulement que le Houlman est un héros célèbre par sa « force, son esprit et son agilité, dans le recueil volumineux des mystères du peuple « indou. On lui doit ici l'un des fruits les plus estimés, la mangue, qu'il vola dans « les jardins d'un fameux géant établi à Ceylan. C'est en punition de ce vol qu'il « fut condamné au feu, et c'est en éteignant ce feu qu'il se brûla le visage et les « mains, restés noirs depuis ce temps, etc..... Je suis entré à Gouptipara (lieux « saints, sur l'Hougly, habité par des brames et couvert de pagodes, dans l'une des- « quelles on conserve la chevelure de la déesse Dourga) à peu près comme Pytha- « gore à Benarès, lui pour chercher des hommes, moi pour trouver des bêtes, ce

« qui est généralement plus facile. J'ai vu les arbres couverts de Houlmans à longue « queue, qui se sont mis à fuir en poussant des cris affreux. Les Indous, en voyant « mon fusil, ont deviné, aussi bien que les Singes, le sujet de ma visite, et douze « d'entre eux sont venus au-devant de moi pour m'apprendre le danger que je cou- « rais en tirant sur des animaux qui n'étaient rien moins que des princes méta- « morphosés; j'avais bien envie de ne point écouter ces charitables avocats; cepen- « dant, à moitié convaincu, j'allais passer outre, lorsque je rencontrai, sur ma « route, une princesse si séduisante, que je ne pus résister au désir de la consi- « dérer de plus près. Je lui lâchai un coup de fusil, et je fus alors témoin d'un trait « vraiment touchant : la pauvre bête, qui portait un jeune Singe sur son dos, fut « atteinte près du cœur; elle se sentit mortellement blessée, et, réunissant toutes « ses forces, elle saisit son petit, l'accrocha à une branche, et tomba morte à mes « pieds. Un trait si maternel m'a fait plus d'impression que tous les discours des « brames, et le plaisir d'avoir un bel animal n'a pu l'emporter cette fois sur le re- « gret d'avoir tué un être qui semblait tenir à la vie par ce qu'il y a de plus respec- « table, etc. »

En comparant l'Entelle de notre 20e. livraison avec celui-ci, on verra que la couleur du pelage éprouve, comme les facultés de l'intelligence, des changemens considérables. Le premier était couvert de poils presque blancs, excepté aux parties où la peau restait découverte, et qui étaient noires. Celui-ci a tout son pelage d'un blond grisâtre, mélangé de beaucoup de poils noirs sur le dos et les membres, et de poils d'un fauve presque orangé sur les côtés de la poitrine. La queue blanche chez le premier, dans toute sa longueur, est presque entièrement noire chez le second.

Février 1825.



1/3 de la g.r nat.

Mélarine Jeune fem.

Werner del. — Lith. de C. de Lasteyrie

MÉLARHINE [1] uo TALAPOIN.

Ce Singe n'avait point été revu depuis que Buffon le fit représenter sous le nom de Talapoin (t. XIV, pl. xl); et comme la figure qu'il en donne, ainsi que la description faite par Daubenton et qui l'accompagnait, n'avaient rien d'assez particulier pour que les naturalistes, qui ne connaissaient pas autrement cet animal, aient pu s'en faire une idée distincte, ils n'y virent guère autre chose qu'un jeune Malbrouk ou un jeune Grivet. Ce qui est vrai cependant, c'est que la figure et la description de cette jolie petite espèce de Guenon sont d'une parfaite exactitude, et que, dès qu'on a vu cet animal, on le reconnaît sans peine aux traits sous lesquels il nous a été peint; traits qui alors ne conviennent plus que grossièrement aux espèces qu'on avait cru y reconnaître. Buffon et Daubenton n'avaient donc montré dans l'histoire de cette espèce ni moins d'exactitude ni moins de perspicacité que dans l'histoire des autres; et si, à cet égard, le Talapoin a pu induire en erreur, il ne faut l'attribuer qu'à ce que les figures d'animaux non colorées ne suffisent point, quelle que soit, dans notre système actuel, la perfection des descriptions dont on les accompagne, pour que l'imagination puisse toujours recréer ces êtres avec fidélité. Pour cet effet, il faudrait des descriptions beaucoup plus détaillées que celles que nous pouvons donner aujourd'hui, ou avoir vu ces animaux avec leurs formes, leurs proportions, leurs couleurs, en un mot avec tout ce qu'ils ont de sensible: ce qui ne peut être que par la possession même de ces animaux, ou par celle de leur image exacte et complète.

J'ai été assez heureux pour retrouver vivante cette jolie espèce de Singe, et j'ai lieu d'espérer que la figure que j'en donne la rétablira pour toujours dans le rang qu'elle doit occuper parmi ses congénères, si aucune autre, parmi celles qui ne sont point encore connues, ne lui ressemble davantage que le Malbrouk ou le Grivet; car les caractères qui la distinguent de ces derniers sont nombreux et tranchés.

La taille de l'individu mâle que je décris n'est point encore celle d'un adulte; son corps, du bout du museau à l'anus, est d'environ onze pouces, et sa hauteur au garrot est de sept pouces. Sa queue avait en partie été coupée; mais celle du Talapoin de Daubenton, qui était entière, avait près de dix-huit pouces. Toutes les parties supérieures de son corps sont de la couleur verte de celles du Callitriche, et les parties inférieures, depuis le bout de la mâchoire jusqu'au bout de

(1) Ce nom, qui signifie nez noir, avait été donné à cet animal avant que j'eusse reconnu son identité avec le Talapoin, et il ne pouvait plus être changé sur la lithographie.

la queue, sont blanches. Les mains, les oreilles et le nez, excepté à sa base, sont noirs; les yeux sont bruns; le dessus des paupières est blanc; le dessous des yeux est couleur d'ocre; le tour de la bouche couleur de chair, et le devant des oreilles blanc, parce que les poils, dans cette partie, se couchent du côté de la face. Des favoris qui naissent près du nez, et s'étendent sur les pommettes et le long des joues jusqu'au-dessous des oreilles, sont composés de poils jaunes, dont quelques-uns ont le bout noir, principalement sur les côtés du nez, ce qui leur donne, dans cette partie, l'apparence de moustaches. Le dessus de la queue est d'un vert plus gris que le dos, et le dessous d'un blanc moins pur que le ventre. Les testicules sont couleur de chair. On ne voit aucune trace de bandeau blanc sur les crêtes surcillières; enfin tous les poils sont gris à leur base.

C'est au groupe formé par la Mone, le Moustac, le Blanc-Nez, la Diane, etc., qu'appartient le Talapoin. Il a aussi le caractère doux et gai de ces jolies petites guenons. J'ignore quelle était son origine; je le rencontrai par hasard dans Paris, et ceux qui me le vendirent, ignoraient eux-mêmes par quelle voie il était parvenu en France. Tout fait cependant présumer qu'il est d'Afrique, comme ses congénères sans exception.

Le Talapoin a conservé ce même nom, comme nom latin, dans les catalogues méthodiques.

Août 1824.



Werner del. 1/4 de la g.r nat. Lith. de Brégeaut & C.ie

Hocheur.

HOCHEUR.

Cette jolie espèce de guenon doit être rapportée à la même famille que la Mone et la Diane, à cause de l'élégance de ses formes et de la douceur de son caractère. C'est à Marcgrave que l'on en doit la première indication ; il la désigne par ces mots « autre singe à longue queue d'angola » (Hist. nat., Bras : p. 227), et on ne peut la méconnaître à la description qu'il en donne, quoiqu'elle ne consiste qu'en quelques phrases, tant il a saisi avec vérité ses traits distinctifs.

Linnœus parle aussi de cette espèce sous le nom de *Nictitans*, d'après Alstrœmer qui l'avait décrite sur un individu vivant, appartenant au professeur de botanique Burmann.

C'est elle encore dont Buffon (supp. VII, p. 72, pl. 18) a donné une description, et qu'il a fait représenter sous la dénomination de guenon à nez blanc proéminent. Mais il n'avait sous ses yeux qu'une peau bourrée, ce qui est cause que le dessin de Desève est fort incorrect et ne fait sentir ni l'élégance de formes, ni la finesse de physionomie qui appartiennent à cette espèce.

Enfin Audebert, n'ayant aussi pour sa description que la dépouille d'un seul individu, et sans doute une dépouille déformée, donne ce singe comme étant privé de callosités, erreur qui a aussi été commise pour le Douc (*Semnopithecus nemeus*). C'est à Audebert que notre singe doit le nom de Hocheur, traduction de celui de *Nictitans*, que Linnœus, comme nous venons de le voir, donnait à cet animal.

Il résulte de cet historique que les auteurs qui ont vu le Hocheur vivant, ne l'ont point fait représenter, et que les deux seules figures que nous en ayons, fort inexactes l'une et l'autre, ont été faites d'après des peaux auxquelles on avait, plus ou moins fidèlement, conservé les formes de l'animal par l'empaillage.

J'ai eu quelque temps en ma possession la femelle adulte dont je donne la figure et que je vais décrire.

Sa physionomie, ses formes, ses proportions, ses habitudes, son caractère, étaient absolument ceux de la Diane, et ces guenons se ressemblaient encore par la taille. Le Hocheur avait du bout du museau à l'origine de la queue seize pouces; la tête de l'extrémité de son museau jusqu'à sa partie postérieure, en avait quatre, et la queue vingt-six. Le train de devant avait huit pouces, et celui de derrière onze. Les parties nues de la face étaient d'un noir bleuâtre, les paupières couleur de chair, les oreilles d'un brun noirâtre, les mains entièrement noires, et la peau du

corps était d'un blanc légèrement teint de noir. Sur les parties nues de la face ne se voyaient que quelques poils noirs isolés; mais le nez était entièrement revêtu d'un poil court et serré, noir entre les yeux, d'un beau blanc sur tout le reste.

La tête et les parties supérieures du corps étaient noires tiquetées de jaunâtre, et il en était de même des favoris. Les flancs, le dessus des cuisses, la poitrine et le ventre étaient noirs tiquetés de blanc. Le cou, les membres et la queue entièrement noirs; et une ligne noire séparait les favoris des parties supérieures de la tête. Enfin sous la mâchoire inférieure, à la face interne des cuisses et sous les aisselles se voyaient des poils gris. Ce pelage était formé en plus grande partie de poils gris à leur base et annelés de noir et de jaune, ou de noir et de blanc dans le reste de leur longueur, ce qui faisait le tiqueté jaune des parties supérieures, et le tiqueté blanc des inférieures. D'autres poils, en petite quantité, tout noirs, plus longs que les autres, et très-lisses, se voyaient mélangés aux premiers, principalement le long du dos et des flancs, et les poils des membres et de la queue étaient les plus courts de tous.

Les parties génitales étaient peu développées; le clitoris et les nymphes étaient fort courts.

Cette espèce, africaine ainsi que toutes les autres guenons, se trouve principalement en Guinée et dans les contrées adjacentes. Son nom latin dans les catalogues méthodiques, est, comme nous l'avons déjà dit, celui de *Nictitans*.

Octobre 1825.



1/5 de la gr. nat.

Diane femelle.

Werner pinx.t et lith.

Lith de C. de Lasteyrie

DIANE, FEMELLE.

Ce n'est pas sans quelque incertitude que j'ai appliqué à ce joli quadrumane le nom de Diane, donné par Linnæus à un singe qui avait avec le mien de nombreuses analogies, mais aussi de nombreuses différences. Si je n'avais comparé mon singe qu'à celui de Linnæus, je l'aurais peut-être décrit comme une espèce nouvelle; mais j'ai dû le comparer à tous les autres singes qui sont regardés comme appartenant à l'espèce de la Diane, et dès lors je n'ai pu voir, dans les caractères particuliers qu'il me présentait, que des variations d'âge ou de sexe : car ces autres singes diffèrent autant de la Diane que le mien, qui est loin aussi d'avoir avec eux une ressemblance entière. Il résulte de là que si les rapprochemens qui ont été faits et adoptés pour former l'histoire de la Diane sont vrais, ma conjecture l'est également, et que s'ils sont faux, je me suis abusé. C'est ainsi que les erreurs nous maîtrisent quelquefois et nous forcent en quelque sorte, malgré nous, à en commettre d'autres.

Quoi qu'il en soit, notre Diane appartient au groupe des Guenons de petite taille, dont le naturel est doux et la vivacité aimable et gracieuse, mais qui n'a point encore été caractérisé avec précision par les organes, si ce n'est toutefois par l'angle facial. Elle me paraît se rapprocher du Hocheur (*S. nictitans*, L.) comme celui-ci le fait du Blanc-nez ou de l'Ascagne. Tous ces quadrumanes ont à peu près la même taille et les mêmes proportions; ils ne diffèrent que par la distribution de leur couleur, en général assez agréablement variée.

L'animal que je décris existe depuis plusieurs années dans notre ménagerie, et à son arrivée il ne ressemblait pas entièrement à ce qu'il est aujourd'hui. Alors, sa tête, le dessus de son cou, ses épaules, ses bras, ses avant-bras, ses mains, son cou, sa poitrine, son ventre et sa queue étaient uniformément noirs, mais d'une teinte un peu moins foncée aux parties inférieures du corps et dans une bonne partie de la longueur de la queue que partout ailleurs; le dos et les côtés du corps présentaient un pelage tiqueté de blanc et de noir, parce que les poils avaient de petits anneaux noirs et blancs; les favoris étaient tiquetés de noir et de jaune, et l'on voyait aussi un peu de jaune dans le bandeau blanc en forme de croissant renversé qui garnissait le front au-dessus des yeux. Quelques poils blancs se remarquaient autour du menton, mais ils n'y formaient point ces longues barbes de l'Exquima et du Roloway; et l'on ne trouvait de poils fauves que sous les callosités, et encore étaient-ils en petit nombre. Toute la figure était d'un violâtre dans lequel le bleu dominait sur les pommettes et les joues, tandis que c'était le rouge qui l'emportait

autour du museau et sur les paupières. Les mains étaient entièrement noires, et les yeux d'un jaune fauve.

Aujourd'hui la distribution générale de ces couleurs n'est point changée ; mais les anneaux blancs des poils du dos sont devenus jaunes, et cette couleur a de même augmenté sur les favoris. En outre les poils qui garnissent la face interne des cuisses supérieurement sont colorés d'anneaux gris et blancs, ce qui donne à cette partie une teinte grise fort douce ; et les poils de la queue sont également couverts d'anneaux semblables, mais les gris sont presque noirs. Le pelage de cet animal, très-fourni aux parties supérieures, l'est très-peu aux parties inférieures, où la peau, ainsi que sur le reste du corps, a une teinte violette.

Les animaux qui ont été rapportés à l'espèce de la Diane sont : l'Exquima ou le *Cercopithecus barbatus Guineensis* de Marcgrave (Hist. nat. Bras., p. 227), le *Cercopithecus barbatus II* de Clusius (p. 371), la Diane de Linnæus (Act. Acad. Holm., p. 213, t. VI), et le Roloway d'Allamand (éd. Buff., t. XV, p. 77, tab. XIII). Je mets entièrement de côté les deux premiers, trop imparfaitement décrits pour qu'il soit possible de reconnaître avec quelque apparence de fondement les caractères de leur espèce. Il est d'ailleurs bien certain que ce que Marcgrave et Clusius rapportent de ces Cercopithèques ne peut pas ajouter le moindre trait à l'histoire de leur espèce, quand même elle serait reconnaissable. Les deux autres ayant été figurées et décrites ne sont point dans le même cas ; nous devons donc indiquer les différences qu'elles présentent, comparées à l'individu que nous venons de décrire.

La Diane de Linnæus avait, comme la nôtre, dans son premier âge, le pelage tiqueté de blanc ; mais cette couleur blanche garnissait la partie antérieure et supérieure de la cuisse et la poitrine, parties entièrement noires chez notre animal, et, à en juger par la figure donnée par Linnæus, le croissant du front était double et suivait la courbure des deux sourcils ; de plus, toute la face interne de la cuisse était couleur de rouille, et nous ne trouvons à notre Diane quelques traces de cette couleur qu'au-dessous des callosités.

Le Roloway ne présente pas des différences moins remarquables : son pelage est tiqueté sur les flancs, les cuisses, les jambes et la tête. La poitrine, le ventre, le contour des fesses et la partie interne des bras et des cuisses sont blancs. Le croissant de son front n'est point renversé et est simple, et le menton est garni d'une très-longue barbe fourchue. Rien, dans ces traits, ne convient aux animaux précédens. Aussi, je le répète, ce n'est qu'avec doute que j'ai donné le nom de Diane à l'animal que je viens de décrire.

Juin 1824.



Patas mâle adulte.

PATAS A BANDEAU BLANC,

MALE ADULTE.

Buffon a parlé d'un Patas à bandeau noir et d'un Patas à bandeau blanc, et il a donné les figures de l'un et de l'autre (t. xiv, pag. 208, pl. 25 et 26); mais il ne regardait leurs différences que comme des différences de variété. J'ai moi-même donné la figure et la description d'un Patas à bandeau noir dans la 15e livraison de cet ouvrage. Depuis j'avais eu occasion d'observer un grand nombre de Patas, et tous appartenaient à l'espèce que j'avais décrite, ou autrement à la variété caractérisée par le bandeau noir. Aujourd'hui le hasard m'a procuré la variété ou l'espèce à bandeau blanc, beaucoup plus rare sans doute que la première, et qui se présente avec des caractères assez particuliers pour qu'il devienne important de la connaître mieux qu'il n'était possible de le faire par le peu de mots qu'en disent Buffon et Daubenton; car elle se distingue de la première autrement que par le bandeau du front, et pourrait faire mettre en doute ce simple titre de variété sous lequel tous les naturalistes l'ont désignée jusqu'à présent.

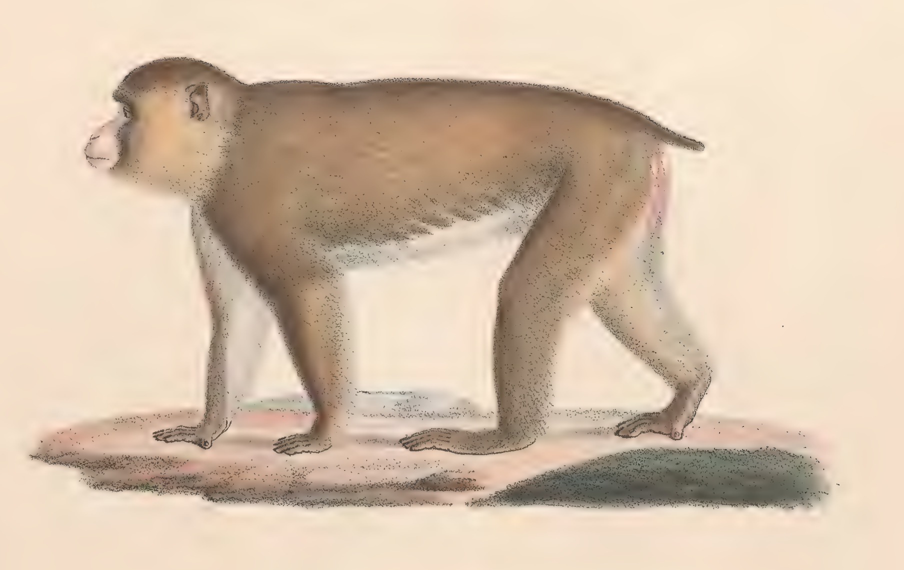
A la vérité, mon Patas à bandeau noir était une jeune femelle, tandis que celui à bandeau blanc est un mâle adulte, et l'on pourrait attribuer les différences de couleurs aux différences d'âge ou de sexe; mais, outre que l'individu à bandeau noir de Buffon était une femelle adulte, ce qui exclut l'influence de l'âge, on sait que dans le genre très-naturel des Guenons les mâles et les femelles ne diffèrent point par les couleurs; et ce qui a été observé chez les Callitriches, les Grivets, les Malbroucks, les Mangabeys, existe sans doute chez les Patas. Par conséquent le Patas à bandeau noir et le Patas à bandeau blanc sont des types de deux espèces ou de deux simples variétés d'une seule et même espèce. Nous ne toucherons point à cette question sur le seul examen de l'individu que nous publions aujourd'hui; nous pourrions même dire le seul que l'on connaisse, car Buffon et Daubenton se bornent à indiquer, en parlant de leur second Patas, le trait qui le distingue du premier. D'autres détails porteront à penser que d'autres traits encore, non moins importans que le premier, pouvaient être présentés.

En effet notre Patas à bandeau blanc diffère de l'autre par un pelage roux moins foncé et plus orangé aux parties supérieures du corps, par l'absence de moustaches noires sur les lèvres, par des membres antérieurs, gris dans toute l'étendue de leur face supérieure, depuis l'épaule jusqu'à la main, au lieu d'être roux; par la jambe de derrière entièrement grise aussi, au lieu d'être rousse; par deux lignes de poils noirs

qui partent obliquement de chaque extrémité du bandeau blanc, et qui viennent se réunir sur la tête à peu près à distance égale de son sommet et du front, et enfin par une tache blanchâtre sur la cuisse au-dessous de la base de la queue. Pour tout le reste ces animaux sont semblables; ils ont les mêmes proportions et paraissent avoir le même naturel.

Les différences que nous venons de signaler entre les deux Patas sont à peu près égales à celles qui distinguent l'un de l'autre les Callitriches, les Grivets, les Malbroucks, les Vervets, etc.; mais, nous le répétons, nous ne prononcerons point sur ce que ces différences peuvent avoir de spécifique. Il nous suffit, pour le moment, de les faire connaître. De nouvelles observations viendront plus tard décider la question qui aujourd'hui nous paraît encore indécise.

Janvier 1829.



Macaque à face rouge

Werner del.

MACAQUE A FACE ROUGE.

La nature, dans son inépuisable fécondité, semble se plaire à former toutes les combinaisons possibles, dans chaque système organique, entre les nombreuses modifications auxquelles ces systèmes peuvent se prêter, et qui sont compatibles avec le principe de leur existence. C'est ainsi que les ordres se divisent en genres, les genres en espèces, les espèces en variétés, et que ces groupes, qui d'abord ne semblent être que des créations arbitraires de l'esprit, des abstractions réalisées, ne sont réellement que des faits tout aussi positifs, malgré leur généralité, que les faits les plus particuliers dont ils se composent définitivement.

La Macaque que nous publions aujourd'hui nous présente une de ces nouvelles combinaisons de caractères qui ne nous permet de la rapporter à aucune autre espèce de son genre, et qui lui donne une existence spéciale que ne ferait, sans doute, que confirmer son étude plus particulière et la connaissance plus détaillée, plus exacte de ses organes et de son naturel.

Sa face, si remarquable par la belle teinte rouge qui la colore, n'a peut-être point encore d'exemple, dans la famille si nombreuse des Singes, à moins que la Guenon à face pourpre, dont l'existence n'est même pas très-certaine, n'ait en effet la face colorée en rouge pur. Parmi les Macaques, nous ne trouvons cette partie ainsi colorée, à peu près, du moins, que chez le Rhésus; mais, à l'époque du rut seulement, qui, à la vérité, dure chez les femelles de ces animaux, jusqu'au moment où elles mettent bas, et qui reparaît dès que la lactation commence à cesser; encore la couleur rouge du Rhésus a beaucoup plus de rapports avec le rouge du vermillon, qu'avec la teinte pourpre de notre animal. Chez le Rhésus, ce caractère s'associe à une queue de médiocre longueur, et chez notre Macaque à une queue très-courte et presque cachée par les poils. Sous ce rapport, elle se rapprocherait de la Macaque de l'Inde, que nous avons décrite et fait représenter dans la 40e. livraison; mais celle-ci a la face entièrement noire; et d'ailleurs son pelage très-brun diffère essentiellement de celui de la Macaque à face rouge, qui généralement est d'un gris vineux; par là ce pelage ressemble à celui du Maimon, espèce que nous avons fait connaître dans la 11e. livraison, plus qu'à celui d'aucune autre Macaque: toutefois ces deux espèces ne peuvent se confondre; le Maimon n'a ni la face rouge, ni la queue très-courte.

Outre la couleur de sa face et celle de son pelage, aux parties supérieures de son corps, cet animal a toute sa face entourée d'un cercle de poils noirs; et son ventre, sa poitrine, les parties postérieures et internes de ses jambes de devant, et de ses jambes de derrière, ainsi que le bord de ses fesses, sont d'un blanc grisâtre. Les ongles sont noirs.

Cette Macaque à face rouge est donc très-réellement une espèce de plus à inscrire dans le catalogue des Singes; et, quoique nous n'ayons aucuns renseignemens sur ses mœurs, nous ne doutons pas un moment qu'elle ne ressemble, sous ce point de vue, par ses traits généraux, aux autres Macaques, comme elle leur ressemble par les caractères généraux de son organisation. Quant à son influence spéciale dans les contrées qu'elle habite, les Indes orientales, elle ne pourrait s'établir que par la connaissance particulière de son naturel, et c'est ce qu'il n'est pas encore donné aux naturalistes d'induire des particularités que présentent les organes. Notre publication ne constatera donc aujourd'hui que l'existence de l'espèce, mais donnera par là aux voyageurs un objet certain d'observations utiles, objet qui manque trop souvent à leur zèle et à leur activité.

Cette espèce est due aux recherches de MM. Duvaucel et Diard. Je lui donnerai le nom latin de *Speciosus*.

Février 1825.



Werner del. — Presque ¼ de nat. — Lith. de Langlumé

Macaque à face noire.

MACAQUE A FACE NOIRE.

Jusqu'à présent l'espèce du Macaque de Buffon, que nous avons décrite dans notre troisième livraison (février 1819), restait dans une sorte d'isolement au milieu de tous ses congénères, et, à cet égard, elle différait et du Toque qui s'unit intimement au Bonnet Chinois, et de la Macaque de l'Inde qui se lie sans intermédiaire à la Macaque à face rouge, et enfin du Maimon et du Rhésus qui ont assez de points de ressemblance pour qu'on n'ait pas toujours su les distinguer. Cette espèce se trouvait dans le même cas que le Magot et l'Ouanderou, dont les caractères principaux ne se sont encore montrés avec aucune modification spécifique. Il n'en sera plus de même à l'avenir: Le Macaque à face noire s'unit naturellement au Macaque proprement dit; car il ne semble guère en différer que par le trait sous lequel nous le désignons; on sait en effet que le Macaque a la face d'une couleur tannée.

Cette espèce nouvelle paraît très-rarement en Europe aujourd'hui, et si elle s'y est montrée plus fréquemment autrefois, lorsque les idées sur la valeur des caractères spécifiques étaient beaucoup moins précises qu'à l'époque actuelle, on aura pu la confondre avec l'espèce de laquelle nous la rapprochons. On sait d'ailleurs, par ce que nous avons fait voir, tout ce qui régnait de confusion dans la synonymie de celle-ci, dont l'existence n'a même pris quelque fondement que depuis la description et la figure qu'en ont donnés Buffon et Daubenton. Nous devons même relever une erreur que nous avons commise à son sujet, en admettant l'origine africaine qui lui avait été donnée par ces auteurs célèbres; elle est du midi de l'Asie, et particulièrement de Sumatra, comme nous l'avions déjà indiqué en faisant connaître la distribution géographique des Macaques, dans la description de la Macaque de l'Inde de notre 49e livraison (avril 1825). Je ne l'ai encore vue que deux fois, et j'ignorerais les contrées qui lui sont naturelles, si M. Alfred Duvaucel ne me l'avait appris en me l'envoyant de Sumatra comme l'espèce actuelle.

Ainsi s'avance graduellement la science de la nature, et se multiplient les preuves de son immensité; ainsi s'accomplissent en quelques points ces combinaisons infinies des modifications organiques, conclues par induction des phénomènes connus, mais admises trop tôt comme réelles si on en juge par l'indifférence qui en est résultée pour les faits matériels et les recherches positives; car quel est le nombre de ces phénomènes liés l'un à l'autre d'une manière absolue, en comparaison du nombre de ceux que

rien ne rapproche encore? C'est ce qu'une parole humaine ne peut dire, tant le premier est limité et l'autre sans bornes.

Ce Macaque à face noire en effet a un pelage presque en tout semblable au Macaque à face tannée; il se compose, aux parties supérieures, de poils gris à leur base et annelés de jaune et de noirâtre sur le reste de leur longueur, ce qui lui donne une teinte d'un vert grisâtre dans ces parties et sur la face antérieure et extérieure des membres; les favoris et les joues, le cou, la poitrine, le ventre, les fesses, la face interne des cuisses, des jambes et des bras sont gris; et il en est de même de la queue, excepté vers sa base, où elle est de la couleur du dos. Un léger bandeau noir se montre sur la crête sourcilière. La face est noire avec une légère teinte brune; et il en est de même des oreilles, de la plante des pieds, de la paume des mains, des doigts et des callosités. Les paupières supérieures sont blanches, particularité singulièrement commune chez les singes. Les testicules sont d'un jaune tanné. Cet animal avait entièrement le caractère des autres Macaques, à en juger par le peu que j'en ai pu voir.

Je proposerai de désigner spécifiquement en latin cette espèce par le nom de *Carbonarius*.

Octobre 1825.



Werner pins et lith.

Lith. de C. de Lasteyrie

Bonnet-Chinois

BONNET-CHINOIS.

A l'époque où j'ai donné la description du Toque de M. Geoffroy Saint-Hilaire (Annales du Muséum d'Histoire naturelle, t. xix), ou du Bonnet-Chinois de Buffon, je n'avais point encore vu vivant le Bonnet-Chinois du premier, ce qui me laissait quelque incertitude sur les véritables rapports de ces deux animaux. Aujourd'hui il ne peut plus m'en rester aucune : ils forment deux espèces de Macaques distinctes, mais plus rapprochées entre elles que d'aucune autre espèce de ce genre. C'est le premier exemple qu'on ait chez les Macaques, de deux espèces qui tendent à se réunir d'une manière intime, et par là à se séparer des autres : si la Macaque de l'Inde et celle à face rouge se rapprochent par la brièveté de leur queue, elles s'éloignent par les traits de leur visage et sa couleur, comme par les couleurs de leur pelage; et il en est de même du Maimon, du Rhésus et de l'Ouanderou, qui ont aussi des rapports par la longueur de leur queue, mais qui n'en ont point par le reste de leurs caractères spécifiques. Au contraire, le Toque et le Bonnet-Chinois, outre des queues longues, ont une face étroite et allongée, un front chauve et les poils du sommet de la tête s'écartant d'un centre commun et présentant la disposition particulière qui a conduit Buffon à donner au second le nom qu'il porte. Leurs différences sont presque exclusivement dans les couleurs du pelage.

Le Bonnet-Chinois que nous décrivons ici a toutes les parties supérieures de son corps d'un fauve brillant et doré, qui résulte de poils gris à leur base et couverts d'anneaux noirs et fauves sur le reste de leur longueur, mais où les anneaux fauves dominent. Sa queue est un peu plus brune; ses favoris, la face interne de ses membres, le dessous de son cou, sa poitrine et son ventre sont blanchâtres; ses mains, ses pieds et ses oreilles noirâtres, et sa face est couleur de chair : seulement sa lèvre inférieure est bordée de noir. Ses yeux sont bruns. Les poils de la tête semblent former des mèches, plutôt qu'une calotte uniforme, ce qui vient de ce qu'ils sont fort longs; car, lorsque l'animal était plus jeune, ils ne se divisaient point ainsi et ressemblaient entièrement à ceux du Toque.

Buffon a décrit, dans le septième volume de ses Supplémens, planche seize, un Singe sous le nom de Guenon couronnée, sur lequel les naturalistes ne s'accordent point, ou pour en faire le type d'une espèce distincte, ou pour n'y voir qu'un Bonnet-Chinois. En lisant attentivement la description que Buffon donne de cet animal, nous ne pouvons nous défendre de partager l'opinion de ces derniers, qui était celle de Buffon, car il dit expressément que cette Guenon lui paraissait si voisine de son Bonnet-Chinois qu'elle pourrait n'en être qu'une variété; mais cet animal était fort jeune. En effet, nous ne pouvons voir qu'une jeune Macaque dans un Singe dont

les narines ne s'avancent pas jusqu'au bout du museau, et dont la conque de l'oreille se termine supérieurement en pointe; et certainement elle est exclue par là de la subdivision des petites Guenons où elle a été rangée; car aucune des espèces qui y appartiennent naturellement ne présentent ce dernier caractère; toutes ont la partie supérieure de la conque auditive aussi arrondie que celle de l'homme. Si actuellement nous comparons cette Macaque à notre Bonnet-Chinois, nous ne voyons plus de différences importantes entre ces animaux. Ils ont l'un et l'autre un pelage marron fauve aux parties supérieures du corps, et gris ou blanchâtre aux parties inférieures; les pieds, les mains et les oreilles foncées; la face couleur de chair, et jusqu'à la bordure noire de la lèvre inférieure. Quant à la différence dans la disposition des poils de la tête, elle est sans importance : Buffon nous apprend que, lorsqu'on couchait avec la main ceux de sa Guenon, *ils restaient aplatis* et paraissaient partir circulairement d'un centre commun. J'ai la conviction que c'était là leur état naturel, et qu'ils ne se relevaient en couronne que lorsque les maîtres de la Ménagerie, où Buffon a vu ce Singe, avaient pris la peine de les faire tenir dans cette position, afin de donner à cet animal une apparence extraordinaire et le rendre plus curieux.

C'est à cette espèce que M. Geoffroy Saint-Hilaire applique le nom latin de *Sinica*, qui avait été donné au Toque par Linnæus.

Mai 1825.



Werner del.

Rhésus fem. agée de 49 jou

Lith. de C. de Lasteyrie.

RHÉSUS, AGÉ DE 49 JOURS.

Cette espèce de Macaque est la troisième qui se reproduit à notre ménagerie : nous avons vu naître un Maimon, un Macaque proprement dit, et ce Rhésus. D'un autre côté, nous savons que l'espèce du Magot s'est reproduite plusieurs fois en domesticité; mais il n'est point à notre connaissance qu'il en ait été de même d'aucun Singe d'un autre genre; et, sous ce nom, je ne comprends pas les Quadrumanes américains. Les Singes ne sont pour nous que les Quadrumanes de l'ancien continent; encore en écartons-nous tous les animaux de la famille des Makis. Cette circonstance, particulière à des espèces de Macaques, de s'être reproduite en esclavage, ne peut être attribuée à des besoins plus pressans, à une faculté génératrice plus grande, qui les caractériseraient; car si les Macaques, sous ce rapport, l'emportent de beaucoup sur les Guenons et les Semnopithèques, ils ne l'emportent pas de même sur les Cynocéphales, qui poussent la lubricité plus loin peut-être que les Macaques elles-mêmes. Ce que ces animaux nous présentent de particulier paraît donc avoir pour cause, d'une part, la facilité assez grande de réunir des individus de sexes différens; et, de l'autre, la promptitude de leur développement. En effet, les Cynocéphales sont beaucoup plus difficiles à se procurer que les Macaques, et arrivent beaucoup plus tard à l'état adulte; et comme on ne peut habituer ces animaux à la servitude qu'en les prenant très-jeunes, nous voyons un nombre bien moins grand de Cynocéphales que de Macaques atteindre l'époque où ils sont propres à la génération.

Le jeune Rhésus, dont nous donnons aujourd'hui la figure, et qui, au moment où nous l'avons fait peindre, était âgé de 49 jours, était né le 18 novembre 1824, ayant tous ses sens parfaitement formés. Je ne puis fixer la durée de la gestation : la rareté du phénomène ne permet pas d'en faire un sujet d'expérience; j'ai seulement lieu de présumer qu'elle a duré de cinq à sept mois. Immédiatement après être né, ce jeune Rhésus s'attacha sous le ventre de sa mère, en se tenant fortement de ses quatre mains au pelage, et porta sa bouche aux mamelons, qu'il saisit et qu'il ne quitta pas pendant environ quinze jours; gardant continuellement la même situation; toujours prêt à téter lorsqu'il en sentait le besoin, dormant quand sa mère était assise, mais ne lâchant pas, même pendant son sommeil, les poils qu'il avait saisis. Quant aux mamelons, il n'en abandonnait un que pour prendre l'autre, et c'est ainsi que les premiers jours de sa vie se sont écoulés, ne faisant pas d'autre mouvement que celui de ses lèvres et de sa langue pour téter, et de ses yeux pour regarder; car, dès qu'il vit le jour, il parut distinguer les objets et les regarder véritablement; il suivait des yeux les mouvemens qui se faisaient autour de lui, et rien n'annonçait qu'il eût besoin du toucher pour apprécier, non pas l'effort qu'il au-

rait fallu qu'il fît pour atteindre les corps, mais la plus ou moins grande distance où ces corps étaient de lui.

Les soins de sa mère, dans tout ce qui tenait à l'allaitement et à la sécurité de son nouveau né, étaient aussi dévoués, aussi prévoyans que l'imagination peut se le figurer. Elle n'entendait pas un bruit, n'apercevait pas un mouvement sans que son attention ne fût excitée, et qu'elle ne manifestât une sollicitude qui se reportait entièrement sur lui; car elle ne l'aurait jamais eue pour elle, apprivoisée au point où elle l'était. Le poids de ce petit ne paraissait nuire à aucun de ses mouvemens, mais tous étaient si adroitement dirigés, que malgré leur variété et leur pétulance, jamais son nourrisson n'en souffrait, jamais elle ne l'a heurté, même légèrement, contre les corps très-irréguliers sur lesquels elle pouvait courir et sauter. Jusqu'au moment de la mise bas elle avait eu le visage et les fesses fortement colorés en rouge; mais, presque immédiatement après, cette couleur, formée par l'accumulation du sang, disparut entièrement, et sa face redevint couleur de chair. Au bout de quinze jours environ le petit commença à se détacher de sa mère, et dès ses premiers pas il montra une adresse et une force qui ne pouvaient être dus ni à l'exercice, ni à l'expérience, et qui montraient bien de nouveau que toutes les suppositions qui ont été faites sur la nécessité absolue du toucher, pour l'exercice de certaines fonctions de la vue sont illusoires. D'abord il s'accrocha aux grillages verticaux dont sa cage était garnie, et montait ou descendait à sa fantaisie; mais sa mère semblait le suivre des yeux et des mains comme pour le soutenir dans sa chute; et, après quelques secondes de liberté, à un simple attouchement il retournait à sa place habituelle; d'autres fois il faisait aussi quelques pas sur la paille qui leur servait de litière; et, dès ces premiers momens, je l'ai vu se laisser tomber volontairement du haut de sa cage en bas, et arriver avec précision sur ses quatre pattes, puis s'élancer contre le treillage, à une très-grande hauteur pour sa taille, et en saisir les mailles pour s'y accrocher, avec une prestesse qui égalait au moins celle des Singes les plus expérimentés. Bientôt on vit la mère chercher de temps en temps à se débarrasser de sa charge, tout en conservant la même sollicitude; car il n'était plus pour elle un fardeau dès que le moindre danger pouvait être à craindre. A mesure que les forces du petit se développaient, ses sauts et ses gambades devenaient plus surprenans. Je me plaisais à l'examiner dans ses momens de gaîté, et je puis dire que jamais je ne l'ai vu faire un faux mouvement, prendre de fausses dimensions, et ne pas arriver avec l'exactitude la plus parfaite au point vers lequel il tendait. J'ai eu par là la preuve évidente qu'un instinct particulier le dirigeait, pour juger des distances et déterminer le degré de force qu'il devait déployer dans chacun de ses sauts. Il est certain qu'avec l'intelligence même de l'homme il aurait fallu à cet animal de nombreux essais, des tâtonnemens multipliés pour acquérir l'adresse qu'il avait, et cependant il atteignait à peine la fin du premier mois de sa vie. Quand il s'agit de la cause des actions des animaux, c'est bien le cas de dire : Que savons nous!

Ce n'est qu'après six semaines environ, qu'une nourriture plus substantielle que le lait lui est devenue nécessaire; et alors un spectacle nouveau s'est présenté à nous, de nouvelles révélations nous ont été faites, par ces animaux, sur leur nature intellectuelle. Cette mère, que nous avons vue si pleine de tendresse, mue par une sollicitude si active, qui supportait son petit, suspendu sans aucun relâche à son corps et à sa mamelle, et qu'on aurait jugé devoir porter l'amour maternel jusqu'à prendre les alimens de sa propre bouche pour les lui donner, ne lui permit pas de

toucher à la moindre portion de ses repas lorsqu'il commença à vouloir manger. Dès qu'on lui avait donné les fruits et le pain qui lui étaient destinés, elle s'en emparait, le repoussait aussitôt qu'il voulait approcher, et s'empressait de remplir ses abajoues et ses mains pour que rien ne lui échappât; et qu'on ne cherche pas d'autre cause que la gloutonnerie à cette action singulière; elle ne pouvait vouloir forcer ce petit à téter : elle n'avait presque plus de lait. Elle ne pouvait craindre non plus que ces alimens lui fussent contraires; il les recherchait naturellement, et il s'est toujours bien trouvé d'en avoir mangé. Aussi la faim le rendait-il très-pressant, très-téméraire et très-adroit; les coups de sa mère, qui à la vérité n'étaient jamais très-violens, ne l'intimidaient point, et quelque soin qu'elle prît pour l'éloigner et s'emparer de tout, il parvenait toujours à dérober un assez bon nombre de morceaux qu'il allait manger loin d'elle, en ayant toujours soin de lui tourner le dos; et cette précaution n'était pas inutile; car j'ai vu cette mère plusieurs fois quitter sa place et aller à l'autre bout de sa cage ôter des mains de son petit le morceau qu'il était parvenu à se procurer.

Pour éviter les inconvéniens d'un sentiment si peu maternel, on eut la précaution de placer dans la cage une beaucoup plus grande quantité d'alimens que celle qui lui était nécessaire, et dont elle pouvait s'emparer; alors le petit put avoir une nourriture abondante sans trop faire d'efforts pour l'obtenir.

Il continue à vivre et jouit d'une santé qui paraît très-forte, toujours soigné par sa mère, tant qu'elle ne mange pas. Il distingue fort bien ceux qui le nourrissent et le caressent, ne montre aucune malice, et n'a encore du caractère du Singe que son adresse et sa vivacité.

Comme nous l'avons dit, tous ses sens étaient ouverts au moment de sa naissance; son corps était entièrement couvert d'un pelage qui ne différait de celui des adultes qu'en ce qu'il avait une teinte plus pâle, car la partie plus fauve des fesses se montrait déjà. Ce qui le distinguait dans ses formes, c'est que ses membres étaient plus grêles et sa tête plus grosse.

Mars 1825.



1/5 de la g^r nat.

Anubis

Werner del.

Lith de

ANUBIS.

Faut-il considérer le Cynocéphale dont nous donnons aujourd'hui la figure, sous le nom d'Anubis, comme une variété ou comme un autre âge du Babouin, ou bien comme une espèce propre et distincte de toutes les autres espèces des Cynocéphales? Pour répondre à cette question, il faudrait connaître ces différentes espèces par de nombreux individus de tout sexe et de tout âge, et être certain qu'on n'ignore aucune des modifications qu'elles peuvent subir, à peu près comme on le sait, pour les animaux domestiques ou pour l'espèce humaine; mais si l'on considère que le Babouin n'est encore connu, avec quelque précision, que par la figure et la description que nous en avons données dans notre quatrième livraison, et que les autres espèces ne le sont pas beaucoup davantage, on reconnaîtra qu'elle ne peut encore être résolue absolument; ni d'une manière directe en comparant notre Anubis avec l'espèce du Babouin, ni par analogie, en concluant les modifications de cette espèce de celles des autres. Tout ce qu'on a pu établir, je crois, des faits connus sur cette matière, c'est que les jeunes individus diffèrent un peu par les couleurs des adultes; qu'arrivés à cette époque de leur vie, ils ne présentent plus de changemens dans les couleurs de leur pelage, si ce n'est quand ils atteignent à l'extrême vieillesse. D'abord leurs teintes sont pâles; elles prennent ensuite de l'éclat et du brillant, et finissent par être sombres. Quant aux formes, le corps devient épais et trapu, le museau s'allonge, et le front s'efface et s'aplatit. Or, si nous appliquons ces faits généraux aux deux Cynocéphales que nous comparons, nous voyons que notre Anubis est d'un vert beaucoup plus foncé que notre Babouin, que son museau est plus allongé, et que la partie encéphalique de sa tête est plus aplatie; et nous conclurions de là qu'il n'est qu'un Babouin très-vieux, si d'ailleurs nous étions autorisés à tirer cette conclusion de l'âge de l'Anubis: mais cet animal n'était pas plus vieux que le Babouin. J'en ai vu deux individus; tous deux n'étaient qu'adultes, et même l'un approchait beaucoup plus du jeune âge que de la vieillesse, et l'un comme l'autre présentaient les caractères de la figure que nous publions. Ils avaient à peu près un pied et demi du bout du museau à l'extrémité postérieure du corps, et deux pieds du sol au sommet de la tête. Leur queue, relevée à la base et retombant dans le reste de leur longueur, descendait jusqu'au jarret. Toute la partie antérieure de la face était noire, les joues et le tour des yeux avaient une teinte couleur de chair, les oreilles et les pieds étaient noirs, la partie nue des fesses, violâtre; le pelage général, d'un

verdâtre foncé approchant de celui du Drill jeune de notre première livraison, excepté sur les joues où il était d'un jaune pâle, et sur la face interne des membres où il était blanc grisâtre. Je ne pense pas que cette espèce ou cette variété ait encore été décrite; j'en ai vainement cherché la trace dans les ouvrages des naturalistes; elle pourra donc contribuer à faire connaître le genre auquel elle appartient, soit qu'elle ait des droits à une existence indépendante, soit qu'elle ne doive être considérée que comme la simple modification d'une autre espèce.

Juin 1825.



¼ de la grand. nat.

Mandrill mâle, vieux.

Werner pinx. et lith.

Lith. de Langlumé

MANDRILL MALE, VIEUX.

Nous avons donné une première figure de Mandrill, qui représentait un jeune mâle commençant à atteindre son état adulte ; c'est-à-dire qu'avec des membres grêles, allongés, et un museau saillant, on ne voyait encore que quelques traces de couleur rouge sur son nez et sur ses fesses ; traces qui, sur ces dernières parties, ne pouvaient être présentées par notre dessin dans lequel l'animal est entièrement de profil. La figure de cette même espèce, que nous donnons aujourd'hui, représente un individu mâle très-vieux ; et l'extrême différence qui se trouve entre ces deux figures est bien propre à faire sentir les changements qui s'opèrent par l'effet de l'âge dans le développement organique de ce cynocéphale, changements qui, pour les formes et les proportions du moins, sont les mêmes dans toutes les autres espèces de ce genre.

Tous les mammifères, à l'époque où ils deviennent capables de se reproduire, acquièrent un accroissement de vie et de force, une vivacité et un éclat de couleurs, une harmonie de proportions qui frappent les esprits les moins observateurs ; et ce n'est pas un faible sujet d'admiration pour celui qui se plaît à considérer la nature comme l'œuvre d'une Providence qui a tout créé, non-seulement par une puissance, mais surtout par une science et une sagesse infinies ; cependant parmi tous ces êtres qui s'embellissent précisément à l'époque où ceux de sexes différents doivent se rechercher et se plaire, on n'en connaît aucun qui se revête de teintes plus riches et plus brillantes que le Mandrill. Nous avons décrit les belles couleurs de cet animal, dans notre premier article : nous les représentons aujourd'hui ; mais, malgré cela, nous sommes sans doute encore bien loin de la vérité, tant il est difficile de copier exactement la nature.

En comparant la figure du Mandrill jeune à celle de l'adulte, on verra que le dernier a une teinte générale beaucoup plus brune que le premier, qui est plus verdâtre ; ce que nous aurions pu indiquer par analogie, car le pelage de tous les vieux cynocéphales est beaucoup plus foncé que celui des jeunes, comme nous l'avons déjà vu pour l'espèce du drill et du papion, et comme nous le verrons plus tard pour celle du babouin.

On sait que les sexes d'espèces différentes ne sont point naturellement portés à se réunir : ce n'est qu'au moyen de circonstances particulières qu'on arrive à former de ces associations contre nature, et s'il en provient une race métive, elle n'a point la faculté de se conserver. Il semble que plus on se rapproche de la race humaine, plus s'affaiblit la répugnance qui éloigne les espèces l'une de l'autre et

les empêche de se confondre, ou autrement de s'anéantir, puisque les métis sont impropres à la reproduction. En effet, il n'est pas rare de voir, parmi les singes, des individus d'espèces différentes se livrer à tous les actes de l'amour, comme pourraient le faire ceux d'une même espèce.

Ces exemples se sont reproduits plusieurs fois dans notre ménagerie, mais ces accouplements irréguliers n'ont jusqu'à présent jamais été féconds. Ce sont les macaques et surtout les cynocéphales qui éprouvent avec le plus de violence ces besoins d'accouplement ; il paraît même que ces derniers singes, dans l'égarement de leur passion, pourraient devenir dangereux pour les femmes. Ce qui est certain, c'est qu'ils les distinguent très-bien des hommes ; on ne peut en douter aux signes nombreux qu'ils en donnent. Et comment font-ils cette distinction dans une espèce si différente de la leur, et sur des individus couverts de vêtements au milieu desquels on ne peut apercevoir qu'une partie du visage ? Quoi qu'il en soit, le Mandrill est un des singes qui, dans ses désirs d'amour, montre le moins d'éloignement pour l'espèce humaine. Voici ce que mon frère dit du Mandrill qu'il a décrit dans *la Ménagerie du Muséum d'Histoire naturelle :* « Nous avons déjà eu occasion de parler de l'amour des singes pour les femmes ; aucune espèce n'en donne des marques plus vives que celle-ci ; l'individu que nous décrivons entrait dans des accès de frénésie à l'aspect de quelques unes ; mais il s'en fallait bien que toutes eussent le pouvoir de l'exciter à ce point ; on voyait clairement qu'il choisissait celles sur lesquelles il voulait porter son imagination, et il ne manquait pas de donner la préférence aux plus jeunes. Il les distinguait dans la foule ; il les appelait de la voix et du geste, et on ne pouvait douter que, s'il eût été libre, il ne se fût porté à des violences. Ces faits bien constatés, observés par mille témoins éclairés, rendent très-digne de foi tout ce que les voyageurs rapportent sur les dangers que les négresses courent de la part des grands singes qui habitent leur pays. On a attribué à l'orang-outang, ou plutôt au chimpensé, plusieurs traits de ce genre qui appartiennent vraisemblablement au Mandrill. Il est clair, par exemple, que le barris de Gassendi est bien plutôt un Mandrill qu'un chimpensé ; et ce qui paraîtra peut-être singulier, il n'est pas sûr que le nom même de Mandrill n'appartienne pas même en revanche au chimpensé plutôt qu'à l'animal que nous décrivons aujourd'hui ; il paraît du moins certain, ainsi que l'a observé Audebert, que Smith, dont Buffon a emprunté ce nom, a réellement voulu parler du chimpensé, etc., etc. »

Cette espèce atteint jusqu'à quatre pieds et demi de hauteur, en la mesurant debout, sur ses pieds de derrière ; généralement le corps, des fesses au bout du museau, dans les individus qui ont acquis toute leur croissance, a trois pieds de long, et il en est à peu près de même de sa hauteur. Dans les individus plus jeunes, la hauteur surpasse la longueur.

La meilleure figure du Mandrill adulte, que l'on ait jusqu'à présent, est celle de la ménagerie du Muséum d'histoire naturelle, dessinée par Maréchal. Nous avons fait donner à la nôtre la même position à peu près, afin de faire voir les couleurs des parties postérieures ; mais l'individu qui nous a servi de modèle était moins svelte que celui que Maréchal a peint.

Mai 1824.



1/6 de la g.r nat.

Drill très jeune.

Werner lith. | Imp. par Bequet & C.ie

DRILL TRÈS-JEUNE.

CETTE espèce de Cynocéphale, qui ne se trouve encore décrite et figurée que dans mon ouvrage, va, quoique fort nouvelle, et au moyen de ce très-jeune Drill, y être représentée d'une manière plus complète que beaucoup d'espèces plus anciennement connues. En effet, j'ai donné les figures d'un mâle et d'une femelle, entrant dans l'état adulte, dans les Ire. et XIVe. livraisons (la dernière est de Décembre 1818), et celle d'un vieux mâle dans la XXVIIIe. livraison (Mai 1821). Pour compléter toutes les différences que cette espèce présente par les différences d'âge, il ne manquait plus que la figure du jeune, et c'est celle que je présente aujourd'hui. C'était par la figure d'un très-jeune individu femelle que j'avais fait connaître cette espèce dans le IXe. volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle; ainsi, le Drill à cet âge était publié : mais outre que cette première figure est défectueuse en plusieurs points, il était nécessaire de réunir dans cette Histoire des Mammifères le seul âge de cette espèce qui n'y fût point encore. Par là on peut suivre ses divers développements depuis les premières années jusqu'à l'extrême vieillesse.

Ce jeune Drill mâle, dans sa deuxième année environ, rappelle beaucoup plus la femelle par ses traits et ses couleurs que les mâles adultes; il n'a point encore les côtes saillantes qui garnissent les côtés du museau de ceux-ci, ni la mâchoire inférieure couleur de sang du plus âgé, ni même la teinte noire de leur face : on n'aperçoit pas non plus la crête surcilière si remarquable principalement chez le vieux, et les couleurs sont très-différentes. Au lieu des teintes vertes ou sombres des adultes, il ne nous présente que des teintes d'un gris jaunâtre, excepté sur la partie antérieure de la tête et des membres, où des tons verdâtres se font apercevoir, et annoncent les couleurs que quelques années de plus développent sur tout le corps. Ce jeune mâle, comparé à la très-jeune femelle que nous avons décrite, en faisant connaître pour la première fois cette espèce, nous fait présumer que le premier pelage des Drills est entièrement gris jaunâtre, et que les teintes vertes ne se montrent que vers la seconde année. En effet, notre jeune femelle n'a point encore de ces poils annelés de jaune et de noir, qui, chez les Mammifères, font les tons verts; tout son corps est gris, mais la barbe est déjà jaune.

Actuellement que cette espèce est bien connue par les différences de formes, de proportions et de couleur dont elle se revêt à chaque époque de sa vie, il serait à désirer qu'on pût étudier les différents phénomènes qui accompagnent et précèdent

sa reproduction, et surtout la suivre dans les contrées qu'elle habite, et que nous présumons être l'Afrique, afin qu'on soit à même d'apprécier ses rapports avec les autres animaux des mêmes contrées, et l'influence qu'elle exerce dans les régions où elle a été placée par la nature ; ce qui, en définitif, doit faire l'objet principal de l'Histoire naturelle de toute espèce.

Février 1826.



Werner pinx.t et lith. | ¼ de nat. | Lith. de Langlumé

Belzébuth.

LE BELZÉBUTH.

Cette espèce de quadrumane américain a les plus grands rapports avec le Coaïta et le Cayou, que nous avons fait connaître dans nos 5e et 39e livraisons. C'est comme eux une espèce de genre Atèle. Dès le milieu du siècle dernier, Brisson (*Règne animal*, page 211), dont l'ouvrage sur les Mammifères a été trop négligé, donna, sous le nom de Belzébuth, une description fidèle de cet animal; mais immédiatement après ce quadrumane fut méconnu et oublié; et ce ne fut qu'en 1806, que M. Geoffroy Saint-Hilaire (*Annales du Mus.*, t. VII, p. 260), le distingua de nouveau de ses congénères, qui, jusqu'alors, avaient été réunis aux Sapajous, et dont il forma, sous le nom d'Atèle, un genre parfaitement caractérisé par l'ensemble et les proportions des organes, comme par le naturel et les mœurs.

Nous avons fait connaître ces organes en donnant la description du Coaïta, et nous sommes entré dans quelques détails sur les mœurs en traitant du Cayou; il ne nous reste donc qu'à parler de ce qui est plus particulier au Belzébuth.

C'est, suivant M. de Humboldt, un des Singes le plus répandus dans la Guyane espagnole, où ne paraît point se trouver le Coaïta. Les Indiens de l'Orénoque, qui le font entrer dans leur nourriture, le nomment Marimonda, et, ajoute M. de Humboldt, « c'est un animal lent dans ses mouvemens, d'un caractère doux, mélancolique et craintif. C'est dans ses accès de peur qu'il mord, même ceux qui le soignent; il annonce cette colère passagère en rapprochant la commissure des lèvres pour faire la moue, et en poussant un cri guttural *ou-o*. Lorsque les Marimondes sont réunies en grand nombre, elles s'entrelacent deux à deux, et forment les groupes les plus bizarres : leurs attitudes annoncent une paresse extrême.... Nous les avons vues souvent exposées à l'ardeur du soleil, jeter la tête en arrière, diriger les yeux vers le ciel, replier les deux bras sur le dos, et rester immobiles dans cette position extraordinaire pendant plusieurs heures. »

Le Belzébuth que nous avons fait représenter était une femelle, jeune encore, mais adulte. Lorsque nous le reçûmes, les parties supérieures de son corps étaient d'un noir grisâtre, et les inférieures blanchâtres. Six mois après, les premières étaient d'un noir beaucoup plus foncé, et les secondes n'avaient éprouvé aucun changement; c'est dans cet état que nous l'avons fait peindre. En effet, le sommet de la tête, la nuque, le dos, les épaules et les flancs, le dessus des membres, le dessus de la queue et les quatre mains sont noirs; les côtés de la tête, le dessous du cou et de

la queue dans sa première moitié, la poitrine, le ventre, la face interne des cuisses et des jambes jusqu'à l'articulation du pied, celle des bras jusqu'au poignet sont d'un blanc légèrement teint de jaune. Toutes les parties nues sont violâtres, excepté le tour des yeux qui est couleur de chair. Dans un âge plus avancé, l'on dit que les poils blancs, principalement sous le ventre, prennent une teinte dorée.

Cet animal, du bout du nez à l'origine de la queue, avait seize pouces, et celle-ci en avait vingt.

Il se trouve aujourd'hui dans les Catalogues méthodiques sous le nom de *Belzébuth*, admis en latin comme en français.

Juillet 1828.



Werner pinx.t et lith. 1/2 de nat. Imp. Lith. de A. Belin.

Sajou à pieds dorés

SAJOU A PIEDS DORÉS,

OU CHRYSOPE.

Je ne trouve aucune description de Sajou dans laquelle je puisse reconnaître manifestement, ni même par approximation, l'espèce que je vais décrire, et à laquelle je donne le nom de Chrysope, tiré de son caractère le plus remarquable, de la belle couleur dorée de ses quatre pieds. En effet, lorsque je consulte le catalogue où l'on a réuni le plus d'espèces de Sajous, la Mammalogie de M. Desmarest, je remarque d'abord que j'en dois exclure onze de toute comparaison avec mon Chrysope, le pelage de la plus grande partie de leur corps étant noir ou brun foncé. Il ne peut donc être rapproché que des espèces à pelage grisâtre, c'est-à-dire, du Sajou gris, qui nous est représenté par celui dont nous avons donné la figure dans la 12e. livraison de cet ouvrage; du Sajou barbu, dont M. Geoffroy a donné les caractères dans le tome XIX des Annales du Muséum d'Histoire naturelle; du Sajou fauve, qui se trouve dans Schréber, pl. XXXI, B.; et du Ouavapavi, que M. de Humboldt a publié dans son Recueil d'Observations zoologiques, pag. 323. Or les membres gris-clair et le sommet antérieur noir de la tête du Sajou gris ne laissent aucun doute sur la distinction spécifique de ce Sajou et de mon Chrysope; et il en est de même pour le Sajou barbu, dont les caractères sont si peu marqués qu'il a été confondu alternativement avec le Sajou brun et avec le Sajou gris. Le Sajou fauve, *Simiaflava*, dont tout le corps est à peu près d'un fauve uniforme, et dont une partie du museau est noire, n'a rien non plus qui me permette d'en rapprocher mon Sajou. Reste l'*Ouavapavi*, *Simia albifrons*, qui, malgré quelques légères analogies, ne peut, pas plus que les précédens, s'associer au Chrysope, qui n'a point les orbites plus blancs que le reste de sa face couleur de chair et non bleuâtre, dont les extrémités ne sont pas d'un brun jaunâtre, et qui n'a point le bout de la queue brun-noir, ni les oreilles couvertes de poils, etc. Mais je trouve entre cet *Ouavapavi* et le Sapajou jaune de Brisson tant de points de ressemblance que je ne puis m'empêcher de les faire remarquer ici. Il est singulier que les descriptions de Brisson, celles surtout qu'il a faites d'après nature, soient si négligées par les naturalistes; plusieurs d'entre elles sont originales, et leur exactitude est remarquable, même aujourd'hui. Quoi qu'il en soit, les couleurs de ce Sajou jaune étaient du brun mêlé de jaunâtre et de blanchâtre aux parties supérieures du corps, mais un peu plus foncées sur le dos; du blanchâtre aux parties inférieures, du

jaune roussâtre aux quatre pieds, et du brun du dessus du corps à la queue, dont le bout était noir. Enfin les oreilles étaient couvertes de poils. Or l'*Ouavapavi* a le corps grisâtre, plus clair vers la poitrine et le ventre; ses extrémités sont d'un brun jaunâtre, sa queue est de la couleur du corps et noire à son extrémité, et ses oreilles sont couvertes de poils. On a certainement plus d'une fois regardé comme identiques des descriptions dont les termes se ressemblaient moins que ceux que nous venons de rapprocher. Mais il est temps de revenir à notre Chrysope.

Sa taille et ses proportions étaient à peu près celles du Sajou; il avait environ un pied du museau à l'origine de la queue, et celle-ci dépassoit peu la longueur du corps. Sa tête avait une forme très-arrondie et elle était grosse. Sous ce rapport, elle ressemblait à celle du Sajou à grosse tête, que j'ai fait connaître dans la 19e. livraison (août 1820). Sa face était entièrement d'une couleur de chair un peu tannée, et elle était entourée d'un large cercle de poils blancs qui couvrait le front, les joues, s'étendait jusqu'aux oreilles, et venait se rejoindre sous la mâchoire inférieure. Le reste de la tête était d'un brun grisâtre un peu foncé, et cette couleur descendait le long de la partie moyenne du dos; tous les côtés du corps, les épaules, les flancs étaient d'un gris jaunâtre très-doux à la vue, et les parties inférieures du corps, c'est-à-dire, le cou, la poitrine, le ventre et la partie supérieure et interne des cuisses, étaient blanches. La queue en dessus, à son origine, avait la couleur du dos; dans tout le reste de sa longueur elle était blanche, lavée d'une légère teinte jaune. Ses quatre membres, les antérieurs sur tout l'avant-bras et sur la partie antérieure et inférieure du bras, et les postérieurs sur toute la cuisse et sur toute la jambe, étaient d'un beau fauve doré. La peau des doigts, de la paume et de la plante était bleuâtre, et les oreilles avaient la couleur de la face. Les poils étaient épais, doux et très-soyeux sur toutes les parties supérieures du corps; ils étaient moins fournis aux parties inférieures, et surtout au ventre. Sa queue était fort touffue.

Cet animal, que je n'ai eu occasion de voir que pendant quelques jours, paraissait avoir le même naturel que les autres Sajous; il en montrait la pétulance, les caprices; sa voix était semblable à un doux sifflement dans sa joie, et à un cri âpre dans sa crainte ou dans sa colère. On ignorait de quelles parties de l'Amérique septentrionale il était originaire.

Le nom de *Chrysopes* pourra servir à le désigner dans les catalogues méthodiques.

Septembre 1825.



Douroucouli, fem

DOUROUCOULI.

Cet animal est un exemple frappant de la manière dont les lumières s'obtiennent, dont les connaissances s'acquièrent, et de la difficulté de l'observation en histoire naturelle. L'erreur semble être, aussi bien que la vérité, une des conditions de notre existence : jamais un fait ne se dévoile à nous complètement; ce n'est qu'en renouvelant nos efforts, qu'en multipliant nos tentatives, que nous parvenons enfin à l'envisager sous un certain nombre de ses faces, et qu'il nous est permis de penser que nous le con naissons à quelques égards : et ce n'est pas dans les particularités plus ou moins cachées du fait seulement qu'est l'obstacle à l'observation; c'est aussi en nous-mêmes, dans notre propre sensibilité, que cet obstacle réside; nous ne voyons qu'au moyen de ce que nous avons vu; les idées que nous avons acquises sont le flambeau qui éclairera celles que nous devons acquérir, et, comme elles ne peuvent être parfaites, nous avons, dans une foule de cas, presque autant à nous défier de notre savoir que de notre ignorance. Que sera-ce donc si toutes ces difficultés sont encore accrues par celles de la position, par l'insuffisance du temps, la multiplicité des devoirs, la préoccupation de l'esprit, circonstances plus ou moins inévitables, dans quelque situation que l'on soit, mais qui existent nécessairement, et dans toute leur étendue, pour les voyageurs à qui nous devons cependant presque tout ce que nous possédons de lumières en histoire naturelle ?

C'est M. de Humboldt qui, le premier, nous a donné quelques notions claires sur le Douroucouli; il en fit la découverte dans son voyage d'Amérique, sur les bords du Cassiquiare; et, sans les nombreuses difficultés dont nous venons de signaler une partie, nous n'aurions sans doute qu'à rapporter ses propres observations pour faire connaître cet animal de la manière la plus complète et la plus exacte. Mais si nous avons quelque chose à ajouter ou à rectifier aux détails d'organisation, c'est de lui que nous tirerons tout ce qui a rapport aux mœurs, au naturel, etc.

Rien, pour ainsi dire, ne rappelle la physionomie des quadrumanes américains dans celle du Douroucouli; par là, il ne s'éloigne pas moins des Alouattes, que des Sajous ou des Atèles, des Sakis que des Ouistitis. Pour lui trouver de la ressemblance avec d'autres animaux, il faut, comme le remarque M. de Humboldt, le rapprocher du Lori paresseux (*Lemur tardi gradus*, Lin.) du midi de l'Asie; alors les analogies sont tellement frappantes, que, ne connaissant qu'un de ces animaux, et voyant la tête de l'autre, on pourrait la prendre pour celle du premier, et réciproquement. Toutes deux ont à peu près la même forme générale, les mêmes yeux, le même nez, la

même bouche ; il n'est pas jusqu'aux trois raies du front qui ne se trouvent chez l'un comme chez l'autre; seulement elles sont noires chez le Douroucouli, et blanches chez le Lori ; aussi ces animaux ont-ils beaucoup de ressemblance par le caractère, et leur influence dans l'économie de la nature doit être à peu près la même ; les Douroucoulis peuvent être considérés comme les Loris du Nouveau-Monde. Cependant, malgré cette ressemblance générale, cette identité presque complète dans les formes des têtes et dans la structure des sens, l'organisation n'est pas la même, et ces animaux n'appartiennent point au même genre. Les types des familles de quadrumanes de l'ancien continent diffèrent de ceux des quadrumanes du Nouveau-Monde, et l'on dirait que la nature elle-même ne peut point se soustraire à cette règle. Le Lori appartient à ce grand genre *Lemur* de Linnœus, qui, divisé depuis en plusieurs autres genres, s'est transformé en une famille riche et variée. C'est à la famille des Sapajous qu'appartient le Douroucouli, et il ne nous montre pas des modifications moins importantes de son type général que le Lori ne fait du sien.

Les dents du Douroucouli sont les mêmes que celles des Sajous (*Sapella*, *Capucina*, Linn.), sans aucune exception, et, si les canines étaient petites et faibles dans notre individu, c'est sans doute parce qu'il était femelle. Le diamètre des petits intestins est extrêmement petit en raison du diamètre des grands, et le cœcum simple n'a que deux pouces de profondeur, et est sensiblement plus petit que l'estomac.

Les organes du mouvement ne présentent rien de très-particulier; les quatre mains sont conformées exactement comme celles des Sajous ; seulement l'animal n'étend point les doigts de celles de devant, qui restent relevés, comme nous les avons fait représenter. Les ongles sont longs, étroits, en gouttières et un peu crochus. La queue, très-mobile, et que l'animal ramène sur son dos, ou tourne autour de son cou ou de ses jambes, n'est point prenante.

Les yeux ont la pupille ronde et sont d'une grandeur demesurée ; aucun organe accessoire ne les accompagne. L'oreille externe, fort développée, a la structure de celle de la plupart des autres quadrumanes, c'est-à-dire qu'elle est semblable à celle de l'homme, si ce n'est que l'hélix est bordé à sa partie antérieure, et ne consiste plus postérieurement que dans un cartilage libre et plat; mais on y trouve l'anthélix et les tragus, ainsi que les branches du premier, qui se prolongent dans l'intérieur de la conque. Le nez, qui s'étend au-delà du museau, mais qui n'est point terminé par un mufle, a ses narines en partie au-dessous de son extrémité, en partie sur les côtés, mais leur ouverture est peu étendue. La bouche est fort grande et sans abat-joues, et la langue est douce. Les poils sont doux, épais et tous de nature soyeuse ; et l'intérieur des mains présente des aires formés de sillons très-fins, toujours parallèles et ordinairement circonscrits les uns dans les autres.

La vulve est grande et assez semblable par sa forme extérieure à celle des chiens, et sous chaque aisselle se trouve un mamelon.

Tout le pelage, aux parties supérieures du corps, est gris et formé de poils dont la base est noire, et qui sont ensuite annelés de blanc et de noir ; les parties inférieures sont orangées, depuis le menton jusqu'à l'anus, et cette couleur remonte sur les côtés du cou. La queue est d'un gris jaunâtre dans les trois quarts de sa longueur ; le reste est noir. Le dessus des yeux est blanc, et trois lignes noires divisent le front : l'une naît entre les deux yeux, les deux autres prennent naissance à l'angle externe de ces or-

ganes, et se recourbent en montant vers la première ; l'intérieur des mains et des oreilles est nu et couleur de chair ; la face, également nue, est d'un noir de suie ; l'iris est d'un brun jaunâtre, et les ongles sont noirs.

L'individu que je viens de décrire avait les proportions suivantes :

Sa longueur, du sommet de la tête à l'origine de la queue, était de dix pouces ; sa queue en avait onze ; sa tête, du museau à l'occiput, avait deux pouces trois lignes ; la main, deux pouces ; l'avant-bras, deux pouces neuf lignes ; le bras, trois pouces ; le pied, trois pouces ; la jambe, quatre pouces, et la cuisse, trois pouces six lignes.

Les Douroucoulis sont de véritables animaux de nuit. Durant tout le jour ils dorment reployés sur eux-mêmes et la tête cachée entre les jambes de devant ; mais, dès que le crépuscule commence, ils s'éveillent et agissent. La sensibilité de leurs yeux pour la lumière paraît très-grande ; car, lorsqu'on les expose au grand jour, leur iris se ferme complètement ; au commencement de la nuit, au contraire, il s'ouvre à tel point, que la pupille a presque la grandeur de l'œil. C'est pendant la nuit qu'ils satisfont à leurs besoins. Nous nourrissions le nôtre de lait, de biscuit et de fruits ; mais, comme les Sajous et comme les Loris, le Douroucouli se nourrit aussi d'insectes. C'est ce que M. de Humboldt nous apprend : « Il chasse, dit-il, les petits oiseaux, et surtout les insectes... Il mange tous les végétaux, et est surtout friand des bananes, de la canne à sucre, des fruits de palmiers, des amandes de *Bertholletia* et des semences de *Mimosa inga*. Ces animaux ne vivent point en troupes, mais ils se réunissent par paires. Leur cri nocturne, formé de la syllabe *muh-muh*, ressemble à celui du Jaguar ; aussi les blancs qui visitent les missions de l'Orénoque l'appellent *Titi-tigre ;* sa voix est d'un volume et d'une force extraordinaires par rapport à la petitesse de sa taille. Il a en outre deux autres cris, une espèce de miaulement (*e-i-aou*), et le son guttural très-désagréable *quer-quer;* sa gorge enfle lorsqu'il est irrité, et il ressemble alors, par son ronflement et la position de son corps, à un chat attaqué par un chien. » Je n'ai pu vérifier la plupart de ces faits, le Douroucouli que j'ai possédé n'ayant jamais été par sa situation dans le cas de manifester ses penchants et de déployer les ressources qu'il a reçues de la nature pour sa conservation. Cet individu était fort doux ; celui de M. de Humboldt, au contraire, n'avait pu s'apprivoiser, dissemblance qu'il faut sans doute attribuer à la différence des sexes ; le mien était une femelle, l'autre était un mâle, et l'on sait que ceux-ci, chez tous les animaux, ont un caractère beaucoup plus intraitable que les femelles.

Le genre auquel le Douroucouli sert de type avait reçu le nom d'*Aotus*, parce que l'absence des oreilles externes paraissait être son caractère dominant. Aujourd'hui qu'il est bien constaté, par l'animal que j'ai possédé, le seul sur lequel on l'ait vu jusqu'à ce jour, que le Douroucouli n'est point dépourvu de conque auditive, il serait difficile de conserver à ce genre le nom d'Aote, quoique la signification étymologique des noms propres finisse toujours par être oubliée. Je proposerai donc de lui substituer celui de NOCTHORE (qui voit dans la nuit). Le Douroucouli entrera dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Nocthora trivirgata*.

Août 1824.



Werner del. 3/4 de nat. lith. de Langlumé

Tamarin à mains rousses.

TAMARIN

AUX MAINS ROUSSES.

Ce quadrumane a d'abord été figuré et décrit par Edwards (Hist. nat. pl. et p. 196) sous le nom de petit Singe noir, et ensuite par Buffon (t. XIV, pag. 200, pl. 54) sous celui de Tamarin; et nous le désignons avec M. Geoffroi Saint-Hilaire par le nom de Tamarin aux mains rousses, pour le distinguer plus explicitement du Tamarin nègre, et en général des autres espèces du groupe auquel il appartient, et qui a été formé par M. Geoffroi.

A l'époque où nous exprimions encore quelques légères incertitudes sur la nature des différences qui existent entre le Tamarin nègre et le Tamarin qui fait l'objet de cet article, nous fondant sur des inductions tirées des différences que nous présentaient les espèces connues, et principalement sur les doutes de Buffon, nous ne connaissions qu'un très-petit nombre d'individus de ces deux premières espèces. Aujourd'hui que les cabinets du Muséum en possèdent plusieurs de l'un et de l'autre, toutes les diversités d'opinions doivent disparaître. Le Tamarin nègre et le Tamarin aux mains rousses forment évidemment deux espèces; car sur sept à huit individus qui me sont connus du premier, et à peu près autant du second, les caractères spécifiques sont restés les mêmes : l'un n'a jamais eu que des avant-bras noirs, et l'autre que des avant-bras oranges. Du reste, leur ressemblance est très-grande. La taille du Tamarin aux mains rousses ne différait point de celle de l'espèce aux mains noires. Il avait, du sommet de la tête à l'origine de la queue, environ six pouces, et la queue en avait douze; et toutes les parties antérieures du corps étaient noires, ainsi que les membres dont les extrémités étaient d'un beau jaune orangé. Les parties postérieures, à l'exception de la tête et du cou, étaient variées de brun, parce que les poils de ces parties se terminaient par des anneaux noirs et fauves; la queue était entièrement noire; et toutes les parties nues, c'est-à-dire la face, les oreilles et l'intérieur des quatre mains étaient d'un brun violâtre uniforme. Tout ce pelage se composait de poils très-doux et soyeux, beaucoup plus longs sur le corps que sur les membres, et très-fournis partout.

Le caractère de cette espèce est absolument le même que celui du Tamarin nègre : il est vif, irritable, capricieux, et d'une intelligence assez bornée lorsqu'on le compare aux grands quadrumanes américains, aux Sapajoux, aux Athèles, etc.

Le Tamarin aux mains rousses porte le nom de Midas dans les Catalogues méthodiques; et ce nom latinisé comme celui de Tamarin est devenu commun à toutes les espèces qui appartiennent aux groupes dont celle-ci est devenue le type.

Juin 1826.



Pinche mâle.

PINCHE MALE.

Cette jolie espèce de quadrumane, qui s'associe aux Ouistitis et aux Tamarins dans le genre Jaccus, a été décrite et figurée d'après nature vivante, mais imparfaitement, par Edwards, sous le nom de petit Singe Lion (Glanures, pl. 195); Brisson et M. de Humboldt l'ont seulement décrite d'après nature vivante : le premier sous le nom de petit Singe du Mexique (Règne animal, pag. 210, nº 28), et le second sous celui de Titi de Carthagène (Rec. d'Obs. de Zool., pag. 337). Les autres auteurs, qui en ont parlé scientifiquement, et Buffon lui-même, ne l'ont fait que d'après des dépouilles plus ou moins bien conservées. C'est un animal fort délicat, qui craint le froid, comme la plupart des autres Jaccus, et qu'on réussit très-rarement à amener vivant en Europe. J'eus occasion, en 1817, de voir deux individus de cette espèce, l'un mâle et l'autre femelle, que je décrivis et que je fis dessiner; ils avaient beaucoup souffert pendant la traversée, et ils ne vécurent que pendant bien peu de temps après leur arrivée à Paris. Le mâle, dont je publie la figure aujourd'hui, s'était mieux conservé que la femelle; mais quoique le pelage de celle-ci fût en mauvais état, on voyait qu'elle ressemblait entièrement à son mâle, et que, sous ce rapport, les deux sexes, dans cette espèce, ne se distinguent pas. Au reste, c'est une observation qui avait déjà été faite pour les Ouistitis, et qui probablement sera la même sur toutes les espèces de ce genre, sous certain rapport passablement naturel, mais où cependant les espèces diffèrent l'une de l'autre par quelques organes d'une certaine importance, et beaucoup par les couleurs. Aussi M. Geoffroy Saint-Hilaire les a-t-il divisées en Ouistitis et en Tamarins, par la considération des incisives; ce qui indique du moins la nécessité de les étudier plus profondément qu'on n'a pu le faire jusqu'à ce jour.

Le Pinche présente tous les caractères génériques des Marikinas et des Tamarins, et particulièrement ces mains antérieures, sans pouce distinct, et dont tous les doigts sont armés d'ongles crochus; caractère qui excluroit les Jaccus de l'ordre des quadrumanes, s'ils ne s'en rapprochaient essentiellement à beaucoup d'autres égards. Cette espèce est remarquable par le contraste des couleurs de son pelage : le cou, les épaules, le dos, les flancs, les cuisses et la queue étaient bruns, tandis que la tête, les pates et toutes les parties inférieures du corps étaient blanches. La couleur brune résultait de poils gris à leur base, et annelés, dans le reste de leur longueur, de noir-gris et de brun fauve par de larges anneaux. Ce pelage était entièrement formé de poils soyeux; on n'apercevait aucune trace de poils laineux, et les premiers étaient assez épais et assez longs, principalement ceux de la tête, qui, comme chez le Marikina, formaient une perruque qui, quand ils étaient couchés, descendait jusque sur les épaules. La face et les mains, et en général toutes les parties nues, étaient d'un noir de suie. Il paraîtrait, d'après les descriptions qui ont été données

de cet animal, que certaines parties, et particulièrement la croupe, seraient quelquefois d'un brun moins foncé que les autres parties du dessus du corps, et que quelques variations, mais légères, s'observaient aussi dans l'étendue de la couleur blanche.

Les individus que j'ai vus passaient toute la journée à dormir couchés dans la partie la plus obscure de leur cage, et ils ne se dérangeaient pas même pour se débarrasser de leurs excrémens; mais dès que le crépuscule arrivait, ils retrouvaient toute leur activité, et c'était alors qu'ils prenaient leur nourriture; aussitôt que l'aube paraissait ils retournaient dans le coin qu'ils avaient choisi pour se cacher, et d'où l'on ne pouvait les tirer qu'avec peine. Lorsqu'ils étaient contrariés ou qu'ils éprouvaient quelques besoins, ils faisaient entendre un petit sifflement doux, peu prolongé, et qui n'avait qu'un ton. Ces animaux étaient encore jeunes, à en juger par leurs proportions comparées à celles d'un individu très-adulte dont M. de Humboldt donne les dimensions. La taille de l'espèce est celle des Tamarins.

Les Pinches dont j'ai parlé avaient été, disait-on, amenés à Bordeaux par un bâtiment qui venait du Pérou.

Cette espèce est le *Simia Ædipus* de Linnæus; *Jaccus Ædipus* de la méthode naturelle.

Janvier 1829.



1/4 de la g.r nat.

Maki Vari

Werner del. Lith. de C. de Lasteyrie.

VARI.

Cette espèce de Maki est, avec le Maki rouge, une des plus grandes de ce genre singulier de quadrumanes, exclusivement propre, comme on sait, à Madagascar et aux îles qui en sont les plus voisines. Ces animaux, que nous ne connaissons à proprement parler qu'en esclavage, pourraient bien avoir donné de leur naturel des idées toutes différentes de celles qu'on en devrait avoir, et qu'on en prendrait si on pouvait les étudier dans leur état de nature. En effet, les Makis, sans montrer beaucoup d'intelligence, sans témoigner d'affection pour ceux qui les soignent, semblent généralement avoir de la douceur; leur museau fin, leurs grands yeux n'annoncent rien de méchant, et l'on en trouve qui paraissent prendre plaisir à donner et à recevoir des caresses. Ces signes n'ont cependant rien de certain : il n'est pas rare de trouver des Makis d'un caractère féroce, et un Vari m'en a donné un exemple frappant. Il était réuni à un Mongous dans la même cage, et tous deux paraissaient vivre l'un avec l'autre, sinon affectueusement, du moins sans mésintelligence; lorsqu'ayant été transportés dans une autre cage et dans un autre local, le Vari, pendant la nuit, tua le Mongous, et le rongea jusqu'à la peau. Cette circonstance s'accorde au reste parfaitement avec ce que des voyageurs rapportent des Varis, qui, disent-ils, sont d'un naturel farouche et cruel comme les tigres (Voyage de Marseille à Lima par Duret, p. 190).

Le Vari a tous les caractères génériques des autres Makis; c'est pourquoi nous ne répéterons pas ce que nous avons dit de ces caractères dans les descriptions que nous avons déjà données des Makis Mongous, à front noir, à front blanc, rouge, etc. Nous ferons seulement remarquer qu'un des caractères communs à ces animaux, la différence de couleur des mâles et des femelles, est confirmé par l'espèce qui nous occupe, de sorte qu'il peut être considéré comme étant sans exception; circonstance importante, et qui, pour avoir été méconnue, pourrait avoir conduit à multiplier sans fondement les espèces de Makis connues jusqu'à ce jour.

Les caractères spécifiques du Vari consistent dans ses couleurs, qui sont le noir et le blanc; mais ces couleurs ne sont pas toujours réparties également. L'individu dont nous donnons la figure présente un exemple de la distribution la plus commune chez les mâles; les parties blanches sont les jambes, les cuisses et une bande transversale sur la croupe au-dessus de la queue, les bras, depuis le coude jusqu'aux mains, une bande sur les épaules descendant aux aisselles, la partie postérieure de la tête, une bande sur les côtés du museau, et la mâchoire inférieure; toutes les autres parties sont noires. Les mâles seuls ont la tête blanche; chez les

femelles elle est toute noire supérieurement. L'individu mâle que Buffon a fait représenter n'avait de noir que la queue, le museau et les mains, le devant de la tête, la partie supérieure des bras, et le bord antérieur des cuisses.

On a eu à la Malmaison, où Mme. Bonaparte se plaisait à réunir beaucoup d'objets d'histoire naturelle, des Varis qui se sont accouplés et qui ont produit; malheureusement on n'a point observé le temps de la gestation; mais les jeunes Varis sont nés les yeux ouverts comme les jeunes Makis à front blanc, dont nous avons parlé dans la description que nous avons donnée de cette dernière espèce, et avec les couleurs des adultes.

Le Vari est désigné dans les catalogues méthodiques par le nom latinisé de *Macaco*.

Août 1824.



Saulnier pinx! Werner lith. grand. nat. Lith. de Langlumé

Rhinolophe bifer.

LE FER-A-CHEVAL,

OU RHINOLOPHE BIFER.

La Chauve-souris, qui a reçu le nom de Fer-à-Cheval, nous présente une des modifications organiques les plus extraordinaires de la classe des Mammifères, et par sa forme et par sa situation, et même par l'ignorance absolue où nous sommes encore de ses rapports avec les divers systèmes d'organes et les besoins de l'animal : je veux parler de l'appareil membraneux et compliqué qui s'observe à l'extrémité du museau, et qui enveloppe les narines. La conjecture la plus naturelle sur son objet, c'est que cet appareil remplit, à l'égard des émanations odorantes, les fonctions de la conque auditive à l'égard des sons; mais si la première induction conduisait à cette idée, un examen plus attentif la faisait bientôt modifier : car il n'y a rien dans la forme pyramidale, et dans les plis et les saillies des membranes dont cet appareil singulier se compose, qui puisse produire les effets d'une conque, et réunir au point où ils peuvent être perçus, c'est-à-dire aux narines, les odeurs éparses qui frapperaient sa surface, comme la conque de l'oreille, dans ses formes normales, peut rassembler les sons à l'orifice du canal auditif. Cependant cette membrane nasale, sur la nature de laquelle règne encore la plus profonde obscurité, et qui dans tous les cas ne peut être jusqu'à présent considérée que comme une dépendance assez secondaire du sens de l'odorat, est devenue, non pas seulement la figure, le symbole, mais un des caractères essentiels d'un genre qui paraît d'ailleurs être fort naturel. Long-temps les caractères génériques, en mammalogie, ne furent, comme celui-ci, que de simples résultats empiriques; mais ils devinrent rationels dès que la zoologie, s'associant aux sciences anatomiques et physiologiques, sentit le besoin et la possibilité de connaître la part que prenaient à l'existence les organes dont elle se servoit pour établir la distinction et les rapports des êtres animés; et il en est déjà plusieurs qui ont subi cette espèce de contrôle. La membrane nasale de certaines Chauve-souris est une des exceptions qui restent encore; ce qui nous porte à insister, afin qu'on le remarque, et qu'elle devienne un sujet de recherches pour la science.

Le Fer-à-Cheval est une Chauve-souris d'assez petite taille; celui dont nous donnons la figure était encore jeune; cependant le développement de ses dents et de ses sens était complet, s'il n'avait point encore acquis toute sa taille. Il mesurait environ deux pouces depuis l'extrémité du museau jusqu'à l'origine de la queue, qui avait dix lignes. L'envergure était de huit pouces environ, et les plus grands individus n'atteignent qu'à quelques lignes de plus. Nous l'avons représenté de profil en (*a*), de face en (*b*), suspendu dans son état de repos en (*c*), et l'on a sa membrane nasale très-grossie en (*d*) et (*e*). On voit que cet animal diffère beaucoup par sa physionomie de la Barbastelle et de la Noctule, dont nous avons donné les figures dans les

31e et 38e livraisons. Non-seulement ses oreilles sont beaucoup moins étendues que les leurs, mais son museau est moins proéminent; ce qui au reste n'est qu'une apparence, et tient moins à un plus grand développement proportionnel des parties postérieures de la tête qu'à une élévation des os du nez qui semble faire la limite du museau, tandis qu'en réalité il s'étend fort au-delà, et surpasse même celui de la Barbastelle. Les dents sont au nombre de trente-deux, six vraies molaires à tubercules aigus, deux fausses molaires normales, et deux canines à chaque mâchoire, comme chez toutes les Chauve-souris; deux incisives simples et écartées l'une de l'autre, et deux fausses molaires anomales à la mâchoire supérieure, et quatre incisives trilobées et quatre fausses molaires anomales à l'inférieure (1).

L'odorat paraît être un des sens les plus étendus du Fer-à-Cheval; comme nous venons de le dire, ses os du nez, élevés et élargis, sinon alongés, présentent un large réceptacle à l'air chargé d'émanations odorantes; et voici la description de sa membrane nasale, autant qu'il est possible de donner celle d'un organe compliqué de tant de détails. Cette membrane, considérée dans son ensemble, présente une lame terminée à sa partie supérieure par un angle très-alongé, et à sa partie inférieure par un demi-cercle, c'est-à-dire que des extrémités de ce demi-cercle partent deux lignes droites qui se réunissent en formant un angle très-aigu; ce cercle, d'une certaine largeur, a été désigné par le nom de Fer-à-Cheval, qui est la dénomination de l'animal lui-même; sa partie concave est dessinée par un sillon profond où se trouvent les narines, consistant en deux orifices arrondis; de chaque côté du bord interne des narines s'élève une petite lame, qui semble propre à les fermer en s'abaissant sur elles, et ces petites lames, en s'élevant et en se réunissant, produisent une saillie membraneuse de forme à peu près carrée, qui s'élève perpendiculairement au milieu de la partie anguleuse de la membrane. Cette partie a en outre, de chaque côté de sa ligne moyenne, deux petits replis ou deux petites lamelles qui forment comme deux poches. La partie concave du Fer-à-Cheval est légèrement relevée en bourrelet, surtout au bord externe des narines, et sa partie convexe est libre et divisée en deux parties égales par une petite échancrure. La partie anguleuse se détache de la tête au point où le fer à cheval se termine, et deux brides attachées sur ces bords le retiennent postérieurement en ce point. La lèvre supérieure est entière, et l'inférieure terminée par deux mamelons qu'un sillon léger sépare. La langue, épaisse et large, est couverte de papilles molles très-fines. Les oreilles, fort grandes, sont légèrement échancrées au sommet de leur bord externe postérieur, lequel revient en avant et se relève à sa partie inférieure en un lobe large et arrondi; enfin un petit tubercule s'observe à la base de ce lobe et à sa face interne, c'est-à-dire en avant du trou auditif.

Les yeux sont à peine perceptibles, étant cachés sous les poils sur les côtés de la membrane nasale.

Les organes génitaux n'offrent rien de particulier; la verge est dans un foureau suspendu librement en avant des testicules renfermés dans l'abdomen, du moins dans les individus que j'ai observés.

Les organes du mouvement sont fort développés; tous les doigts antérieurs ont deux phalanges, et le pouce seul, qui reste court, et ne prend point part à la formation des ailes, a un ongle comprimé et aigu; les doigts des pieds de derrière,

(1) Des Dents considérées comme caractère zoologique, p. 44 et 51.

garnis de semblables ongles, sont courts et d'égale longueur, et la queue est entièrement renfermée dans la membrane inter-fémorale.

Son pelage, fin et doux, est blanchâtre aux parties inférieures du corps, et gris-brun aux parties supérieures, lesquelles, au reste, sont, suivant les individus, plus ou moins cendrées ou plus ou moins brunes; dans ce dernier cas les parties nues sont couleur de chair, et les ailes sont brunes. Cependant les teintes sont toujours très-claires.

Le Fer-à-Cheval est un animal crépusculaire qui passe la journée caché dans des lieux obscurs, dans les toits des maisons inhabitées, dans le fond des cavernes, dans les tours des vieux édifices, où il se suspend par les pieds de derrière, enveloppé dans ses ailes de manière à ne laisser à découvert que sa tête. Il se nourrit des insectes qui voltigent près des lieux humides après le coucher du soleil, et il passe l'hiver dans un état de léthargie complète. Le printemps est sans doute pour eux le temps des amours, car ils ont des petits à la fin de cette saison.

Les détails du naturel de cette espèce ne sont point connus. Les difficultés de la suivre dans ses excursions nocturnes et dans sa retraite, l'impossibilité où l'on a été jusqu'à présent de la faire vivre en esclavage, seront toujours de grands obstacles à ce qu'on la juge et qu'on fasse son histoire.

Les naturalistes désignent aussi le Fer-à-Cheval par le nom de Bifer, et il présente un des types les plus remarquables du genre Rhinolophe auquel il appartient. On en a déjà donné de bonnes figures, et l'on peut surtout citer celle de Buffon, T. VIII, pl. 20.

Décembre 1827.



Dasyure de Maugé

Werner del.

Lith. de C. de Lasteyrie

DASYURE DE MAUGÉ.

Les Dasyures sont de tous les animaux pourvus de dents d'insectivores ceux qui se rapprochent le plus des carnassiers proprement dits. Ils ont quarante-deux dents, vingt-deux supérieures et vingt inférieures. Les premières se composent de huit incisives, de deux canines et de douze mâchelières, dont quatre fausses molaires; les secondes, de six incisives, de deux canines et de douze mâchelières, dont six fausses molaires. (Des Dents des Mammifères, p. 75, pl. xxiii. B.)

L'espèce dont je donne la figure a une physionomie qui annonce de la finesse et de l'intelligence. Son corps, dont les proportions sont agréables, est revêtu d'un pelage touffu, et terminé par une longue queue. Ses pattes sont légères; mais les postérieures étant plus longues que celles de devant, le train de derrière est le plus élevé, et la marche semble embarrassée. La tête est pyramidale et bien encadrée dans deux très-larges oreilles. Les membres antérieurs sont terminés par cinq doigts forts, épais, réunis à leur base par une extension de la peau, très-peu étendue et très-lâche, et armés d'ongles forts, arqués, pointus et reployés en gouttières. Le troisième de ces doigts est le plus long, le second vient après, ensuite l'avant-dernier du côté interne, puis celui qui répond au petit doigt, et enfin celui qui répond au pouce. La paume est nue, et la peau qui la revêt couverte de papilles rondes, plates et assez grandes. Cette paume est garnie, à la base des doigts, d'un large tubercule divisé en quatre parties, lesquelles sont disposées sur un arc de cercle et répondent à la base des doigts. Après ce tubercule en vient un autre oblong, grand et épais, plus rapproché du bord externe que du bord interne, et il est suivi d'un troisième plus arrondi, plus proéminent que les autres, et qui termine la main en formant une sorte de talon étroit. De même que toutes les autres parties des extrémités de derrière, le pied est beaucoup plus allongé que la main. Il est terminé par quatre doigts forts, à peu près de même longueur, et armés d'ongles semblables à ceux des doigts de devant. La plante est nue jusqu'au bout du talon, revêtue d'une peau flexible et papilleuse, et garnie à la base des doigts d'un fort tubercule divisé en trois parties, et d'une proéminence allongée à son bord interne, laquelle correspond à l'os métacarpien du pouce, qui ne se montre au dehors par aucun vestige. La queue n'est point prenante, et l'animal la porte horizontalement lorsqu'il marche.

Les sens en général paraissent bien développés. L'œil est de moyenne grandeur, mais la forme de sa pupille n'a pu être reconnue. La paupière interne ne peut recouvrir que la moitié du globe. Les paupières externes sont garnies de quelques légers cils. Le museau est terminé par un muffle bien développé, plat, large à sa partie antérieure, garni de très-petites glandes et divisé en deux parties par un sillon qui s'étend jusque sur la lèvre inférieure. L'orifice de chaque narine présente une

ouverture large inférieurement, et en forme de sillon étroit supérieurement. La langue est douce, oblongue et arrondie vers le bout. L'oreille est grande, oblongue, pointue, membraneuse, reployée en conque, ouverte vers le bas, échancrée à son bord postérieur, et remarquable par l'hélix qui rentre dans sa partie antérieure, et forme une lame élevée, épaisse et sinueuse; par une saillie qui naît de sa partie intérieure et supérieure et présente une forme évasée qui a quelques rapports avec celle d'une tête de clou; et enfin par deux bourrelets épais en avant de sa partie antérieure et ouverte. Le bourrelet interne est interrompu dans son milieu. Le trou auditif est arrondi, assez grand et placé en avant de la partie postérieure et inférieure de la conque. Cette oreille a la faculté de se reployer dans toute sa longueur.

Les organes génitaux sont étendus et tellement compliqués qu'une simple description n'en pourra donner qu'une idée fort incomplète. Le scrotum est volumineux, arrondi, porté sur un pédicule court, et placé, comme chez plusieurs autres insectivores marsupiaux, à un pouce et demi en avant de l'ouverture du prépuce. Celui-ci, dans l'état ordinaire, est obtus, formé d'une peau molle très-plissée et peu allongée. Dans ce même état la verge est aplatie d'avant en arrière, et revêtue jusqu'au bout d'une membrane qui n'est qu'un prolongement du prépuce, et qui est fortement plissée en long, en avant et sur les côtés de la verge, et légèrement froncée transversalement en arrière. Cette verge s'épaissit un peu à son extrémité; sa partie antérieure est divisée longitudinalement en deux portions qui paraissent dépendre des corps caverneux. La partie antérieure du haut ou du gland est formée de deux lèvres ou bourrelets qui, lorsqu'on les écarte, présentent une fente transversale qui est l'orifice de l'urètre. Quand on tire entièrement la verge hors du prépuce, on voit se dérouler de la partie antérieure de ce dernier un appendice plus long que la verge, et comparable à un doigt de gant très-allongé et dont il est très-difficile de concevoir l'usage.

Les moustaches sont longues et fortes; outre celles qui garnissent la lèvre supérieure, il s'en trouve sur la joue, au-dessous de l'œil, sur le sourcil, sous la gorge et au poignet. Le pelage est formé de poils laineux et de poils soyeux en quantité à peu près égale, excepté sur la queue, où les derniers sont les plus nombreux. Tous les poils laineux sont d'un gris-clair. Relativement aux couleurs, les poils soyeux sont de deux sortes : les uns, gris à leur base, puis jaune-grisâtre, sont quelquefois terminés par une pointe noire, et ils ont généralement une apparence gaufrée, ce qui les rapprocherait des poils laineux. Les autres poils soyeux sont lisses, entièrement noirs, moins abondans et plus longs que les premiers. C'est du mélange de ces couleurs que se forme la teinte verdâtre du fond du pelage. Les taches blanches sont formées de poils qui sont blancs dans toute leur étendue, et il en est de même de toutes les parties inférieures du corps, qui sont également blanches.

Cet animal avait, du bout du museau à l'origine de la queue, 1 pied 6 lignes; du bout du museau à l'occiput, 3 pouces 6 lignes; sa queue avait 10 pouces 6 lignes. Sa hauteur au train de devant était de 5 pouces, et de 6 au train de derrière.

M. Geoffroy Saint-Hilaire (Ann. du Mus. d'Hist. Nat. t. 3, pag. 350) l'a introduit dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Dasyurus Maugeii*. MM. Quoy et Gaimard en ont donné une bonne figure et une bonne description dans le Voyage de M. Freycinet.

Novembre 1824.



Werner del.

Tigre ondulé.

TIGRE ONDULÉ.

Cette grande espèce de Chat, qui se rapproche du Tigre par sa taille, a vécu trois ans à la ménagerie d'*Exter-change*, à Londres, où elle a été dessinée et peinte par M. le major Smith, si connu par sa grande expérience des animaux, et par son rare talent à les peindre. C'est d'après le dessin qu'il a eu la complaisance de nous communiquer que nous l'avons publiée, et si nous avons tardé jusqu'à ce jour a en donner la description, c'est par l'espoir que de nouveaux et de plus complets renseignemens nous parviendraient sur son origine et son histoire. Malheureurement notre espérance n'a point été accomplie; au contraire l'histoire naturelle de cet animal s'est compliquée par des critiques qui laissent après elles plus de doutes qu'il n'en existait auparavant. Voici ce qu'on connaissait de l'individu d'*Exter-change*; nous le tirons, ainsi que sa description, d'une note de M. Smith, qui accompagnait sa peinture : on n'en savait rien de plus, et tout ce qu'on a pu ajouter depuis à son histoire est conjectural.

Cet animal, au premier aspect, paraissait peu différer du Tigre du Bengale; mais, par un examen attentif, on s'apercevait bientôt que les taches de son pelage, au lieu de former de simples lignes transversales, se recourbaient, en se montrant plus faiblement, pour circonscrire des taches plus ou moins irrégulières et de formes diverses, la plupart très-grandes et d'une teinte plus claire que le fond du pelage. Des rubans pleins se montraient sur les côtés du cou et sur la nuque, et l'on voyait le long du dos des lignes de taches pleines isolées; de semblables taches, mais plus petites, garnissaient le front et les membres, et la queue était couverte d'anneaux d'autant moins irréguliers qu'ils se rapprochaient davantage de son extrémité. Les parties inférieures du corps étaient blanches avec des taches entièrement noires. La tête de ce Chat était plus grosse proportionellement que celle du Tigre royal, mais son corps était moins volumineux; il était plus bas sur jambes, quoique celles-ci ne fussent pas moins épaisses et fortes, et sa queue était plus grosse et plus longue. Il était habituellement calme, et son regard n'annonçait point la défiance. Ce fut un vaisseau de la Compagnie des Indes qui l'apporta en Angleterre : il avait été embarqué à Canton, où l'on assurait qu'il venait de la Tartarie Chinoise. Il est mort sans qu'aucune de ses parties ait été conservée.

M. Griffith, qui a été à portée de recueillir aussi des renseignemens sur cet animal dont il donne une figure d'après un dessin de M. Landsire (The animal Kingdon, etc., by Edw. Griffith, t. 2, the clouded Tiger), ajoute à ce que nous tenons de M. Smith, que le propriétaire de ce Tigre le nommait Tigre à écaille de Tortue,

parce que son pelage, par les couleurs et les contours incertains de ses taches, rappelait les couleurs et les taches qui se voient sur l'écaille de la Tortue franche, lorsqu'on la regarde contre le jour.

Depuis qu'on a eu connaissance en Angleterre de ce grand Chat tigré, MM. Horsfield et Raffles (Zoological Journal, n°. 4) ont cru pouvoir rapporter à la même espèce un Chat ramené par ce dernier de Sumatra, où il reçoit, dit-il, des habitans le nom *Rimau-Dahan*, et qui paraît être le même que celui que M. Temminck nomme *Macrocelis* (Mong., des Mamm., t. 1, pag. 102); mais ce rapprochement ne nous paraissant point suffisamment fondé, nous nous bornerons à l'indiquer, et n'entrerons dans aucun autre détail, pour ne point compliquer, par une vaine critique, une question qui, réduite à ce qu'elle a de plus simple, présente déjà des difficultés insolubles. En effet, en comparant l'un à l'autre des Chats tachetés vivans, dans la vue de reconnaître leur ressemblance ou leur différence spécifique, on n'arrive souvent qu'à des doutes; quelle certitude pourrait-on espérer en ne comparant que des figures faites sur des individus et par des peintres différens, ou même que de simples descriptions? Il est trop évident que de telles comparaisons ne peuvent être utiles que quand les animaux qui en font l'objet ont une origine commune, sont égaux par la taille et les proportions, annoncent un même naturel, se ressemblent en un mot par ces points fondamentaux qui sont toujours susceptibles d'être exprimés avec précision, et sur lesquels la critique ne peut avoir que rarement quelque prise : or nous ne voyons rien de commun sur ces divers points entre le Rimau-Dahan et le Tigre ondulé.

Cet animal a reçu le nom latin de *Nebulosa* par M. Smith, qui l'a incontestablement fait connaître le premier; c'est conséquemment celui qui nous paraît devoir être conservé dans les Catalogues méthodiques.

Octobre 1829.



Werner del. Lith. de . . Belin.

Jeunes métis de Lion et de Tigresse.

JEUNES MÉTIS DE LION

ET DE TIGRESSE.

Ces jeunes animaux nous offrent un nouvel exemple de l'union féconde de deux espèces très-distinctes; car si le lion et le tigre appartiennent au même genre, ils ont des différences tellement capitales, qu'ils se placent en quelque sorte aux deux extrémités de la série naturelle que forment les chats diurnes. Ils nous offrent aussi une nouvelle preuve que la propagation des individus n'est point le caractère de leur unité spécifique : nous avons des exemples de fécondation d'une espèce par une autre dans tous les états où peuvent être placés les animaux, excepté dans l'état sauvage. Dans l'état absolument domestique, le cheval féconde l'âne et réciproquement, et le bouc féconde la brebis; dans l'état domestique et dans l'état captif, le chien a fécondé le loup; l'âne a fécondé le zèbre; le bison a fécondé la vache; le mouflon a fécondé la brebis; enfin, dans l'état entièrement captif, le chacal de l'Inde a fécondé celui du Sénégal, et le lion a fécondé le tigre. Concluera-t-on de ces phénomènes, comme quelques-uns l'ont fait, que des animaux en domesticité ou en esclavage, ne jouissant pas d'une entière liberté, n'agissent point conformément à leur nature, et ne nous donnent, dans cet état, que des exemples d'une dégradation dont nous sommes seuls coupables? Non, sans doute; car autant vaudrait dire que les hommes ont la puissance de changer l'essence des êtres, et de rivaliser avec le pouvoir créateur. Quels que soient les changements que les animaux éprouvent, quoi que soit ce que nous appelons leur dégénération ou leur perfectionnement, tous les phénomènes qu'ils sont susceptibles de présenter résultent toujours de leur nature; ce n'est que sur leurs facultés qu'ont pu agir les circonstances qui les ont modifiés; en un mot, le lion et la tigresse, qui se livraient entre eux au besoin de la reproduction, ne cédaient pas moins à leur naturel que ne l'auraient fait, dans le même cas, le bélier et la brebis, l'étalon et la jument.

On a tant écrit d'inutilités sur les animaux, en admettant en principe un certain état de nature qui consisterait dans une liberté absolue, et hors duquel il ne pourrait plus y avoir pour eux que des souffrances et de la corruption, qu'il serait bien temps de reconnaître que ce principe n'est qu'une erreur; qu'il égarera tous ceux qui s'y soumettront, et qu'il ne peut point y avoir de liberté sans mesure pour des êtres placés au milieu des innombrables forces de la nature, toujours agissantes, toujours variables, et dont ils sont

les perpétuels esclaves. Il peut y avoir des conditions plus ou moins favorables au développement des facultés d'un animal, mais il est douteux que ces facultés se rencontrent jamais dans un état absolu d'indépendance. Ce sont donc les conditions favorables à ces développements qu'il importe de connaître; et, du fait de la reproduction en esclavage de deux animaux qui ne se seraient point reproduits dans leur liberté sauvage, nous devons conclure que la captivité favorise le penchant à la reproduction. Nous nous garderons cependant de tomber dans un autre excès, et de donner à l'accouplement fécond de deux espèces cette généralité que tout est mélange parmi les mammifères, et qu'il n'y a point d'espèces réelles. Cette conséquence a été admise par quelques naturalistes comme un principe universel, et les hypothèses auxquelles ce principe a servi de fondement ont même acquis quelque éclat; mais si ces créations sont quelquefois le fruit du génie, elles sont le plus souvent celui de l'ignorance et de la précipitation. Ce qui distingue les unes des autres, c'est que les premières sont confirmées par les faits subséquents, et qu'ordinairement un seul fait de plus que ceux qui étaient connus détruit les autres. Or, un fait bien constant renverse tout l'édifice qui repose sur le mélange indéfini des espèces; et ce fait, c'est que la vie ne se transmet pas avec toute la puissance que demanderait la conservation indéfinie des espèces dans toutes les combinaisons organiques : et les combinaisons où la vie ne paraît pas agir avec toute la plénitude nécessaire, sont celles qui résultent, dans l'état actuel des forces de la nature, de certains mélanges, et, entre autres, de celui des mammifères, que nous considérons comme espèces. En effet, il résulte de l'observation, comme nous l'avons peut-être déjà dit, que si deux espèces produisent ensemble, leur progéniture, quand elle a la faculté de se reproduire, ne la possède qu'à un très-faible degré; qu'à la seconde génération, cette faculté s'affaiblit encore, et que jamais on n'a vu ces races métives se conserver au-delà de la quatrième ou de la cinquième. Ainsi, en admettant que les mélanges d'espèces puissent avoir lieu, même dans l'état sauvage, ce ne serait pas une raison pour établir que les espèces ne sont fondées que sur des distinctions arbitraires; elles résultent évidemment des forces mêmes qui régissent aujourd'hui le monde.

Les jeunes animaux dont nous donnons la figure sont dans leur première année; ils sont nés à Windsor, en octobre 1824, d'un lion et d'une tigresse, très-doux l'un et l'autre, qui, dans leur accouplement, n'ont fait voir que ce qui s'observe dans l'accouplement de tous les chats. Ces jeunes animaux ne se ressemblaient point pour les couleurs; ils étaient plus ou moins barrés de lignes transversales; mais le fond de leur pelage était fauve, et les lignes étaient noires. On sait que les jeunes lions naissent avec une livrée qui consiste dans des bandes transversales le long du dos. Ainsi, rien que de naturel dans la livrée de nos jeunes métis; mais il paraît que, chez eux, elle tient plus de la nature de leur mère que de celle de leur père; que les taches en sont beaucoup plus nombreuses. Leur taille était celle des jeunes tigres de leur âge. De pareils métis étaient déjà nés autrefois à Londres, mais on n'en avait pas donné les figures; le fait seul avait été annoncé.

Février 1826.



1/5 de la g.r nat.

Melas.

Werner del. — Lith. de C. de Lasteyrie.

MÉLAS.

Cette espèce de Chat avait déjà été figurée et décrite dans le trente-troisième volume du Journal de Physique de Lamétherie, mais très-imparfaitement, sous le nom de Panthère noire, lorsque Péron en amena un nouvel individu en Europe et lui donna le nom de Mélas, à cause de sa couleur noire. Ce dernier avait été pris sur les côtes orientales de Java, et envoyé à madame Bonaparte, qui en fit don à notre ménagerie, et mon frère en fit l'histoire dans l'ouvrage qu'il publiait alors avec MM. de Lacépède et Geoffroy, sous le nom de Ménagerie du Muséum, etc. La ressemblance de cet animal avec la Panthère proprement dite, ne lui permit pas de prononcer s'il devenait le type d'une espèce particulière; il se borna à le décrire et à le comparer à deux autres espèces de grands Chats noirs, au *Jaguarète* de Marcgrave, dont la peau est noirâtre, semée de taches plus noires, et au Couguar noir de Buffon, qui est noir en dessus et blanchâtre en dessous; mais outre que tous deux sont d'Amérique, le premier n'est qu'un Jaguar noir; et le second est d'une si petite taille, comparée à celle du Mélas, qu'il ne peut en aucune manière lui être rapporté. En effet, le Mélas, par ses formes et ses proportions, ne rappelle que la Panthère, et M. Temminck, dans ses savantes Monographies de Mammalogie, tome I[er]., page 97, dit expressément qu'il n'appartient point à une espèce, et n'est qu'une variété de celle de son Léopard, qui est la Panthère dont entendait parler mon frère. « On a été long-temps, dit M. Temminck, dans le « doute au sujet du prétendu *Tigre noir* (*Felis Melas*) de Péron, considéré par « les uns comme simple variété accidentelle du Léopard, et que d'autres, à l'exem- « ple de Péron, ont regardé comme une espèce distincte. Nos voyageurs viennent « de mettre un terme à ces doutes : M. le professeur Reinwardt dit, et mon défunt « ami Kuhl assurait, dans sa correspondance, que le Tigre noir n'est qu'une variété « du Léopard. Cette circonstance est bien connue à Java, où les indigènes savent, « par expérience, qu'on trouve assez fréquemment dans le repaire du Léopard de « jeunes individus, l'un tacheté comme la mère, l'autre noirâtre et pareil au Mélas. « — Nous possédons à la Ménagerie un Léopard noir, pris jeune dans le repaire « d'un couple de ces animaux, couverts de la robe jaunâtre. »

Notre Mélas était d'un noir profond et lustré, et lorsqu'on le regardait sous un certain jour on le voyait couvert de taches plus noires encore, dont la plupart paraissaient pleines, et dont la quantité augmentait sur les épaules et les cuisses; on remarquait, en outre, sur son dos, près du cou, quelques petites taches blanches, formées de poils blancs qui naissaient du milieu des noirs.

Il paraît que les individus observés par M. Temminck présentaient quelques différences comparées au Mélas. « La robe du Léopard noirâtre, dit-il, est teinte de

« marron, ou couleur bai très-foncé, distribuée par nuances plus ou moins som-
« bres ou noirâtres; cette couleur est répandue sur tout le pelage; le marron pur
« règne sur les parties inférieures du corps : au museau, aux deux faces des quatre
« extrémités, et au bout de la queue; un marron noirâtre, très-intense, est répandu
« sur toutes les parties supérieures du corps et de la queue, ainsi que sur le som-
« met de la tête et aux oreilles. Les taches distribuées sur cette fourrure sont d'un
« marron noirâtre aux parties inférieures et sur les quatre extrémités, et d'un noir
« profond sur le dessus du corps; ces taches en rose, et celles dites pleines, sont
« formées et distribuées de la même manière que sur les peaux ordinaires du Léo-
« pard. Les taches du dos et de la queue sont peu distinctes; elles paraissent ce-
« pendant et sont bien marquées lorsque les rayons du soleil éclairent cette robe. »

Il paraît donc qu'il y a des Panthères noires de différentes teintes, dont la couleur principale peut être très-noire ou seulement marron, ce qui est le propre des simples variétés.

C'est sans doute de celle-ci dont a parlé Knox, sous le nom de Tigre noir, dans sa relation de Ceylan, et M. Raffles sous celui de *Rimeu-Kumbang* dans son catalogue des Mammifères de Sumatra.

Notre Mélas avait environ trois pieds de longueur du bout du museau à l'origine de la queue, et deux pieds de hauteur aux épaules. Son cri ordinaire était un violent soufflement de la gorge.

Juin 1825.



1/4 de nature

Chat du Népaul.

Werner, del. et lith. — Imp. par Bréjeant.

CHAT DU NÉPAUL.

C'est encore une acquisition que nous devons aux nombreux travaux et au zèle éclairé d'Alfred Duvaucel, enlevé trop jeune aux sciences, qui avaient si légitimement fondé tant d'espérances sur lui. Nous aurons souvent encore à gémir sur sa mort prématurée, car nous aurons souvent encore à parler de ses découvertes dans l'Inde. Et qui pourrait se plaindre de nos regrets? N'éprouve-t-on pas quelque satisfaction à se rappeler ceux qui ont servi les sciences avec désintéressement, qui leur ont sacrifié leur vie, sans espoir de récompense, et dont les travaux nous enrichissent sans nous demander, pour ainsi dire, ni soin ni effort? On peut ne pas témoigner sa reconnaissance par de bonnes actions, mais on ne refuse guère de le faire par de bons sentimens.

Le Chat dont nous donnons la figure se trouve non-seulement au Népaul, mais encore au Bengale.

Il a les proportions du Chat domestique. Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de quinze pouces. Sa queue a huit pouces, et sa hauteur moyenne est de dix pouces.

Tout le fond du pelage est d'un gris clair, provenant de poils soyeux, assez courts, dont la base est grise, la partie moyenne fauve clair, et le bout annelé de blanc et de noir; et les taches brunes qui le varient n'en diffèrent guère que parce que les poils qui les forment ont leur partie moyenne brun-foncé au lieu de fauve-clair. Le museau est gris pâle, la gorge blanche; deux taches se trouvent sur les joues; une naît au coin de l'œil et se termine sous l'oreille, et la seconde naît en arrière de la commissure des lèvres, et se prolonge un peu au-delà de la première. Le dessus de la tête est marqué de quatre raies de taches parallèles, qui s'arrêtent derrière les oreilles; et de là en naissent trois semblables qui s'étendent le long de l'épine jusqu'à la queue. Au-dessous de la gorge, à la naissance du cou, est une tache qui forme un collier, et une autre semblable se voit au point où le cou finit. Des taches irrégulières descendent le long des épaules et viennent se réunir à deux taches transversales qui ornent la poitrine. La face externe des membres antérieurs présente quelques taches isolées transversales, et leur face interne est surtout remarquable par la tache très-large qui se voit à sa partie supérieure. Trois grandes taches transversales naissent du dos et descendent sur les flancs, et le reste du corps ainsi que les cuisses ne présentent que des taches isolées et petites comparativement aux autres; celles de la face externe de la jambe sont transversales, et on en voit deux seulement, aussi transversales à la face interne. La queue a cinq

demi-anneaux, et le bout est entièrement noir. Toutes les parties inférieures du corps sont blanches, variées de petites taches noires. Les oreilles sont blanches à leur face interne, et d'un fauve uniforme à leur face externe. Les moustaches sont longues sur les lèvres et sur les yeux; les premières sont variées de blanc et de noir, les autres sont entièrement blanches.

Je ne crois point que cette espèce ait encore été introduite dans le système général des Mammifères, ni qu'elle y ait conséquemment été nommée; c'est pourquoi je proposerai pour elle le nom latin de *torquata*, à cause des deux bandes transversales du dessous du cou, très-apparentes lorsqu'on regarde le Chat en face.

Septembre 1826.



1/4 de la g.r nat

Werner del.

Chat de Java.

Imp. par [illegible]

CHAT DE JAVA

C'EST à M. Leschenault que l'on doit la première connaissance de cette belle espèce de Chat. A son retour de Java, il en rapporta les dépouilles, qui furent conservées dans le Muséum, et qui me servirent à la description que j'en donnai dans le huitième volume du Dictionnaire des Sciences naturelles. Ce sont ces mêmes dépouilles qui ont ensuite donné lieu à tout ce qui a été dit en France sur ce Chat dans les ouvrages de Zoologie. Depuis, M. Horsfield en a donné une figure et une description, faites aussi d'après des dépouilles, dans ses belles Recherches zoologiques de Java, où il nous apprend que cet animal porte le nom de Kuwuk chez les Javannais; enfin M. Temminck vient d'en donner une excellente description sous le nom de Servalien (Felis minuta) dans le quatrième cahier de ses Monographies de Mammalogie, page 130. C'est en cela seul que consiste tout ce que nous possédons sur cette espèce. La figure que j'en publie confirmera une partie des observations qui avaient déjà été faites, et donnera plus de précision aux autres.

Sa taille et ses proportions se rapprochent beaucoup de celles du Chat domestique. Il a environ dix-sept pouces, du bout du museau à l'origine de la queue; sa tête a trois pouces et demi, sa queue huit pouces, et sa hauteur moyenne est d'environ huit pouces.

Sa robe est d'un gris jaunâtre en dessus et blanche en dessous, variée de taches d'un brun noir, qui paraissent être, quant aux principales du moins, dans des rapports constants et caractéristiques : nous les décrirons en commençant par la tête.

De chaque côté du front, au-dessus des sourcils, naissent deux lignes qui se continuent parallèlement sur l'occiput et le cou jusqu'au bas de celui-ci. En dedans de ces deux lignes et un peu en arrière du point où elles commencent, en naissent deux autres qui se continuent aussi parallèlement entre elles et avec les deux premières, et qui viennent également finir au bas du cou. Enfin, une ligne moyenne, bien plus étroite que les autres, et naissant au milieu du front, se prolonge jusqu'au-delà des épaules, et elle est accompagnée, en cette dernière partie, de deux taches longues et beaucoup plus larges qu'elle, d'où résulte que le dessus des épaules est marqué de trois taches, une moyenne très-étroite, et deux latérales plus larges; en dedans de ces deux-ci, et dans l'intervalle qui les sépare de la ligne moyenne, commencent deux autres taches longues et larges, d'environ deux pouces de longueur. Ainsi, après les épaules, on ne trouve que deux taches parallèles; mais de ce point jusqu'à la queue, nous trouvons quatre lignes de taches disposées très-régulièrement; et ces lignes sont parallèles, comme toutes celles que nous avons décrites jusqu'à présent : les deux

moyennes sont très-rapprochées l'une de l'autre ; les deux externes en sont éloignées par un intervalle plus grand. Si nous revenons sur les côtés de la tête, excepté le museau, et sur les côtés du corps, nous trouvons qu'une large tache noire embrasse la base de l'oreille, et descend en se rétrécissant, et en se terminant en pointe sur le cou; que sur l'épaule se voient des taches allongées, descendant un peu obliquement, et celles des flancs et des cuisses sont petites et presque arrondies. La partie antérieure de la tête, le museau, ne nous offrira pas des caractères moins remarquables. Toutes les parties colorées sont plus rousses que celles du corps. Deux lignes blanches étroites, qui naissent entre l'œil et le mufle, s'élèvent, parallèlement au nez, jusqu'à presque la moitié du front, et une ligne semblable, mais bien plus étroite encore, borde la paupière supérieure et la paupière inférieure. Les lèvres supérieures, les côtés des joues, la mâchoire inférieure, la gorge, le cou, etc., sont blancs, et sur ce blanc se remarquent les taches caractéristiques suivantes : l'une naît à l'angle extérieur de l'œil, s'élargit sur la joue, forme les limites des parties blanches et des parties grises, et se recourbe sous la gorge, au milieu de laquelle elle vient se réunir, et où elle forme un collier remarquable. Un second collier se voit au bas du cou, et entre eux, à peu près à égale distance de l'un ou de l'autre, sont deux petites taches légères. Les membres sont couverts extérieurement de petites taches rondes; mais à leur face interne on trouve des taches longues; la cuisse en a trois transversales, et la jambe deux; l'inférieure surtout est remarquable par sa largeur. Le ventre n'a que des taches rondes, et il en est de même du dessus de la queue. Son extrémité, ainsi que son côté inférieur, sont sans taches, et celle-ci est d'un gris plus pâle que le côté opposé. Les oreilles sont blanches à leur face antérieure et à leur face postérieure dans la partie moyenne, mais le bout en est noir comme la base. D'après M. Temminck, qui en a possédé deux individus vivants, les jeunes auraient les teintes plus rousses que les vieux, ce qui me fait présumer que l'individu figuré par M. Horsfield était plus jeune que le mien.

Je n'ai aucune observation à donner sur les organes des sens, ceux du mouvement et ceux de la génération. MM. Horsfield et Temminck disent que la pupille est ronde; ainsi ce Chat appartient à la division des Chats diurnes. Il a entièrement les mœurs des Chats de sa taille et de sa force; il se cache de jour dans les creux des arbres, et ne vague que la nuit.

Jusqu'à présent il a porté le nom de *Javanensis* dans les catalogues méthodiques.

Février 1826.



Werner del. et Lith.

¼ de la grand. nat.

Lith. de Langlumé

Chat noir du Cap.

CHAT NOIR DU CAP.

C'est au voyage autour du monde du capitaine Baudin, et aux soins de MM. Péron et Lesueur, que la ménagerie du Roi a dû la possession de cette espèce de Chat.

J'en ai déjà donné une description sommaire dans le Dictionnaire des Sciences naturelles (T. VIII, p. 222), et depuis, M. Desmarets l'a introduit dans sa Mammologie sous le nom de Felis obscur, *F. obscura.*

M. Temminck ne l'a point considéré comme espèce dans sa Monographie des Chats, où il n'est indiqué que comme une variété noire du Felis botté (*Felis caligata.*)

Donnant aujourd'hui dans la même livraison ces deux Chats, on pourra juger de leurs différences, et décider entre l'opinion qui en fait une espèce et celle qui n'en fait qu'une variété ; mais ce qui me paraît certain, c'est que si elle est une variété, ce n'en est pas une de l'espèce du Chat botté ; c'est ce que les proportions du corps me paraissent mettre hors de doute.

La longueur du Chat noir, de l'extrémité du museau à l'origine de la queue, est de dix-neuf pouces ; sa queue a dix pouces, et sa hauteur moyenne est aussi de dix pouces ; c'est-à-dire que sa queue a plus de la moitié de la longueur de son corps, tandis que celle du Chat botté ne fait que le tiers de la longueur de cet animal.

Tout son pelage est d'un noir roussâtre, parsemé de taches d'un noir un peu plus foncé, et qui forment des bandes généralement transversales sur le corps et sur les membres, et longitudinales sur le cou ; et, ce que je n'ai vu sur aucun individu à oreilles rousses, ce sont deux lignes parallèles qui naissent à côté de l'œil et viennent se terminer en arrière des mâchoires. On voit de plus, comme à un grand nombre d'autres Chats, deux taches transversales et très-larges au haut de la jambe de devant, à la face interne ; et la queue a des anneaux étroits dans toute sa longueur, au nombre de six à huit, car toutes les lignes noires de ce pelage ne se voient point avec netteté ; ce n'est qu'à un certain jour qu'on peut les distinguer du fond avec lequel elles se confondent facilement.

Ce Chat avait les yeux et le naturel d'un Chat domestique. Il avait été apprivoisé et abandonné à lui-même sur le bâtiment qui le ramenait en Europe ; et, comme le Chat domestique, il faisait la guerre aux Rats, et avec d'autant plus de succès qu'il était grand et fort. A son arrivée à la Ménagerie, on le tint d'abord renfermé, mais bientôt on put lui rendre sa liberté ; et, excepté la répugnance qu'il avait à se laisser prendre et même toucher, on aurait pu le croire un Chat domestique. Il

resta attaché aux lieux où on le nourrissait, mais tous les autres Chats mâles en furent exclus ; il n'en souffrit même aucun dans un cercle assez étendu autour de sa demeure ; et j'ai eu tout lieu de croire que les ennemis que par-là il s'était faits ne furent pas étrangers à sa mort. Quoique jeune, il ne vécut guère chez nous qu'un an.

M. Desmarets lui a donné le nom latin d'*obscura*, qui lui sera sans doute conservé dans les catalogues méthodiques.

Septembre 1826.



Werner pinx. et lith. — presque 1/6 de nat. — Lith de Langlumé et Cie

Chaus.

CHAUS.

Le système organique des Chats est un de ceux que la nature a le plus modifié : plus leur nombre se multiplie, plus la difficulté de les distinguer l'un de l'autre augmente ; et quoique le Chaus de Guldenstaedt ne puisse plus être confondu avec le Chat botté de Bruce, de nouvelles observations et de nouvelles comparaisons seront encore long-temps nécessaires pour les faire bien connaître tous deux. M. Temminck, opposant ces espèces l'une à l'autre, dans les individus qu'il possédait, a donné leurs caractères. Je crois aussi avoir eu sous mes yeux ces deux Chats : c'est par une comparaison attentive que j'ai cherché leurs traits distinctifs ; et cependant, M. Temminck et moi, ne nous accordons pas autant qu'il serait nécessaire : les points qui nous séparent surpassent un peu ceux que de simples différences individuelles pourraient expliquer. Ce sont des difficultés que le temps résoudra ; en attendant multiplions les faits : tant que les généralités qui s'y rapportent conservent quelque obscurité, c'est la preuve que leur nombre est encore insuffisant.

Le Chaus, dont je donne aujourd'hui la figure, a été envoyé à la Ménagerie du Roi, de la haute Egypte, par M. de Clerambault, consul-général de France en Égypte. Il a la taille et la physionomie du Chat domestique, et tout annonce qu'il en a les mœurs : ce qui confirme, en partie, les observations de Guldenstaedt. Quoique timide et défiant, il n'est ni sauvage, ni méchant ; et, dans sa crainte, il cherche plutôt à s'éloigner qu'à se défendre. Ses gardiens entrent dans sa loge, font le service qu'il exige, sans qu'il les menace : il s'en faut même peu qu'il ne s'approche d'eux ; et l'on voit que s'il eût été traité depuis plus long-temps avec douceur et bienveillance, il serait entièrement familier : aussi est-il aisé de prévoir qu'il ne tardera pas à l'être, et à venir même au-devant des caresses de ceux qui l'approcheront. Il appartient à la section des Chats nocturnes à ongles rétractiles ; ses yeux, à la lumière, ont leur pupille allongée ; et ses ongles sont entièrement cachés.

Il est revêtu d'une robe formée d'un pelage très-fourré, d'un gris-jaunâtre, plus pâle aux parties inférieures qu'aux supérieures, et ornée de quelques taches, pour la plupart d'un gris un peu plus foncé que le fond, ou brunes, et qui paraissent passagères ; d'autres sont noires, et subsistent durant toute la vie de l'animal : mais quelques détails de plus sont nécessaires. Les côtés et le dessus de la tête et du cou, les épaules, le dos et les côtés du corps, la queue à son origine, les cuisses et les jambes antérieures et postérieures sont gris-jaune, et résultent de poils dont la partie visible est couverte d'anneaux blancs, jaunes et noirs. Le dessous des yeux, le bout du museau, la mâchoire inférieure, le dessous du cou sont blancs. La poitrine, le

dessous du ventre sont d'un blanc sale. Entre le gris et le blanc du cou, ainsi que le long des flancs, se voient des bordures jaunâtres, et les membres ont aussi une teinte plus jaunâtre ou plus fauve que les parties supérieures du corps. Les oreilles, blanches en dedans, sont jaunâtres en dehors, et terminées par des poils noirs qui s'allongent en pinceau. La queue, dans la plus grande partie de son étendue, est d'un gris blanchâtre et terminée par une mèche de poils noirs, que deux anneaux de même couleur précèdent. Deux lignes transversales noires se trouvent à la face interne des jambes de devant, à leur partie supérieure, et des taches brunes se voient sur les cuisses et les jambes de derrière; quelques-unes s'aperçoivent aussi sur les jambes de devant. Enfin le dessous du carpe et le dessous du tarse sont garnis de poils noirs, qui diffèrent peu de ceux que nous avons vus aux mêmes parties chez le Chat aux oreilles rousses.

Ses proportions sont les suivantes : Il a, du bout du museau à l'origine de la queue, deux pieds quatre pouces. La queue a neuf pouces; et sa hauteur moyenne est d'un peu moins de quinze pouces.

Je n'établirai aucune comparaison critique entre les détails que je viens d'exposer et ceux que nous devons à Guldenstaedt (Acad. Péters., T. XX, p. 483, pl. 14), et à M. Temminck (Monographies, p. 121). Les différences que présentent ces détails tiennent, sans doute, aux individus qui ont été décrits. La figure de Schreber (pl. 110, B.) n'est qu'une copie enluminée de celle de Guldenstaedt, qui nous apprend que cette espèce, très-commune dans les contrées qui avoisinent la mer Caspienne, est nommée par les Tartares *Kir-myschak*, par les Circassiens *Moesgedu* et par les Russes *Koschka;* celui de *Chaus*, il l'a tiré de Pline, qui le donne au Loup cervier, et c'est encore ce nom que portera, sans doute, cette espèce, comme nom latin, dans les Catalogues méthodiques.

Octobre. 1826.



Werner del. et lith. 1/6 de nat.

Chat cervier adulte.

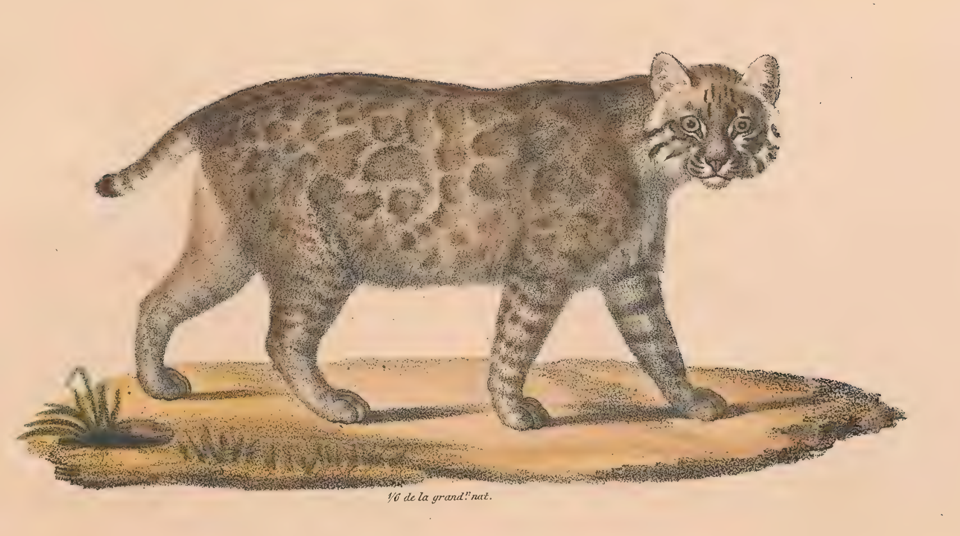
CHAT CERVIER DU CANADA,

ADULTE.

En décrivant sous le nom de Chat à ventre blanc un Chat de l'Amérique septentrionale, j'exprimai la supposition qu'il appartenait à l'espèce du Chat cervier du Canada, dont il me paraissait être un jeune individu. Cette supposition a acquis depuis beaucoup de force; elle s'est transformée même pour moi en certitude, ayant vu d'autres individus de cette espèce, et en particulier celui dont je donne aujourd'hui la figure, et qui a fini par acquérir tous les caractères de l'adulte. Lorsque la Ménagerie le reçut, il avait déjà passé l'âge du Chat à ventre blanc; ses taches n'étaient plus aussi grandes, mais elles n'étaient pas aussi effacées qu'il nous les montre aujourd'hui. Ses proportions, comparativement à celles du Chat à ventre blanc, ont aussi éprouvé des changemens par l'effet de l'âge : il est moins trapu, son ventre et sa tête sont moins gros; en un mot il est plus svelte, plus léger.

Le fond de la couleur de ces deux Chats est à peu près le même; mais les taches de cette espèce, d'abord grandes, irrégulières, en forme de roses qui résultent de lignes courbes plus ou moins alongées et diversement contournées, se sont considérablement réduites dans notre individu. Il est, dans toutes les parties supérieures du corps, d'un gris-fauve, plus foncé sur le dos que sur les flancs; de nombreuses taches petites et d'un brun plus ou moins noir y sont parsemées, mais elles sont plus grandes et plus distinctes sur la face externe des membres. Les parties inférieures du museau, celles qui entourent les yeux, la gorge, la poitrine, le ventre sont blancs variés de taches noires; deux lignes noires transversales se voient à la partie supérieure de la face interne des jambes de devant, et deux semblables lignes se trouvent de chaque côté des joues; la queue est blanche en dessous, grise en dessus avec quelques demi-anneaux, et le bout noir. Un petit bouquet de poils noirs termine l'oreille, dont la face externe est noire à sa base et à son extrémité, et blanche à sa partie moyenne. Ce Chat avait les mêmes dimensions que celui à ventre blanc. C'est le *Felix Rufa* des Catalogues méthodiques.

Juillet 1828.



1/6 de la grand.r nat.

Werner lith. *Chat à ventre tacheté.* Imp.r par Brégeaut.

CHAT A VENTRE TACHETÉ.

C'est à dessein que j'ai donné ce nom vague et indéterminé à l'animal dont je publie aujourd'hui la figure ; ne pouvant le rapporter avec certitude à aucune espèce connue, et trouvant d'ailleurs entre lui et un Chat auquel M. Geoffroi a donné le même nom plusieurs points de ressemblance, j'ai pensé que c'était celui qui pouvait le mieux lui convenir, d'autant plus qu'il n'est pas bien évident que l'espèce de laquelle on a rapproché ce dernier, soit en effet la sienne; car, à en juger par des renseignemens plus ou moins dignes de confiance, on pourrait, avec des motifs à peu près égaux, rapporter l'un et l'autre à un grand nombre d'espèces. Les Chats qui, comme eux, sont de l'Amérique septentrionale, et auxquels ils ressemblent par d'importans caractères, vont déjà à six ou sept, et M. Rafinesque en annonce plus de vingt.

On s'expliquera cette singulière abondance de Chats à queue courte quand on saura que chaque espèce peut se présenter sous trois figures différentes, suivant l'âge des individus. Il paraît que tous les Chats naissent avec une livrée; et quand ils doivent la perdre en arrivant à l'âge adulte, il vient un moment où le pelage ne se présente plus comme il était dans la première année de la vie, et ne se présente pas encore comme il sera quand il aura éprouvé tous ses changemens: or, la plupart des Chats à queue courte, auxquels on pourrait rapporter les Chats à ventre tacheté, sont dans ce cas; de sorte que, pour peu que les observateurs aient vu ces animaux à différentes époques, sans suivre leurs changemens de couleur, ils auront été conduits à augmenter de beaucoup le nombre de leurs espèces.

Il est certain que notre Chat à ventre tacheté était un jeune individu qui ne présentait point encore les couleurs de l'adulte, ni par conséquent ses caractères spécifiques; car ces caractères n'existent que quand les animaux sont entièrement développés: les traits qu'ils présentent auparavant doivent être connus sans doute, mais tous les changemens passagers et qui ne se reproduisent plus n'appartiennent qu'à l'espèce incomplète, comme lui appartiennent les traits informes du fœtus; aussi rien n'annonce plus d'irréflexions et d'idées superficielles, que l'opposition que quelques auteurs ont cru trouver entre la structure d'organes imparfaits et les règles qui avaient été établies sur ces mêmes organes entièrement formés. Au reste, quoique à cet égard le pelage ne puisse pas être considéré autrement que les autres organes, on n'a point encore osé dire que celui des adultes ne présentait pas les caractères de l'espèce, parce que le pelage des jeunes ne lui ressemblait pas. L'erreur aurait été trop palpable; et, sous ce rapport, nous ne trouverions que des faci-

lités dans les recherches qui ont été faites avant nous sur plusieurs des espèces auxquelles notre Chat à ventre tacheté peut appartenir, si elles avaient été suffisantes. Malheureusement il n'en existe aucune d'assez détaillée pour y reconnaître les traits de l'individu que nous avons sous les yeux; c'est pourquoi, avant d'établir nos conjectures, nous devons en donner une complète description.

Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de deux pieds, et sa hauteur moyenne d'un pied. Sa queue a quatre pouces; sa tête rappelle celle du Tigre plutôt que celle du Chat domestique par sa largeur, ce qui tient en grande partie à l'épaisseur des poils qui garnissent ses joues: du reste, il a les proportions du Chat, et les habitudes, comme il en a les organes du mouvement, de la génération et des sens; je ferai seulement remarquer sous ce dernier rapport que ses yeux ont une pupille ronde. Sa robe, sur toutes les parties supérieures de son corps, a un fond gris clair, mélangé de fauve, qui vient du duvet très-épais, à moitié inférieure grise, et dont la moitié supérieure fauve se mêle aux poils soyeux annelés de blanc et de noir, qui forment le reste du pelage; le dessus de la tête, le dos, les épaules et le derrière des cuisses sont plus foncés que les flancs. Les parties inférieures ont le fond blanc; mais les unes et les autres sont couvertes de taches très-variées, et dont l'irrégularité rend la description fort difficile.

Commençons par la tête : une ligne noire naît des côtés du nez et se partage pour entourer les yeux derrière lesquels elle se termine. Deux taches blanches naissant avec les lignes noires dont nous venons de parler se font remarquer à côté de celles-ci à la base du nez; trois autres lignes noires naissent sous l'œil, à côté du nez, s'étendent irrégulièrement sur les joues, et viennent se confondre dans d'épais favoris où se trouve un large bouquet de poils noirs, qui forme une tache lorsqu'on relève les poils gris fauves qui la recouvrent. Le pelage renfermé dans ces lignes est blanc et s'unit à celui qui garnit tout le dessous de la tête jusqu'à la gorge, et qui est entièrement blanc. De la base du nez naissent quatre lignes parallèles, qui passent entre les oreilles, et viennent s'interrompre au sommet de la tête. Les côtés du museau et le dessus des yeux sont garnis de moustaches blanches et de moustaches noires; les oreilles, fauves la face interne, avec quelques poils blancs à leur base, sont noirs, avec une tache blanche dans toute leur largeur, à leur face externe, et bien remarquables par ce caractère; elles n'ont point de pinceaux; mais quelques poils noirs semblent en annoncer. La nuque, jusqu'au dessus des épaules, montre trois lignes brunes qui se confondent presque avec le fond gris fauve de cette partie, et qui semblent une continuation des lignes noires du sommet de la tête. Les côtés du cou, qui prennent une forte teinte grise, présentent trois ou quatre bandes longitudinales fauves dont l'une se recourbe pour former un demi-collier sous le cou. Le cou, en dessus, est séparé des épaules par un demi collier-noir; et de ce point partent deux lignes de taches très-noires, parallèles, qui se prolongent jusqu'à la queue, mais qui sont moins distinctes, plus confuses sur les épaules que sur le reste du dos; et de chaque côté de ces lignes, à commencer du milieu du dos seulement, se voient deux autres lignes de taches plus petites que les premières, parallèles à celles-ci comme elles le sont entre elles. Toutes les autres taches de ce pelage sont ou simples, ou en forme de bandes, ou en demi-roses. Les premières, plus ou moins noires ou fauves, garnissent tout le ventre, les épaules, les cuisses et une partie de la face antérieure des jambes. Les secondes se voient à la face interne et externe des jambes.

Les troisièmes, auxquelles s'en mêlent aussi quelques unes qui ont la forme des bandes, se montrent à la partie antérieure du dos, à la partie supérieure des épaules et sur les flancs; ces dernières, d'une forme très-irrégulière et peu semblable l'une à l'autre, consistent dans une surface de poils fauves, qui tranche sur les poils plus gris du fond, et qui est bordée à sa partie postérieure ou supérieure seulement par un ruban noir et étroit : mais le dessin seul peut donner une idée exacte de ces taches. La queue, fauve en dessus et blanche en dessous, a trois ou quatre demi-anneaux noirs en dessus, et elle est terminée par une tache noire d'un demi-pouce de longueur; seulement quelques poils blancs de la partie inférieure dépassent les poils noirs et font paraître la queue terminée par des poils blancs.

Si actuellement je rapproche cette description de celles qui ont été données jusqu'à présent des Chats à courte queue de l'Amérique du nord ou des parties boréales des deux continens, je n'en trouve aucune qui ait avec la mienne une ressemblance suffisante pour qu'il soit certain qu'elles se rapportent l'une et l'autre à des individus de la même espèce. Le Lynx du Canada de Buffon (Supp. III, pl. 44) avait beaucoup moins de taches que le mien; son Lynx du Mississipi (Suppl. VII, pl. 53) en avait moins encore; mais il est à remarquer qu'il avait été envoyé sous le nom de *Chat tigre*, nom sous lequel notre individu nous avait aussi été envoyé. Le Bay-Cat de Pennant (Hist. of. quad. p. 281, n°. 171) diffère encore plus que les précédentes de notre Chat à ventre tacheté; et comment y retrouver le Félis Rufa de Guldentaedt (Nov. comm. Acad. St. Péters. T. XX, p. 499), qui n'est caractérisé que par quelques mots généraux, et dont la queue est terminée par des poils blancs? Quelque attention que je porte dans ce genre de rapprochement, je ne puis pas reconnaître davantage dans mon animal le Felis polaire de M. Temminck (Monographie de Mammalogie, p. 109 et 141), qui n'a que des ondes dans le pelage, et qui d'ailleurs en diffère par beaucoup d'autres caractères; et je n'y retrouve pas plus les traits qu'il donne à son Felis Bay, soit que je les cherche dans le pelage d'été de ce Chat, ou dans son pelage d'hiver. Enfin je me trouve dans la même incertitude à l'égard du Chat à ventre tacheté de M. Geoffroi et de son Chat du Canada (Catal. des Mamm. p. 120 et 121), faute de détails suffisans, ou plutôt de recherches assez étendues pour apprécier la valeur des différences qui se rencontrent entre tous ces Chats et le mien. Mais tous mes doutes s'affaiblissent, s'ils ne cessent pas entièrement, lorsque je compare ce dernier à la série des chats du Canada que renferme notre Muséum. Alors je crois voir que mon Chat à ventre blanc, comme celui de M. Geoffroi, n'est qu'un jeune âge de cette espèce; que le Lynx du Canada et celui du Mississipi n'en diffèrent que par des développemens plus avancés; et je croirais peu hasarder en lui associant encore le Bay-Cat de Pennant et le Felis-Bay de M. Temminck.

Cependant ces divers rapprochemens, comme tous ceux de cette nature, sont plus ou moins conjecturaux; mais ce qui reste toujours certain, c'est que l'Amérique septentrionale produit un Chat qui, dans sa jeunesse, est paré des couleurs et de la livrée de l'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure.

Juin 1826.



Chat à oreilles rousses.

CHAT AUX OREILLES ROUSSES
OU CHAT BOTTÉ.

C'est sous cette dénomination que le Chat dont je donne aujourd'hui la figure est placé dans les galeries du Muséum d'Histoire Naturelle; et c'est encore à Alfred Duvaucel que je dois d'en pouvoir publier un dessin fidèle. Cette espèce ne paraît point être nouvelle, quoique le nom que j'ai dû lui donner le soit. Elle a été décrite, et Bruce l'a peut-être figurée; mais on en a parlé, à ce qu'il paraît, tantôt sous le nom de *Chaus*, et tantôt sous celui de *Chat* ou de *Lynx botté*, quoique ces noms n'appartiennent pas à la même espèce. Quelquefois ces deux espèces ont été confondues en une seule; ce qui peut s'excuser par le peu de différence qui les distingue. M. Temminck en a établi les caractères avec assez d'exactitude dans ses Monographies des Mammifères, p. 121 et 123; et les ayant possédées toutes deux, je puis à mon tour en donner des figures exactes et comparatives. Le Chat aux oreilles rousses que je donne aujourd'hui est vraisemblablement le Chat botté de Bruce et de M. Temminck; et, dans la livraison suivante, je donnerai le Chaus de Gueldenstœdt, qui est aussi le Chaus de M. Temminck.

La figure et l'animal qui nous ont été envoyés par M. Duvaucel étaient absolument conformes à d'autres Chats qui venaient du Malabar, et même, autant qu'il est possible d'en juger d'après une dépouille très-imparfaite, à un Chat rapporté d'Egypte par M. Geoffroy, et décrit dans son Catalogue des Mammifères sous le nom français de Chat botté, et sous le nom latin de *Chaus* : deux mots qui pouvaient alors paraître synonymes, mais qui ne le sont plus aujourd'hui.

Le Chat aux oreilles rousses ou le Chat botté, dont je donne la figure, a deux pieds de longueur du bout du nez à l'origine de la queue; celle-ci a dix pouces, et la hauteur moyenne de cet animal est de quatorze pouces.

La couleur générale de son pelage est d'un gris-fauve, plus jaunâtre sur les bords du cou et des flancs et sur les pattes; toutes les parties inférieures sont d'un blanc-fauve sale, et son trait caractéristique consiste dans la teinte d'un fauve très-brillant qui revêt la surface externe de l'oreille, laquelle est en outre terminée par un pinceau de poils noirs d'une grandeur moyenne; la face interne est garnie de poils blancs très-longs; sur toutes les parties supérieures du corps s'aperçoivent, sous certain jour, des bandes transversales plus foncées que le pelage, et formées pour la plupart de taches isolées et irrégulières; de semblables bandes se remarquent, mais d'une manière plus sensible, sur les cuisses et les jambes; et le long de la partie inférieure du dos le pelage a une teinte plus brune que sur les autres parties. L'extrémité du museau, la mâchoire inférieure et le cou en dessous sont blancs,

et le chanfrein sur le nez et entre les deux yeux est également blanc. Le tarse est remarquable par une ligne noire qui se divise à la naissance des doigts pour les envelopper; et les doigts des pieds de devant sont bordés de la même manière. Deux taches très-noires et larges garnissent la partie supérieure et interne des jambes de devant; et la queue, garnie de cinq ou six anneaux noirs, n'a de complet que les trois ou quatre de son extrémité qui se termine par cette couleur.

Cette description fidèle ne convient que d'une manière générale à tous les individus de l'espèce. Ceux que possèdent nos cabinets ont des teintes plus fauves où le gris est moins sensible; et sur quelques-uns les taches du corps sont plus visibles. M. Temminck assure que la teinte fauve est celle des femelles. Quant aux taches, elles sont d'autant plus visibles que l'animal est plus jeune. En effet, un très-jeune individu de cette espèce, que les collections du Muséum doivent aussi à A. Duvaucel, est tout-à-fait un animal tacheté; mais tous sans exception sont remarquables par la teinte rousse brillante de leurs oreilles.

Les couleurs des parties supérieures du corps résultent de poils soyeux annelés de blanc, de fauve et de noir; il paraît que les anneaux blancs et noirs dominent chez les individus mâles, et les blancs et fauves chez les femelles.

J'ai quelque raison de présumer que la pupille, dans cette espèce, prend une forme allongée à la lumière, comme celle de notre chat domestique. Quant aux autres caractères génériques, tout annonce qu'ils ne diffèrent point de ceux des Chats proprement dits.

M. Temminck le désigne par le nom latin de *Caligata*, à cause de la partie noire des pieds, qui a aussi valu à cet animal le nom de botté que lui a donné Bruce. (Voy. vol. 13 in-8°. de la Trad. franç., pl. 30, p. 238.) C'est à ce voyageur que Buffon devait la note fort exacte qu'il a insérée, sur cette espèce, à la page 232 du troisième volume de ses Supplémens; et, malgré l'opinion de M. Temminck, il n'est rien moins que certain que ce soit de ce Chat dont parle Olivier dans son voyage en Egypte, pag. 41, tom. II, sous le nom de Chat de Lybie, car il ne rapporte aucun des traits qui le caractérisent.

Septembre 1826.



Werner pinx et lith. 1/3 de nat. Lith de Langlumé

Chat du Brésil.

CHAT DU BRÉSIL.

Plus l'expérience fait de progrès, plus on en acquiert, et plus on est convaincu que la plupart des Chats dont le pelage est couvert de taches ne pourront jamais être spécifiquement distingués l'un de l'autre avec clarté, et sans rien de supposé et d'arbitraire, que quand on les aura tous étudiés, décrits et peints d'après des individus vivans, et qu'on aura suivi et reconnu les modifications qu'ils éprouvent en passant du jeune âge à l'âge adulte : ce n'est qu'alors qu'on aura une idée juste de la nature à leur égard, des distinctions réelles qui les séparent, et des caractères positifs qui les groupent en espèces diverses. Jusque là, quelque effort qu'on fasse, quelque pénétration que l'on ait, la vérité sera toujours obscurcie par des doutes nombreux; et ces doutes s'affaibliront d'autant moins que l'esprit qui les éprouvera sera plus rigide et plus droit, et que l'on continuera à ne faire connaître ces animaux que d'après des peaux soumises aux préparations qui doivent les conserver ou leur rendre la forme de l'animal qu'elles revêtissaient. On peut difficilement se figurer les modifications dont ces peaux sont susceptibles, à quel point leur élasticité se prête à toutes les formes. Or toutes ces modifications en apportent aux diverses taches qui les colorent; celles qui sont droites se courbent ou deviennent anguleuses; celles qui sont linéaires s'élargissent; celles qui sont arrondies s'alongent, et leurs rapports ne changent pas moins que leurs figures : de continues elles se divisent, de parallèles elles forment des angles plus ou moins aigus, et celles qui étaient perpendiculaires l'une à l'autre, deviennent parallèles, etc., etc. Plusieurs fois nous avons insisté sur ces causes d'erreurs, et chaque travail nouveau qui a ces animaux pour objet nous fait sentir la nécessité d'insister encore. C'est sans doute par des observations de ce genre que s'explique la grande diversité qui s'observe, par exemple, entre les nombreuses figures qui nous ont été données des Chats de moyenne taille, dont le pelage présente des taches plus ou moins alongées dans le sens de la longueur du corps, et qui avaient généralement été réunis sous le nom d'Ocelot; car, quoiqu'il soit à bien dire évident que ces animaux doivent former deux espèces, comme depuis long-temps l'avaient indiqué M. le chevalier C. Hamilton Smith et mon frère, et comme l'ont établi M. le prince de Neuwied (*Abbild. naturgesch. Brasil.*, 1er. liv.), et M. Temminck (*Mong. de Mamm.*, t. 1, pag. 144 et 147), il est évident que la diversité de ces figures serait suffisante pour faire prendre chacune d'elles comme le type d'une espèce distincte. En effet, il y a plus de différence entre l'Ocelot mâle et l'Ocelot femelle de Buffon (tom. XIII, pl. 35 et 36); son Jaguar de la Nouvelle-Espagne (Supp. III, pl. 39); le *Felix pardalis*

de Schreber (Sangth., pl. 103); le *Mexican tiger* de Pennant (Quad., pl. 57 A.); les Ocelots n°. 1, 2, 3 et 4 de M. Smith (Ed. Griffith, *the animal Kingdon*), qu'il n'y en a entre le Léopard et la Panthère; et cependant on ne l'a pas fait, parce que beaucoup de probabilités s'y opposaient; mais aussi M. Temminck n'a pu rapporter qu'avec doute ces figures à son Ocelot, comme avaient fait tous ses prédécesseurs, dans l'opinion qu'ils avaient émise sur les espèces auxquelles ces figures leur paraissaient appartenir. Je suis dans la même incertitude à leur égard, relativement à l'individu dont je publie aujourd'hui la figure : c'est pourquoi je l'ai nommé vaguement Chat du Brésil, et me bornerai à en donner une description fidèle, sans chercher à le rapprocher spécifiquement de l'une ou de l'autre des figures que je viens d'indiquer. Par là il pourra devenir le type d'une des espèces que l'on sera tôt ou tard conduit à former avec ces Chats nombreux, à taches plus ou moins alongées, que fournit l'Amérique méridionale.

Ce Chat se fait d'abord remarquer par ses oreilles larges et arrondies; le fond de son pelage est d'un gris clair aux parties supérieures, et d'un blanc pur aux parties inférieures, et des taches nombreuses et de diverses formes y sont répandues. Les unes sont pleines et entièrement noires; les autres ont leur centre gris-jaunâtre, et leurs bords sont bordés de noir; les premières se trouvent principalement sur les membres, les épaules, le dos, la queue, et toutes les parties blanches; les autres sont sur les côtés du corps et du cou, et sur la face externe des cuisses. Celles du dos, dans toute sa longueur, sont sur une seule ligne, et leur forme est irrégulière; une ligne noire suit la ligne moyenne du dessus du cou, et deux taches bordées, de toute la longueur du cou, sont sur chacun de ses côtés. Des taches bordées, larges, affectant toute espèce de forme, mais se dirigeant, quand elles sont alongées, dans le sens de la longueur du corps, se voient sur les côtés et sur les cuisses. Les taches des jambes de devant sont transversales ou formées d'un chaînon de taches rondes disposées transversalement; il en est de même pour celles du derrière. La queue en dessus, dans sa moitié supérieure, est revêtue de quatre demi-anneaux, et sa moitié inférieure se termine par quatre anneaux complets; son bout est noir. Les côtés des joues et la moitié inférieure des côtés du cou, qui sont blancs, sont marqués de rubans étroits, alongés et pleins. Ceux des joues sont parallèles, et s'avancent obliquement du coin et du dessous de l'œil vers la partie postérieure de la mâchoire; deux lignes longues et étroites sont au devant du front, et quelques autres taches très-petites et arrondies les environnent. Un demi-collier garnit la gorge, et un autre se voit au bas du cou. Les moustaches sont blanches et noires.

Il a les proportions suivantes :

Longueur du corps, depuis la tête à l'origine de la queue, deux pieds;

——— de la queue, onze pouces.

Hauteur moyenne, un pied.

Il avait été ramené en France de l'île de Cuba; mais c'est du Brésil, m'a-t-on assuré, qu'il y avait été amené.

C'était un animal doux et caressant, ce qui doit s'attribuer aux bons traitemens qu'il avait reçus de son maître.

Juillet 1828.



Werner lith. 1/4 de la g^d. nat. Lith. de Langlumé.

Marguai.

MARGUAI.

Le Marguai est un des Chats les plus répandus dans l'Amérique méridionale, et sans doute les plus communs. Il échappe sans peine à ses ennemis par sa petitesse et sa vie entièrement nocturne; et les petits quadrupèdes, ainsi que les oiseaux, deviennent facilement sa proie : il les surprend dans l'obscurité et les poursuit jusque sur les arbres. Néanmoins ce n'en est pas un des mieux connus par les naturalistes. Il n'est pas facile de le reconnaître dans ce qu'en ont dit ceux qui se sont bornés à attacher sa description aux détails qu'ils donnent de ses mœurs et de son naturel; et on s'exposerait à commettre de nombreuses erreurs si on voulait faire entrer dans son histoire tous les récits qu'on pourrait, avec quelques probabilités, lui rapporter; car les petites espèces de Chats tachetés sont assez nombreuses, non-seulement dans les contrées du Nouveau-Monde qu'habite le Marguai, mais encore en Afrique, dans le midi de l'Asie, les îles de la Sonde; et tout ce que les voyageurs en ont dit, peut s'appliquer presque indifféremment aux unes comme aux autres: tant il est difficile qu'une simple description retrace fidèlement les traits d'un animal et suffise pour que l'imagination se le représente, surtout si sa ressemblance avec d'autres l'en rapproche beaucoup.

Quoi qu'il en soit, le Marguai est de la taille d'un Chat domestique, et il en a la physionomie générale; les proportions de leurs différentes parties sont également les mêmes, seulement le Marguai a les oreilles plus larges et la queue plus longue; mais ce qui caractérise ce dernier, est sa robe blanche ou d'un fauve pâle, variée de nombreuses taches noires et de bandes longitudinales de la même couleur. Sa longueur, du bout du museau à l'origine de la queue, est de quinze pouces; sa queue a un pied, et sa hauteur moyenne est de neuf pouces; sa tête, du museau à l'occiput, est de trois pouces et demi. La tête est remarquable par deux lignes qui naissent aux angles internes de l'œil et qui s'avancent jusqu'à son sommet, où quatre autres lignes leur succèdent et descendent sur le cou, et par deux autres lignes sur chaque joue, qui s'avancent parallèlement, l'une de l'angle externe de l'œil et l'autre du côté du nez, jusqu'à la naissance du cou. Quatre ou cinq petites bandes se voient encore où naissent les moustaches. Trois lignes parallèles, formées de taches allongées, s'étendent le long du dos. La moyenne, fort étroite dans sa première moitié, devient beaucoup plus large dans le reste de sa longueur. Les côtés du cou, ainsi que les côtés du corps, sont couverts de taches plus ou moins allongées, mais pour la plupart fort irrégulières; et quelques-unes sont fauves dans le milieu, ou échancrées et bordées de cette couleur. De dessous la mâchoire infé-

rieure naît une bande qui s'étend sur les côtés du cou, et une autre passe transversalement entre le cou et la poitrine, et vient se réunir aux taches de l'épaule, où l'on en distingue principalement deux par leur grandeur. Les cuisses, les jambes de devant et celles de derrière sont également couvertes de taches, mais plus petites que celles des côtés du corps. Le ventre, la face interne des cuisses et des jambes ont des taches en moindre nombre que les autres parties, et l'on retrouve aux jambes de devant deux bandes noires, transversales, que nous avons déjà rencontrées sur la plupart des Chats tachetés; la queue a des demi-anneaux à sa partie supérieure, et des taches isolées et fort irrégulières à l'inférieure. Tout le fond de la partie supérieure de la tête est d'un gris-jaunâtre, et celui de la partie inférieure est blanc; la ligne qui naît à l'angle externe de l'œil sépare ces deux couleurs. Le fond des parties supérieures du corps et de la queue a aussi une teinte d'un fauve gris, qui s'affaiblit sur les côtés et sur les membres. Le dessous du cou et de la queue, la poitrine, la face interne des membres et le ventre ont leur fond d'un blanc très-pur. L'oreille, blanchâtre à sa face interne, est noire à sa face externe, à l'exception d'une petite tache blanche à son bord postérieur. Mais ces détails ne conviennent pas absolument à tous les individus : les taches paraissent être très-variables de formes et de relations. Les collections du Muséum possédent plusieurs Marguais qui, à cet égard, diffèrent sensiblement; néanmoins tous ont l'aspect général de celui dont nous donnons la figure : des taches pleines, assez irrégulières, allongées, sur un fond très-clair teint de fauve.

Cette espèce appartient aux Chats nocturnes: son œil est semblable à celui du Chat domestique; mais elle a de plus une troisième paupière fort étendue, et dont elle fait un très-fréquent usage. Toutes les autres parties de son organisation sont semblables à celles des Chats à ongles rétractiles, et elle paraît d'un naturel assez doux. L'individu que j'ai vu aimait les caresses, et il y répondait de la même manière que nos Chats, par un ronflement uniforme et prolongé, et il témoignait ses désirs par un miaulement un peu rude.

Nous ne connaisons que deux figures un peu tolérables de Marguais: celle de Buffon (T. XII, pl. 57), faite d'après une dépouille passablement préparée; et celle de Schreber (T. CVI).

Buffon a tiré le nom de Marguai de celui de *Marguao* que paraît donner Margraw au même animal; et c'est à cette espèce qu'on rapporte le *Tapa malaton* de Fernandez. On ne me paraît pas être très-fondé à lui rapporter ce que dit d'Azara de son *Chibigouazou* ou de son *Mbaracaye*, comme quelques naturalistes l'ont fait. Le Marguai est le *Felis tigrina* des catalogues méthodiques.

Octobre. 1826.



¼ de la g.r nat.

Colocolo.

Werner del. Lith. de C. de Last.

COLOCOLO.

De ce que l'abbé Molina, premier auteur qui ait parlé de cette espèce de Chat, n'a rédigé son Histoire naturelle du Chili que sur des notes imparfaites auxquelles sa mémoire était obligée de suppléer, on a été conduit à n'accorder qu'une assez faible confiance aux faits qu'il rapporte, aux espèces qu'il décrit. C'est pourquoi, sans doute, ces espèces n'ont point été admises dans les catalogues méthodiques, quoiqu'il les caractérisât à la manière de Linnæus, et bien suffisamment pour la plupart de ces ouvrages. Il paraît que l'on reviendra des préventions que le travail de ce naturaliste avait fait naître; car chaque fois qu'on retrouve les Mammifères dont il a parlé, on est obligé de reconnaître que ce qu'il en dit est exact; et si les descriptions qu'il en donne sont trop abrégées, restreintes à des organes trop circonscrits dans leur influence, pour l'état actuel de la science, il faut dire qu'il n'en était point ainsi à l'époque où il écrivait; on voit même qu'il est entré dans des détails qu'on devait alors peu apprécier; et il ne s'en tient pas toujours à une simple description organique, il entre souvent dans des détails intéressans sur les mœurs et le naturel.

Le Colocolo dont nous donnons aujourd'hui la figure d'après un très-beau dessin que nous devons à la complaisance de M. le major Hamilton Smith, est fort bien indiqué par Molina, quoiqu'il se soit beaucoup moins étendu sur cette espèce que sur la plupart des autres. Suivant lui le Colocolo ressemble au Chat domestique, mais avec une tête plus grosse. Il est blanc, marqué de taches irrégulières noires et jaunes, et sa queue est couverte, jusqu'à la pointe, d'anneaux alternativement noirs et blancs. Cet animal, beaucoup trop petit pour attaquer les hommes ou les animaux domestiques, se contente de petits rongeurs et d'oiseaux; et il vient jusqu'auprès des habitations pour s'introduire dans les poulaillers.

Ce n'est point au Chili que M. Smith a obtenu celui dont il m'a communiqué le dessin; mais à Surinam, où cet animal fut pris perché sur un arbre. C'était, dit M. Smith, un vrai Chat sauvage pour la taille, les proportions générales et les organes : seulement son corps était un peu plus mince et ses pattes plus fortes. Le fond de son pelage, blanc grisâtre, était varié de plusieurs rangs de taches longitunales noires entourées de fauve. Le ventre et les cuisses étaient blancs; les jambes de devant jusqu'au coude, et celles de derrière jusqu'au genou d'un gris bleuâtre ou d'ardoise; le museau, la plante des pieds et l'intérieur des oreilles couleur de chair; et la queue, courte et à fond blanc, était couverte de demi-anneaux noirs jusqu'à sa pointe que le noir terminait.

Nous apprenons donc, par les observations de Molina et de M. le major Smith,

que le Colocolo est une espèce de Chat commune aux parties orientales et occidentales de l'Amérique du sud. Les Cordillières ne renferment point cette espèce entre elles et la mer Pacifique, comme on aurait pu le conclure, si l'on n'eût eu que ce qu'en dit le premier de ces auteurs; et l'on devrait être surpris qu'un animal propre à un pays aussi fréquenté, aussi connu que la Guyane, fût resté ignoré jusqu'à ce jour, si l'on ne savait combien les observations exactes sont difficiles au milieu des soins qu'exigent les voyages dans les contrées semblables à celles qu'embrassent l'Orénoque et le fleuve des Amazones.

On trouve une très-bonne figure du Colocolo dans la traduction anglaise du Règne animal de mon frère, par M. Edward Griffith. Nous regrettons que, dans les notes importantes dont ce naturaliste accompagne cette traduction, nous ne trouvions point encore celles qui sont relatives aux espèces du genre Chat; et que nous ne puissions pas ajouter à ce que nous disons du Colocolo, tout ce qu'il a pu recueillir sur cette espèce.

Molina donne à ce Chat le nom latin de *Colocola*.

Mai 1825.



Werner del.

1/3 de nat.

Lith. de A. Belin.

Le Pekan

LE PEKAN.

Cette espèce est bien connue depuis que Daubenton, en la décrivant avec son exactitude ordinaire, nous a appris (Buffon, t. 13, p. 306) qu'elle ressemble exactement à la Fouine et à la Marte par le nombre, la forme et la situation des dents ; on dirait que cet illustre naturaliste avait le pressentiment de l'importance du caractère qu'il employait pour fixer des rapports que l'aspect général du Pekan lui avait déjà fait reconnaître. Quelle différence entre Buffon et Daubenton lui-même, à l'époque où ils parlaient de cet animal, et à celle où ils commencèrent leur immortel ouvrage! Les espèces qu'ils décrivent ne sont plus classées en sauvages ou domestiques, propres à notre continent ou à des continents étrangers, liées en un mot l'une à l'autre par des rapports tout-à-fait arbitraires ; elles sont unies par des rapports d'organes, et leur identité de nature ne peut être méconnue. Toute cette partie de leur Histoire Naturelle est une sorte de protestation contre la première, et un véritable désaveu, de la part de Buffon, de l'exagération de ses critiques contre Linnæus. Cependant l'individu, d'après lequel ils firent connaître l'espèce du Pekan, ne consistait que dans une peau empaillée, qui ne donnait des formes de cette espèce qu'une très-imparfaite idée ; depuis, elle n'a jamais été représentée plus exactement. L'Encyclopédie en contient une figure beaucoup plus imparfaite encore, copiée de Schreber (pl. 134) ; et ce sont les deux seules figures originales du Pekan que je connaisse. Une figure d'après nature était donc indispensable. Les observations auxquelles cette Marte a donné lieu sont malheureusement aussi très-incomplètes, et il ne me sera pas possible d'enrichir son histoire d'observations nouvelles, car je n'ai vu l'individu dont je donne ici la figure, que pour le décrire. Buffon, qui s'est le plus étendu sur cette espèce, n'a fait que copier quelques passages des voyageurs, qui ne se rapportent même pas tous. Pennant (Penn. Quad. p. 331) n'en donne qu'une description très-abrégée, d'après une peau préparée du cabinet d'Astor Lewer; M. Desmarest n'en parle aussi que d'après les individus conservés dans notre Muséum; et les auteurs américains eux-mêmes se taisent sur son genre de vie, ses mœurs, son naturel ; tout ce qu'on pourrait induire du nom de Marte pêcheresse (Fischer Wensel) qu'ils lui donnent, c'est qu'elle fréquente le bord des rivières et mange le poisson ; et c'est en effet ce qui serait confirmé par un article de la Zoologie arctique de Pennant (t. 1, p. 78), si, comme le pensait ce naturaliste, ce qu'il rapporte de l'animal envoyé de la baie d'Hudson à la Société royale par M. Graham, sous le nom de *Jackash*, appartenait au Pekan ; par là nous saurions même de plus que les femelles mettent bas deux petits chaque année.

La taille du Pekan est celle de la Marte au moins. Du bout du museau à l'origine de la queue il a un pied et demi environ; sa tête a près de cinq pouces, et sa queue en a plus de douze. Les proportions générales de cet animal sont exactement celles de la Marte, et il ne s'en distingue que par un chanfrein un peu plus droit, et quelques modifications dans les couleurs du pelage, qui se compose de deux sortes de poils, des laineux brun-grisâtres, et des soyeux qui présentent diverses couleurs. La tête, le cou, en dessus et en dessous, et les côtés des épaules, sont d'un gris brun; mais en dessous du cou, cette couleur est plus foncée qu'ailleurs, et le blanc domine au bord des oreilles. Toutes les parties postérieures du corps, et une ou deux lignes transversales au bas du cou, sous les épaules, sont d'un brun uniforme; la queue et les membres sont noirs. Tous les poils sont d'un brun vineux à leur base; dans le reste de leur longueur ils sont blancs-jaunâtre, et terminés de noir dans les parties gris-brun; brun-marron et terminés de noir dans les parties brunes, et tout-à-fait noirs dans les parties noires. Les moustaches qui garnissent la lèvre supérieure et le dessous de l'œil sont noires. Quelques poils blancs isolés s'aperçoivent répandus parmi les poils soyeux des parties foncées. Les ongles sont gris-verdâtre.

Cette espèce est désignée dans les catalogues méthodiques sous le nom de *Canadensis.*

Février 1826.



Werner pinx. et Lith.   4/9 de la g.r nat.   Lith. de Langlumé.

Galera.

LE GALERA.

Une des difficultés souvent les plus embarrassantes pour le naturaliste est de donner un nom aux espèces qu'il a à décrire, lorsqu'elles paraissent être nouvelles. D'une part, la crainte de multiplier les noms le porte à faire usage de ceux qui sont déjà dans la science sans emploi bien déterminé, surtout lorsque les analogies le conduisent; et de l'autre, le danger d'appliquer à une espèce un nom qui appartient à une autre, le sollicite à former un nom nouveau. Dans cet embarras, il lui arrive souvent de prendre le plus mauvais parti; et c'est peut-être ce que j'ai fait en donnant le nom de Galera à l'espèce que je vais décrire.

Brown est le premier auteur qui ait employé ce nom pour désigner un carnassier (Hist. of Jamaïca, p. 485, pl. 49, fig. 1) qui venait de Guinée, et dont le pelage était entièrement brun.

Cet animal est devenu pour Exleben, Gmelin et Pennant, le type d'une espèce nommée *Mustela galera* par les deux premiers, et *Mustela Guinea* par le troisième. Les deux premiers regardent cette espèce comme identique avec celle du *Vansire*, dont nous avons fait le genre Atilax dans notre livraison précédente; et leur conjecture est certainement mieux fondée, quant aux rapports spécifiques, que celle qui portait Buffon à réunir le Galera au Taïra; seulement le Vansire n'appartient point à la famille des Martes, mais à celle des Civettes.

Pennant donne bien aussi pour type de sa Marte de Guinée le Galera de Brown, et il y rapporte, comme figure, le Galera de Schreber, pl. 135, qui est la copie du Vansire de Buffon : jusque-là il rentrerait dans les idées d'Exleben; mais il fait une espèce particulière de ce Vansire, sous le nom de *Veesel Madagascar*, et il réunit encore au Galera le *Kœkebœ* de Bosman (Voy. en Guinée, p. 257), qui, bien loin d'être brun, est d'une couleur grise et rousse, et tachetée de blanc.

Les idées d'Exleben, malgré leur vraisemblance, n'ont cependant point été admises par les auteurs systématiques qui sont venus après lui; et le Galera de Brown n'a plus été considéré que comme un individu de l'espèce dont le *Mustela barbara* de Linnæus, et le *Taïra* de Buffon, sont devenus les types : ce qui n'a pas empêché qu'on ne transportât ce nom de *Galera* comme nom latin au Vansire de Buffon, quoique on ne lui ait point associé le véritable *Galera*.

Dans cette confusion, j'ai cru pouvoir considérer le nom de *Galera* comme à peu près dépourvu de signification, et l'animal imparfaitement décrit et imparfaitement représenté par Brown comme une de ces vagues indications qui peuvent bien être de quelque utilité pour le voyageur qui parcourra le pays qu'habitent les animaux

auxquels elles se rapportent, mais dont la science proprement dite ne peut tirer aucun secours; et, comme ce nom de *Galera* est tout-à-fait arbitraire, qu'il n'appartient point à l'animal dans les pays qui lui sont propres, que la dénomination de cette espèce est peut-être celle de Vansire, que Buffon lui a donnée en contractant celle de *Voang-Shira*, j'en ai conclu que je pouvais donner à mon espèce nouvelle ce nom de *Galera*, qui me paraît aujourd'hui sans emploi bien légitime, et qui, par sa consonnance avec celui de *Taïra*, semble tout-à-fait convenir à une espèce qui se rapproche de cette dernière autant que deux espèces peuvent le faire. Néanmoins il valait peut-être mieux encore abandonner ce nom et le laisser se perdre dans le désordre d'idées où il est plongé, que de lui donner une signification nouvelle, et mettre par-là les naturalistes dans la nécessité d'expliquer que mon *Galera* n'est celui d'aucun des auteurs qui m'ont précédé. Aussi, pour satisfaire à mon incertitude, je propose de substituer à ce nom celui de *Leïra*, qui, par de très-bonnes raisons, lui pourra être préféré : c'est à peu près le nom qu'on donne au Paraguay, comme nom commun, aux espèces du genre, qui se trouvent dans ce pays.

Quoi qu'il arrive à cet égard, mon *Leïra* appartient à la division du genre Glouton, formée jusqu'à présent du Grison et du *Taïra*. Il a le système de dentition, les organes du mouvement, et ceux des sens dont nous avons donné la description dans l'histoire du Grison (liv. IV, mars 1819), et il se rapproche de la manière la plus intime de la seconde de ces espèces. Je ferai seulement remarquer que les papilles de sa langue étaient d'une extrême finesse, et bien moins rudes que celles du Grison. Cet animal était femelle. Son vagin était très-petit; on n'apercevait aucune trace de poche anale, et les mamelles étaient au nombre de quatre abdominales. Il ne nous reste actuellement qu'à faire connaître ses caractères spécifiques.

La longueur de son corps, du bout du museau à l'origine de la queue, est d'environ dix-huit pouces; celle de sa queue est d'un pied, et sa hauteur moyenne est de neuf pouces.

Son pelage, composé de poils laineux et de poils soyeux, est noir sur tout le corps, à commencer des épaules, sur la queue et sur les quatre membres. La tête et le cou sont d'un gris jaunâtre; mais le gris domine sur la tête, et les teintes jaunes sur les oreilles. Enfin une ligne blanche transversale, assez étroite, forme au bas du cou une espèce de demi-collier. Les poils laineux étaient sur tout le corps entièrement fauves; les poils soyeux étaient fauves à leur base, et dans le reste de leur longueur, de la couleur dominante du pelage.

Cet animal avait assez de douceur; il s'était facilement apprivoisé, et se prêtait avec plaisir aux caresses qu'on lui faisait, excepté pendant ses repas. Alors il était continuellement menaçant, et faisait entendre un murmure sourd, interrompu de temps en temps par des éclats brusques et aigres. On voyait que la faim et la possession de la chair faisaient naître en lui des sentimens très-cruels.

Le *Leïra* avait été envoyé de la Guyanne à la Ménagerie du Roi.

Je lui conserverai ce nom *Laïra*, comme nom latin.

Septembre 1826.



Werner pinx et del. ⅓ de nat. Lith de Langlumé

Moufette de l'Amérique septentrionale.

MOUFETTE DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

LE CHINCHE,

VARIÉTÉ A QUEUE NOIRE.

Nous avons vu à l'article du Chinche (liv. xxviiie.), animal venu de la Louisiane, c'est-à-dire d'une contrée voisine de celle où se trouve la Moufette que nous décrivons aujourd'hui, toutes les difficultés qui s'opposent à ce qu'on associe la plupart des observations qui ont été faites sur des espèces rapportées nominativement à ce genre, à celles qu'on pourrait être à portée de faire aujourd'hui; et il paraît que ces difficultés ne tiennent pas plus à l'insuffisance de ces premières observations qu'à la grande variabilité des couleurs de ces animaux; ce qui doit faire craindre que les observations nouvelles faites en Europe, et restreintes le plus souvent à un seul individu, quoique présentées avec plus de détail et de soin, n'aient, sous les rapports spécifiques, que peu d'avantages sur celles qui les ont précédées, et ne viennent même augmenter l'embarras des naturalistes. Ce n'est donc que dans les lieux même où ces animaux se trouvent et se présentent en nombre assez grand qu'on peut les étudier avec fruit, dans la vue d'en distinguer les espèces. Tout ce que des animaux isolés peuvent offrir sous ce rapport sont leurs caractères individuels : heureusement ils offrent aussi ceux du genre auquel ils appartiennent; et c'est en ce dernier point que les observations nouvelles auront un avantage réel sur les anciennes, qui, à cet égard, laissent le plus souvent dans une complète incertitude : c'est qu'alors on ne possédait point encore de moyens sûrs d'établir les rapports naturels des espèces parmi les mammifères. Aujourd'hui ces moyens existent, et on ne court plus le risque de rapporter au genre des Moufettes des animaux qui, comme elles, peuvent répandre une odeur très-fétide, mais qui pour cela ne lui appartiennent pas. Nous avons fait connaître ces caractères, c'est-à-dire le système de dentition, en décrivant le Chinche. L'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure lui ressemblait par là entièrement, ainsi que par les organes du mouvement, et ceux des sens, que le Chinche nous avait fait connaître; car n'ayant point eu cet animal en notre possession, il nous avait été impossible de décrire ces derniers organes avec toute l'étendue nécessaire pour en donner une idée nette et complète; et l'odeur effroyable, provenant des glandes anales, que celui que nous décrivons aujourd'hui a répandue immédiatement après sa mort, et qu'il répand encore quoiqu'il soit depuis plusieurs mois plongé dans l'esprit-de-vin, ne nous permet point de suppléer à ce que notre première description avait d'incomplet.

Ses couleurs sont telles que les présente notre dessin : il est entièrement noir,

excepté une large bande blanche qui naît au sommet de la tête, se prolonge en arrière des épaules, où elle se divise en deux rubans qui s'étendent de chaque côté jusqu'au-dessus des cuisses; là ces rubans sont interrompus par des poils noirs dans la longueur d'environ deux pouces, et reparaissent pour se terminer sous la queue; une petite tache blanche se voit au milieu du chanfrein. Cette description, quelle que soit son exactitude, ne ferait, comme nous venons de le dire, qu'ajouter aux embarras de la science, si nous ne pouvions y joindre quelques observations de plus; heureusement M. Lesueur, l'ami et le compagnon de Péron, qui a déjà rendu de si nombreux services à l'histoire naturelle, et à qui nous avons dû la possession de cet animal, nous a fait connaître les changemens que cette Moufette a éprouvés pendant qu'elle a été sous ses yeux, et les différences qui existaient entre elle et deux autres individus qu'il a possédés en même temps, ce qui donne, dans certaines limites, la mesure des variations de l'espèce. Je vais transcrire les propres paroles de M. Lesueur :

« J'ai depuis les derniers jours de juillet (1826) un *Poolcal;* il a été pris lui et son frère dans le creux d'une vieille souche. Lorsque je les reçus, ils différaient par les couleurs : l'un, qui est mort depuis, était d'un beau noir, avec une bande blanche qui naît très-étroite au bout du museau, acquiert sa plus grande largeur entre les oreilles, et se prolonge, sans changer de mesure, jusqu'au-dessus des épaules, où elle se divise en deux parties ou rubans qui s'étendent jusqu'à la queue, laquelle est presque entièrement blanche. Ces deux rubans ne sont séparés l'un de l'autre sur le dos que par une ligne noire étroite, qui s'avance jusqu'à la moitié de la queue. L'autre ne différait de celui-ci que parce que la ligne noire du milieu du dos était beaucoup plus large, et ne s'avançait que jusqu'à la base de la queue, qui était formée de poils noirs mélangés de quelques poils blancs. Les poils noirs de l'un et de l'autre étaient plus courts que les blancs; mais tous étaient rudes et durs. Après deux mois, ces premiers poils ont été remplacés par de plus doux et de plus courts. Celui que j'ai pu conserver, et que je vous envoie, est devenu plus noir; la queue n'est plus composée que de poils de cette couleur, excepté sa pointe qui est restée blanche, et les rubans sont interrompus par une tache noire près des hanches. Ces animaux, qui ne pouvaient être nés que depuis un mois ou un mois et demi lorsqu'ils me furent apportés, avaient environ un pied six pouces de longueur, depuis le bout du museau à l'origine de la queue. Un troisième individu, d'un pied dix pouces, a la plus grande partie de son corps couvert de poils blancs; les parties noires sont les membres, le dessous du corps, et une ligne noire sur le dos qui ne passe pas les reins; encore on voit sur les membres antérieurs un faisceau de poils blancs qui s'étendent du coude jusqu'à l'articulation du métatarse; et une ligne de semblables poils se trouve en arrière des membres postérieurs, tout le long de la jambe. »

« Ces animaux se nourrissent de toute espèce de chair, mais il sont très-friands d'oiseaux : ils les saisissent par la tête qu'ils écrasent, et ils les dévorent en les assujétissant sur le sol par leurs pates de devant. Ils peuvent jeûner fort long-temps; mais, par contre, ils ont la faculté de manger beaucoup plus qu'ils ne peuvent digérer; alors ils rejettent ce qu'ils ont de trop, et le mangent de nouveau lorsque leur estomac est débarrassé. Ils sont très-propres; on ne trouve jamais la moindre saleté au lieu où ils se couchent, et qu'ils choisissent toujours obscur; et après qu'ils ont mangé ils se nettoient le museau avec leurs pates. Ils remuent soigneusement le foin qui garnit leur gîte; et quand le froid se fait sentir, ils se ramassent en boule, la

tête entre les jambes, de manière à ce qu'aucune des extrémités ne reste isolée des parties centrales qui sont les plus chaudes. Lorsque ces animaux sont en repos, ils portent la queue relevée, et elle est étendue horizontalement lorsqu'ils courent; ils grimpent avec peine, et quoique fort apprivoisés et habitués à venir à la voix, ils ne s'approchent pas de vous sans vous présenter le derrière et la queue relevée, prêts à vous lancer leur épouvantable parfum au moindre sentiment d'effroi qu'on leur ferait éprouver. Ils boivent en lapant, mais fort peu, et cependant ils urinent beaucoup. Cette urine n'a point la puanteur que ces animaux répandent dans le danger, ce qui prouve bien que ce n'est point par elle, comme quelques auteurs l'ont dit, qu'ils éloignent leurs ennemis en les infectant. Ils passent leurs journées à dormir; mais dès que le crépuscule arrive, ils s'agitent, poussés par l'instinct qui les porte à pourvoir alors à leurs besoins, même quand ces besoins ne se font point sentir. »

On voit par les renseignemens que nous donne M. Lesueur, que les variations de cette espèce peuvent être portées très-loin, et qu'elles pourraient renfermer au moins toutes les Moufettes qui se sont présentées avec deux lignes dorsales, quelles qu'aient été leur largeur, et que la queue ait été blanche ou noire, c'est-à-dire le Conepatl de Hernandès (Mexic. p. 332), la Moufette du Chili de Buffon (T. VII, pl. 57), le Chinche du même auteur (T. XIII, pl. 39), celui de Feuillé (Obs. phys. et mathém., T. I, p. 272), et le Yagouare de D'Azara (Anim. de Par., trad. franç., t. I., p. 211). Cependant comme ces animaux sont originaires de climats très-différens, il est, je pense, nécessaire de suspendre son jugement sur leur identité spécifique; mais je crois qu'on peut sans crainte réunir dans la même espèce tous ceux qui ont été observés dans l'Amérique septentrionale, et par conséquent le Chinche de Buffon et celui que nous avons déjà décrit; aussi ne considérons-nous l'individu dont nous donnons aujourd'hui la figure que comme une variété de ce Chinche, qui est le *Vivena mephitis* des auteurs systématiques.

Décembre 1827.



Werner Lith. 1/4 de la g.r nat. Lith. de C. de Lasteyrie.

Carcajou.

LE CARCAJOU.

La nature de cet ouvrage ne me permettant point d'admettre des espèces douteuses, et de fonder des caractères généraux sur des observations incomplètes; et me proposant surtout de faire connaître les Mammifères, autant qu'il dépendrait de moi, avec les qualités qu'ils ont reçues, comme êtres qui sentent, qui agissent et qui sont doués d'intelligence et d'instinct, j'ai dû, en donnant la description du Blaireau (36e. livr., janvier 1822), présenter cette espèce comme étant la seule de son genre, quoiqu'on eût déjà décrit le Carcajou sous le nom de Blaireau Américain, ainsi que je le rappelais. En effet, jusqu'à ce jour, ce carnassier n'a été qu'imparfaitement connu, et M. Desmarets qui, dans sa Mammalogie, a recueilli si fidèlement tout ce qui a été publié sur les animaux dont il présente le tableau, ne donne point les caractères spécifiques du Carcajou, et laisse incertain si cet animal doit être considéré comme étant le Blaireau commun, naturel à l'Amérique Septentrionale, ou comme une espèce distincte, exclusivement propre à cette partie du Nouveau Monde. Il y a même plus : ce n'est que par induction, que le Carcajou a été considéré comme un Blaireau; car il n'existe, je crois, aucune observation positive qui donne ses caractères génériques. On n'a été conduit à le classer comme on l'a fait, que par sa physionomie générale et par la distribution des couleurs de son pelage; mais ces indications peuvent être aussi positives que celles des parties organiques les plus importantes, et l'exemple du Carcajou est une nouvelle preuve de cette vérité encore trop méconnue peut-être, à cause des conséquences importantes auxquelles elle conduirait.

Les plus anciens voyageurs en Amérique, nous ont parlé du Carcajou. Le baron de la Hontan, se trouvant au Canada à la fin du 17e. siècle, rapporte que cet animal, qu'il regarde déjà comme un Blaireau, vit de proie et se cache dans des tanières; et Sarazin, dans une de ses descriptions d'animaux, insérée dans les Mémoires de l'Académie des Sciences, année 1713, décrit très-exactement sa taille, ses formes générales, la structure de ses pieds, les teintes de son pelage, etc., etc.; mais c'est à Buffon que nous en devons la première figure (Supp., t. 3, pag. 242, pl. XLIX). Elle avait été faite d'après une peau bourrée envoyée d'Amérique sous le nom de peau de Carcajou. Il reconnut sa ressemblance avec celle du Blaireau, seulement les pieds de devant, dans cette dépouille, n'avaient conservé que quatre doigts, le petit ayant été détruit dans sa préparation, ainsi que Buffon le soupçonnait déjà; et cet auteur, comme Sarazin, ne lui donne que 32 dents; erreur qui vient sans doute de ce qu'ils n'auront l'un et l'autre compté que les dents supérieures, pensant que le nombre des inférieures devait être le même; mais la mâchoire inférieure a de chaque côté trois fausses molaires, tandis que c'est la mâchoire opposée seulement qui n'en a que deux, nombre qui a servi de fondement au leur. Dans le Blaireau on trouve une fausse molaire inférieure de plus, et cette différence mériterait que je m'y arrêtasse, si cette dent n'était pas rudimentaire et ne tombait pas avec l'âge; aussi l'analogie permet de penser que les jeunes Carcajous présenteront ce caractère fugitif. Mais s'il ne me reste que de légers doutes sur ce point, je dois dire que je n'ai pu voir les deux dernières mâchelières du Carcajou, dont il resterait conséquemment à vérifier la ressemblance avec celles du Blaireau; et sur ce

point encore les analogies font présumer qu'elles ne différeront d'aucune manière. La description la plus exacte qu'on ait du Carcajou, est celle que l'on trouve dans le voyage du capitaine Franklin aux bords de la mer Polaire. La comparaison qu'il fait de cet animal avec le Blaireau, est de la plus parfaite justesse. Il le nomme avec Pennant *Meles Labradoria*.

Tout ce qu'on a rapporté des mœurs de ce Blaireau d'Amérique, annonce qu'à cet égard il ressemble encore à celui d'Europe. C'est un animal très-solitaire et très-circonspect, qui vit dans des terriers d'où il ne s'éloigne qu'avec prudence, dont la force égale la timidité, qui, dans le danger, devient furieux et déchire les chiens contre lesquels il se défend. Ses mouvemens sont lourds; il n'attaque point les animaux légers qui lui échapperaient sans peine, mais il s'attache au Castor qui est aussi pesant que lui et qui cependant lui échappe encore toutes les fois qu'il peut fuir sous la glace; car le Carcajou le cherche jusque dans ses habitations qu'il détruit avec ses ongles.

Je ne rappellerai point ce que j'ai dit des caractères génériques des Blaireaux, en donnant la description du Blaireau commun; et je me bornerai à faire connaître les caractères spécifiques du Carcajou.

La première différence que présente cet animal, comparé dans son ensemble au Blaireau, consiste dans sa teinte générale, qui est brune au lieu d'être grise; c'est-à-dire, que ce qui est noir chez l'un est brun chez l'autre. La nature du pelage paraît être plus fine chez le Carcajou, mais c'est la même distribution de couleurs. Les seuls caractères notables qu'on remarque en ce dernier point chez le Blaireau Américain, c'est que les grandes taches latérales sur le fond blanc de la tête, au lieu de naître, comme chez le Blaireau, de la base de chaque oreille, d'embrasser l'œil dans leur milieu et de venir se terminer sans se mêler en arrière du groin, naissent du dessus du cou, où elles se fondent avec le pelage de cette partie, passent sur l'œil, et ne l'embrassent qu'en détachant autour de lui une ligne circulaire, et viennent se confondre au-dessus du groin, avec la couleur duquel elles se mélangent. On voit de plus sur chaque joue, une forte tache isolée qui ne se trouve point chez le Blaireau, et le dessous de la gorge que celui-ci a noir est blanc chez le Carcajou. La ligne blanche qui sépare, sur la partie moyenne de la tête, les deux grandes taches où sont les yeux, s'arrête chez le Blaireau vers l'occiput, et elle s'étend chez le Carcajou jusqu'au dessus des épaules; et la partie blanche des côtés des joues qui, chez le premier, s'abaisse au-dessous des oreilles, embrasse chez ce dernier celles-ci qui sont entièrement blanches. Le ventre est blanc, et l'on sait qu'il est noir chez le Blaireau. Ce sont là, autant que je puis en juger par l'individu que j'ai sous les yeux, les seuls traits distinctifs de ces deux animaux, qui paraissent se ressembler encore par la taille. Sarazin donnait au Carcajou deux pieds du bout du museau à l'origine de la queue; ce sont ces dimensions que Buffon a trouvées à l'individu qu'il a décrit; c'est la mesure de celui qui m'occupe aujourd'hui, et c'est celle que m'a présentée le Blaireau dont j'ai parlé. M. Say, dans le voyage de Franklin, donne 5 pouces de plus de longueur à son Carcajou. La queue de cet animal a 4 pouces.

Les auteurs systématiques qui avaient admis le Carcajou, lui donnaient le nom latin de *Luscus*. C'est sous ce nom qu'il est dans Erxleben, Gmelin, etc., etc.; et c'est sans doute celui qu'il conservera.

Novembre 1824.



1/6 de la g.r nat.

Chien de la Nouvelle-Hollande.

Werner del.

Lith. de C. de Lasteyrie.

CHIEN

DE LA NOUVELLE-HOLLANDE.

Le Chien dont nous donnons aujourd'hui la figure a vécu à la Ménagerie du Roi en 1806. Il avait été ramené de la Nouvelle-Hollande par l'expédition du capitaine Baudin, et principalement par les soins de Péron et de M. Lesueur, qui s'occupèrent avec tant de succès de zoologie pendant la durée de cette expédition. J'ai déjà fait connaître, dans le tome onzième des Annales du Muséum d'Histoire naturelle, les observations que je vais rapporter; mais elles n'y sont accompagnées d'aucune figure, et n'étaient qu'accessoires à des réflexions sur les facultés morales des animaux.

Presque tous les voyageurs qui ont pénétré dans la Nouvelle-Hollande parlent des Chiens naturels à ce pays. Dampierre et Cook, dans leurs voyages autour du monde, en avaient dit quelque chose, mais on n'en a eu une figure et une description exactes que dans le Voyage du Commodore Phillip, publié à Londres en 1789. Depuis, John With, Watkin-Tinch, Barrington, etc., avaient rapporté plusieurs particularités qui faisaient mieux connaître ces animaux, mais qui cependant ne rendaient pas inutiles de nouvelles observations.

L'individu que nous avons possédé était de la même race que ceux qui sont figurés dans les voyages de Phillip et de With. Sa taille était à peu près celle du Chien de berger; son pelage était fort épais et sa queue très-touffue; ses poils, comme ceux de tous les animaux qui sont exposés à une grande variation de température, étaient de deux sortes : les uns soyeux et les autres laineux; ceux-ci courts et fins étaient gris; les premiers, longs et grossiers, coloraient l'animal, dont la partie supérieure de la tête, du cou, du dos et de la queue était d'un fauve foncé; tandis que le reste du cou et la poitrine étaient d'un fauve pâle, et toute la partie inférieure du corps, la face interne des cuisses et des jambes et le museau étaient blanchâtres. Sa physionomie approchait de celle du Mâtin, mais son museau était plus fin; du reste, il avait tous les caractères organiques qui sont propres aux Chiens diurnes, sans aucune exception.

C'était un animal très-agile et très-actif lorsqu'il avait des besoins à satisfaire; dans le cas contraire, il dormait d'un sommeil tranquille et profond. Sa force musculaire surpassait de beaucoup celle de nos Chiens domestiques de même taille. Lorsqu'il agissait, sa queue était étendue ou relevée; et quand il était attentif il la tenait basse et pendante. Il courait la tête haute, et ses oreilles droites et toujours dirigées en avant caractérisaient bien son audace. Ses sens paraissaient être d'une finesse ex-

trême; mais ce qui étonnera peut-être, c'est qu'il ne savait pas naturellement nager : ayant été jeté à l'eau, il s'est débattu et n'a fait aucun des mouvemens qui auraient pu le maintenir facilement à sa surface.

Ce Chien, qui était femelle, avait environ dix-huit mois lorsqu'il arriva en Europe. Il vivait en liberté dans le vaisseau où il était embarqué, et malgré les corrections qu'on lui infligeait, ainsi qu'à un jeune mâle mort des suites d'un châtiment trop rude, il n'a cessé de dérober à bord tout ce qui convenait à son appétit.

L'expérience n'ayant pu lui donner le sentiment de ses forces, relativement à ce qui l'environnait, il se serait exposé chaque jour à perdre la vie s'il eût pu se livrer à son aveugle et courageuse ardeur. Non-seulement il attaquait, sans la moindre hésitation, les Chiens de la plus forte taille; mais nous l'avons vu plusieurs fois, dans les premiers temps de son séjour à notre Ménagerie, se jeter en grondant sur les grilles au travers desquelles il apercevait un Lion, une Panthère ou un Ours, surtout quand ceux-ci avaient l'air de le menacer. Cette témérité féroce paraît, au reste, n'avoir pas été seulement l'effet de l'inexpérience, mais avoir tenu au naturel de sa race. Le rédacteur du Voyage de Phillip rapporte qu'un de ces Chiens, qui était en Angleterre, se jetait sur tous les animaux, et qu'un jour il attaqua un âne, qu'il aurait tué si l'on n'était venu à son secours. La présence de l'homme ne l'intimidait même point, quoiqu'il eût plus d'une fois ressenti la supériorité de son maître; il se jetait sur la personne qui lui déplaisait, et principalement sur les enfans, sans aucun motif apparent: ce qui semble confirmer ce que dit Watkin-Tinch de la haine de ces Chiens pour les Anglais lorsque ceux-ci débarquèrent au port Jackson. Si cet animal se laissait conduire par le gardien qui le nourrissait et le soignait, ce n'était qu'en laisse : il ne lui obéissait point, était sourd à sa voix, et le châtiment l'étonnait et le révoltait. Il affectionnait particulièrement celui qui le faisait jouir le plus souvent de la liberté; il le distinguait de loin, témoignait son espérance et sa joie par ses sauts, l'appelait en poussant un petit cri doux et plaintif, et aussitôt que la porte de sa cage était ouverte, il s'élançait, faisait rapidement le tour de son enclos comme pour le reconnaître, et revenait à son maître lui donner quelques marques d'attachement, qui consistaient à sauter vivement à ses côtés, et à lui lécher les mains. Ce penchant à une affection particulière s'accorde avec ce que les voyageurs assurent de la fidélité exclusive du Chien de la Nouvelle-Hollande pour ses maîtres. Mais si cet animal donnait quelques caresses, ce n'était que par une sorte de reconnaissance, et non point pour en obtenir d'autres; il souffrait volontiers celles qu'on lui faisait et ne les recherchait point. Ses jeux étaient sans gaîté; il marquait sa colère par trois ou quatre aboiemens confus; mais, excepté ce cas, il était très-silencieux. Bien différent de nos Chiens domestiques, celui-ci n'avait point le sentiment de ce qui ne lui appartenait point, et ne respectait rien de ce qu'il lui convenait de s'approprier; il se jetait avec fureur sur la volaille, et semblait ne s'être jamais reposé que sur lui-même du soin de se nourrir; comme on aurait déjà pu le conclure d'un passage de Barrington, qui porte que, quelques soins que l'on se donne pour apprivoiser cette race de Chien, on ne peut l'empêcher de se jeter sur les moutons, les cochons, la volaille.

Il appartenait sans doute au peuple le plus pauvre et le moins industrieux de la terre de posséder le Chien le plus enclin à la rapine. Cependant le sauvage de la Nouvelle-Hollande s'en fait accompagner à la chasse, et l'un et l'autre alors nous offrent bien le tableau où Buffon peint l'homme et le chien s'entr'aidant pour la

première fois, poursuivant de concert la proie qui doit les nourrir, et la partageant ensemble après l'avoir atteinte.

Ce que notre animal mangeait le plus volontiers, c'était la viande crue et fraîche; il a constamment refusé le poisson, mais non pas le pain; il goûtait avec plaisir aux matières sucrées, et dès qu'il était repu il cherchait à enfouir les restes de son repas.

Son rut ne s'est montré qu'une fois chaque année, et en été, ce qui correspond à l'hiver de la Nouvelle-Hollande, et fait rentrer le rut de ces Chiens dans la règle à laquelle nous avons cru apercevoir qu'il était soumis chez les Mammifères carnassiers en général. Chaque fois que cet état s'est manifesté, on a cherché à l'accoupler avec un Chien qui s'en rapprochât par les formes et les couleurs; l'union a eu lieu, mais non pas la conception: ce qui confirme la difficulté qu'on a généralement à faire produire deux races très-éloignées l'une de l'autre.

La manière dont ce Chien a vécu ne lui a, pour ainsi dire, permis d'acquérir aucune expérience, aucun développement intellectuel. Les châtimens l'auraient rendu plus docile; avec des soins particuliers ses qualités naturelles se seraient accrues; il aurait, en quelque sorte, dans d'autres circonstances étendu son éducation; et, relativement à nous, il se serait perfectionné, comme il arrive à tous les individus de sa race qui vivent aujourd'hui librement dans les colonies anglaises de la Nouvelle-Hollande. Au lieu de ce perfectionnement que nos Chiens domestiques nous montrent assez, il nous a fait connaître les caractères propres de sa race, tels qu'elle les a reçus de l'influence et du degré de civilisation des hommes qui se la sont associée. Or, ces hommes sont de tous ceux qui sont connus les plus brutes et les plus grossiers, ceux qui sont restés le plus près de la nature, qui se sont créé le moins de besoins, et dont les qualités intellectuelles et morales ont acquis le moins de développement. Nous pouvons donc considérer avec raison le Chien qui leur est soumis comme celui qui est aussi le plus près de l'état sauvage, qui a le moins été modifié et qui nous présente le plus fidèlement les caractères de son espèce, laquelle, comme on sait, n'a point encore été reconnue dans l'état de pure nature. C'est aussi cette race de Chien que nous avons pris pour type de l'espèce dans l'essai de classification des Chiens domestiques que nous avons publié dans le xviiie. volume des Annales du Muséum d'Histoire naturelle; et c'est à elle encore que nous comparerons ce que nous aurons à dire des diverses races de Chiens dont nous donnerons les figures dans cette Histoire naturelle des Mammifères. De toutes les races dont nous avons parlé jusqu'à présent, c'est celle des Eskimaux qui devait ressembler le plus à celle de la Nouvelle-Hollande; elle appartient au pays le plus sauvage et le plus ingrat de la terre, à une contrée où les hommes ne peuvent former que de petites sociétés semblables à des hordes de sauvages, quoiqu'ils soient loin de l'être eux-mêmes, où les besoins et l'industrie sont renfermés dans les plus étroites limites, où la pêche seule peut procurer les moyens de subsistance; et où conséquemment ces animaux, ne pouvant être employés à la chasse, sont devenus pour les habitans de ces tristes contrées de véritables bêtes de somme, tout en conservant une grande indépendance au milieu des solitudes glacées qui les environnent.

En effet, nous avons vu que le Chien des Eskimaux se rapproche déjà des Chiens de berger par l'étendue des organes cérébraux, et qu'il ressemble tout-à-fait à ceux de la Nouvelle-Hollande par le besoin de la liberté, le sentiment de la suffisance de ses forces, le désir de se livrer sans entraves à l'exercice de sa volonté, ou, pour parler plus exactement, à l'impulsion de ses besoins. L'un et l'autre n'avaient

point l'aboiement net et distinct de nos Chiens domestiques; tous deux s'attachaient vivement à leur maître; mais l'un conservait envers les hommes qui lui étaient étrangers et les animaux une férocité que l'autre ne manifestait point.

Ces rapprochemens entre les dispositions, le naturel de races de Chiens appartenant à des peuples différens, par leur situation, et les degrés de civilisation qu'ils ont atteints, pourraient s'étendre bien davantage, si c'était ici le lieu de le faire. Nous trouverions en elles des différences correspondantes à celles qui distinguent ces peuples; les unes pourraient même être des indices assez sûrs des autres, et nous ne serions point surpris si quelque jour nous voyons des historiens s'aider, à défaut de monumens historiques, de l'état de domesticité des animaux pour dévoiler les mœurs des peuples sauvages qui se les seraient associés.

Mai 1825.



Chien de Poméranie.

CHIEN DE POMÉRANIE.

Quand on considère quelle est la modification principale des races les plus nombreuses de nos Chiens domestiques, on reconnaît que c'est celle qui caractérise le Chien de berger, l'Épagneul ou le Barbet, c'est-à-dire, une boîte cérébrale très-développée, renfermant une encéphale à peu près de la même dimension qu'elle.

La raison en est sans doute à l'influence de l'homme, qui a mieux aimé propager les races qui lui offraient plus d'intelligence et de secours, ou qui a constamment agi sur l'espèce, de manière à accroître les facultés intellectuelles qui lui étaient naturelles, et par conséquent les organes où elles ont leur siége.

Cette dernière cause me semble même avoir concouru, plus encore que la première, à la production de ces races nombreuses qui se font remarquer par l'étendue de leurs sentimens, la facilité avec laquelle elles comprennent les signes, leur intelligence pleine de finesse et de pénétration.

En effet, chaque nation a, pour ainsi dire, des races de cet ordre qui lui sont propres; et Buffon, qui a principalement envisagé les Chiens sous ce point de vue, pensait que l'Angleterre, la France, l'Allemagne avaient produit le Chien courant, le Brac, le Basset, etc., et que les Épagneuls et les Barbets étaient originaires de Barbarie ou d'Espagne. Il n'attribuait le pouvoir de former de semblables races qu'aux peuples favorisés par un heureux climat, et rejetait toutes les races grossières et chétives dans les pays arides ou dans les régions polaires; mais l'expérience n'a point confirmé ces vues; et quoique les races de Chiens soient toujours un indice de développement intellectuel des peuples, elles ne sont pas de même l'indice des climats: aussi a-t-on trouvé une race de Chiens fort remarquable par son intelligence, chez les Esquimaux, comme nous l'avons vu, race qui n'avait sûrement point été tirée d'ailleurs avec tous les caractères qui la distinguent aujourd'hui, mais qui s'était formée vraisemblablement par un effet, long-temps continué sur elle, des mœurs, des habitudes, du naturel de ces peuples remarquables par leur activité et leur industrie, dans les déserts glacés qu'ils habitent.

Outre le grand développement de son cerveau, le Chien de Poméranie a des caractères qui lui sont particuliers. Ses oreilles ne se sont point agrandies; il les porte droites, et elles conservent tous leurs mouvemens: très-différens en cela des autres Chiens dont il se rapproche, et qui, pour la plupart, ont des oreilles longues, pendantes et immobiles en partie. Son museau s'est raccourci, ce qui a diminué l'étendue du sens de l'odorat et du goût; et il a pris des formes trapues qui sont encore augmentées par le pelage long, lisse, épais et dur dont son corps est revêtu,

principalement à sa partie antérieure ; car sa tête et ses membres n'ont que des poils très-courts. Ces Chiens sont généralement blancs ; ce qui vient sans doute uniquement de ce qu'on a mieux aimé propager en eux cette couleur que toute autre ; et on en trouve de grands et de petits, comme on trouve de grands et de petits Épagneuls, de grands et de petits Levriers. Mais ce qui caractérise surtout cette belle race est le sentiment et l'intelligence dont elle est douée. Il n'est point de Chien plus attaché, plus soumis à son maître, et qui, de lui-même, entre davantage dans ses habitudes, devine plus finement ses intentions, et semble mieux comprendre toute l'étendue des signes les plus fugitifs et les plus légers. Je dis de lui-même, car je ne le crois pas doué, au même degré que le Barbet, de l'aptitude qui donne à celui-ci une si grande facilité pour recevoir des leçons et pour en profiter, pour se faire, en un mot, une éducation artificielle. On pourrait voir de la contradiction à attribuer à cet animal la faculté de comprendre la valeur des signes qui se présentent naturellement à lui, et à ne pas lui accorder de comprendre les signes qui lui sont offerts dans des vues particulières et dans un ordre fondé sur des combinaisons qui nous sont propres : car quelle différence y a-t-il réellement entre la conception des signes qui se lient accidentellement aux choses, et celle des signes arbitrairement liés à ces mêmes choses? Tout le travail de l'intelligence, dans l'un et dans l'autre cas, semble uniquement consister à saisir l'association du signe et de la chose, association qui n'a rien d'essentiel et de nécessaire, soit qu'elle se présente par le concours fortuit des événemens, soit qu'elle ait lieu par le fait d'une volonté qui peut n'être elle-même qu'un événement fortuit. La vérité cependant est le fait tel que je l'expose : c'est même un des faits les plus généraux que l'étude des animaux nous présente. Non-seulement nous avons des races de Chiens dont l'intelligence arrive à un développement extraordinaire par la seule influence des circonstances naturelles, et qui ne profiteraient point d'une éducation artificielle ; mais tous les animaux sauvages sont à peu près dans ce cas : sous des influences naturelles très-variées, nous les voyons acquérir une finesse, une pénétration, une prudence, qui mettent souvent en défaut celles du chasseur le plus habile, tandis qu'on n'obtient rien ou presque rien d'eux, quand on veut les soumettre à une volonté ou à des calculs qui leur sont étrangers ; et ce phénomène s'observe jusque dans l'espèce humaine.

Novembre 1824.



$\frac{1}{5}$ de la grand. nat.

Renard rouge de l'Amérique septentrionale

Werner pinx.t et lith.t

Lith. de Langlumé

RENARD ROUGE.

Presque tous les voyageurs dans l'Amérique septentrionale, qui se sont occupés d'histoire naturelle, parlent de cette espèce de Renard, soit en la distinguant par un nom particulier, soit en la confondant avec notre Renard commun, duquel en effet le Renard rouge se repproche plus que d'aucun autre; mais ce qu'ils en rapportent est tellement indéterminé que, jusqu'à ces derniers temps, on a douté de son existence; et ses caractères spécifiques, aujourd'hui même, n'ont rien de précis et d'absolu : c'est que les Renards paraissent généralement changer de pelage suivant les saisons, et que, pour éviter toute confusion dans la distinction des espèces, il faut les avoir fait connaître dans leur pelage d'été et dans leur pelage d'hiver.

C'est à M. Palissot-Beauvois que nous devons les premières notions un peu claires sur cette espèce de Renard (Bulletin des Sciences par la Société philomatique, t. II, p. 137); et il fallait peut-être comparer immédiatement cette espèce à la commune, pour apprécier toutes les différences qu'elles présentent, et tous les caractères par lesquels elles se distinguent. Nous devons de pouvoir établir cette comparaison à M. Milbert, qui a envoyé le Renard rouge à la ménagerie du Roi; et, pour la rendre complète, nous donnerons successivement les figures des deux espèces, faites à la même époque, dans deux saisons différentes, c'est-à-dire, en hiver et en été. Nous avons déjà donné celle du Renard commun dans son pelage d'été; nous donnons aujourd'hui celle du Renard rouge dans celui d'hiver : l'une fut faite au mois de septembre, celle-ci l'a été au mois de février.

Le Renard rouge, dans son pelage d'hiver, a toutes les parties supérieures du corps d'un roux foncé très-brillant et très-pur, seulement la tinte de la tête est plus pâle. La queue, rousse aussi, est glacée de noir, à cause de l'extrémité de ses poils qui a cette dernière couleur. Le bord de la mâchoire supérieure, toute la mâchoire inférieure, la gorge, le cou, la poitrine, la face externe des cuisses et des jambes de derrière, le ventre et le bout de la queue sont blancs. Sous le cou et sur la poitrine, quelques poils noirs sont mêlés aux poils blancs, et la partie blanche du ventre est très-étroite. La face antérieure des oreilles est jaune, et leur face extérieure noire, excepté leur base, qui a la couleur de la tête. Les pieds de devant sont noirs antérieurement et fauves postérieurement. Ceux de derrière ont le tarse noir en avant, et fauve en arrière, avec une tache noire sur le talon.

Tout ce pelage est très-épais sur le corps, et composé de poils soyeux et de poils laineux, excepté sur la tête et les membres, où les poils sont généralement courts et d'une seule nature. Ceux de la queue sont perpendiculaires à son axe, ce

qui permet de voir leur partie rousse en même temps que leur extrémité noire ; et c'est à cette disposition qu'est due l'apparence particulière qu'offrent les couleurs de cet organe.

La meilleure description qui ait été donnée du Renard rouge est, sans contredit, celle qui se trouve dans le Voyage du capitaine Franklin, aux bords de la mer Polaire ; elle a été faite d'après les peaux réunies dans les magasins de la compagnie de la baie d'Hudson ; et nous apprenons par ce qu'on dit de cette belle espèce, qu'elle est une de celles que l'on rencontre le plns fréquemment dans les régions tempérées de l'Amérique septentrionale, et qu'elle vit dans des terriers, comme la nôtre.

Ce Renard a vingt pouces, du bout du museau à l'origine de la queue, qui en a environ quinze. Sa hauteur est aussi de quinze pouces.

Jamais cette espèce n'avait été représentée. M. Palissot-Beauvois l'appelait Renard de Virginie ; M. Desmarets le nomme Renard fauve, *Canis fulvus ;* mais il est plus roux que fauve.

Mai 1824.



J C Werner del et lith.

Lith. Becquet frères, Paris.

RENARDS ROUGES DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,

âgés de 30 jours.

⅓ de la grandeur naturelle.

RENARDS ROUGES

DE L'AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE,

AGÉS DE 30 JOURS.

Le Renard rouge, dont nous avons donné la figure et la description dans notre 41e. livraison, mai 1824, était un mâle que nous devions aux soins de M. Milbert. Depuis nous avons reçu une femelle de la même espèce, qui nous a été envoyée par M. Lesueur, ami et compagnon de voyage de Péron, actuellement en Amérique, où il continue les importantes observations qu'il avait déjà commencées sur les poissons et, en général, sur les animaux qui vivent dans les eaux. Ces deux Renards ayant été réunis, ont d'abord vécu en bonne intelligence, et la femelle n'a pas tardé à montrer des signes de chaleur. C'est vers la fin de février que cet animal a manifesté les besoins du rut ; le mâle l'a couvert, et l'accouplement a été accompagné des mêmes circonstances que chez le Chien. Après plusieurs jours, cet état a cessé ; bientôt on a eu l'assurance que la conception avait eu lieu ; les mamelles se sont gonflées, et vers la fin d'avril nous avons vu naître quatre jeunes Renards couverts de poils, mais les yeux fermés, et tout-à-fait dans l'état où sont les jeunes Chiens du même âge. Ils étaient entièrement vêtus du duvet gris qu'ils ont dans la figure que nous en donnons, trente jours après leur naissance ; seulement leur tête était du même gris que le reste de leur corps ; depuis, des poils fauves ou jaunâtres s'y sont montrés, et c'est par là qu'ils commencent à changer de couleur et à prendre celles qu'ils doivent acquérir en avançant en âge. Cette couleur grise est remarquable en ce qu'elle est exactement la même que celle du poil laineux des individus adultes. Cette observation nous a conduit à remarquer aussi que les jeunes Chacals, que nous avons fait connaître dans notre 35e. livraison, étaient nés avec le duvet ou la partie laineuse du pelage de leurs parens. Cette règle serait-elle générale, et quel rapport y aurait-il à cet égard entre les Chiens pourvus de duvet et ceux qui, comme les Chiens domestiques, en ont perdu jusqu'au germe ?

Le père et la mère de ces jeunes Renards ne furent point séparés, et tous deux montrèrent pour leurs petits une grande sollicitude ; ils auraient voulu les sous-

traire à tous les yeux, même à la lumière, et pour cela ils les prenaient souvent dans leur gueule et les portaient ainsi, sans but apparent, et comme poussés par un instinct vague et indéterminé. Cependant la mère les nourrissait avec soin et les tenait fort proprement; ce qui n'a pas empêché que deux ne mourussent vers la fin du premier mois. Aujourd'hui que ces animaux ont eu le temps de se familiariser avec leur situation, ils n'éprouvent plus ce besoin de soustraire leur progéniture à tous les regards, et les jeunes, qui commencent à manger de la viande, paraissent très-disposés à s'apprivoiser.

Juin 1825.



1/3 de la g.^{ur} nat.

Werner del. Genette de Barbarie Lith. de Brégeaut &c.

GENETTE DE BARBARIE.

Depuis que notre Ménagerie est en possession d'une nouvelle Genette de Barbarie, et que je puis comparer cet animal à la figure que j'ai cru donner de son espèce, d'après une peinture de M. de Wailly, dans la 17e. livraison de cet ouvrage (juin 1820), j'ai tout lieu de soupçonner que j'ai été induit en erreur, et que la figure qui m'était présentée comme celle d'une Genette de Barbarie, représentait véritablement une Genette du Cap. Ainsi le texte qui accompagne cette figure, et qui avait été fait d'après les individus envoyés de Barbarie par M. Adanson, se rapporterait plus à la figure que je donne aujourd'hui qu'à la première. Seulement, comme on ignorait que plusieurs Genettes existassent en Afrique, ce que je dis des caractères spécifiques et de la patrie de la seule espèce qu'on admit est beaucoup trop général, comme il arrive toujours quand on n'a point de comparaison à faire et de différences à établir entre ces sortes de caractères. La Genette du Sénégal, dont j'ai donné la figure et la description en décembre 1821, dans la 35e. livraison, a commencé à nous montrer qu'il existait en Afrique plusieurs espèces de Genettes, car elle différait beaucoup de celle que je devais encore considérer comme étant de Barbarie; aujourd'hui la véritable espèce de Barbarie nous en donne une autre preuve, d'où résulte, si le dessin de M. de Wailly est exact, et représente, comme tout me le fait croire, la Genette du Cap, qu'il y en a déjà trois du nord au midi de cette partie du monde.

Il me reste actuellement, pour compléter ma description de la Genette de Barbarie, de la comparer avec détail aux deux que j'ai fait représenter, à celle du Sénégal et à celle du Cap, afin d'en bien établir les caractères spécifiques et distinctifs. Cette Genette est plus grande que celle du Sénégal, et ressemble sous ce rapport à celle du Cap. L'une et l'autre ont le même fond de couleur, c'est-à-dire, qu'elles sont d'un gris plus ou moins foncé, mêlé de jaunâtre; toutes trois ont l'extrémité du museau, le tour des yeux et le chanfrein blancs; la mâchoire inférieure, les côtés du museau et une ligne dorsale noirs; le corps tacheté de noir, excepté à ses parties inférieures, sur la tête, sur les oreilles antérieurement et sur les pates; la queue est annelée. Mais les bandes longitudinales du dessus du cou sont plus régulières et uniformes dans la Genette du Sénégal que dans les autres, et beaucoup moins interrompues dans celle de Barbarie que dans celle du Cap, où elles ne sont formées que d'une suite de taches alongées. Depuis le dos jusqu'au bas des flancs, on ne peut compter que quatre rangées de taches à la Genette du Sénégal; on en compte cinq à celle de Barbarie, et au moins six à celle du Cap. La première

a au moins dix anneaux à sa queue qui se termine par des poils blancs; la seconde n'en a que huit et se termine par des poils noirs, et la troisième en a dix et se termine par des poils noirs. Celle du Sénégal a une tache noire à la face externe de la jambe de derrière, qui se termine d'une manière tranchée au-dessus du tarse. Cette tache, bien moins marquée sur celle de Barbarie, descend sur le tarse et embrasse les deux faces de la jambe, et la jambe de celle du Cap paraît être entièrement noire.

La longueur de la Genette de Barbarie, du bout du museau à l'origine de la queue, est de dix-huit pouces, et sa queue a de dix à onze pouces; proportions qui diffèrent beaucoup de celles des mêmes parties chez la Genette du Sénégal, où la queue est de trois pouces plus longue que le corps; elles se rapprochent davantage des proportions qui existent entre le corps et la queue de celle du Cap.

D'après des renseignemens nouveaux qui m'ont été donnés, la Genette de France est très-répandue dans les Pyrénées, où sa peau fait même un objet de commerce; mais je n'ai pu encore en obtenir d'individu vivant, de sorte que je ne puis dire si elle est ou non la même que celle de Barbarie, comme on l'a soupçonné jusqu'à présent.

L'obligation où l'on est de revenir sur la synonymie des Genettes ne me permettra de citer que Shaw pour la Genette de Barbarie, à laquelle les Maures donnent le nom de *Shib-beardou* (Shaw, Voyage en Barbarie, etc., t. I, pag. 318 de la trad. franç.). Buffon paraît aussi avoir donné la figure de cette espèce, à laquelle la description de Daubenton se rapporte; et pour commencer à établir quelque ordre parmi ces animaux, je désignerai la Genette de Barbarie par le nom de *Genetta afra*.

Septembre 1825.



1/5 de nat.

Werner, pinx. & Lith. — Vansire. — Imp. par Brégeaut.

VANSIRE.

Les Naturalistes n'ont encore qu'une connaissance très-imparfaite de cette espèce. C'est Buffon qui nous en a donné les premières notions (Hist. nat. T. XIII, p. 167, pl. 21); et il n'avait, pour la décrire, qu'une peau bourrée où se trouvaient la tête osseuse et les pattes de l'animal. C'est cette peau qu'il a fait représenter; et aucune autre figure de Vansire n'a été donnée, car nous ne pensons pas avec Buffon que l'animal que Séba a fait figurer sous le nom de *Mustella javanica* (vol. I, p. 77, n°. 4, tab. 48, fig. 4) soit le Vansire. M. Geoffroi Saint-Hilaire a aussi parlé du Vansire, et d'après des individus qui avaient vécu dans notre ménagerie; mais, ne le faisant que pour montrer les rapports de cette espèce avec l'Ichneumon, dont elle avait été séparée jusqu'alors pour être réunie aux Martres, il n'a rapporté que les traits qui dans la physionomie et les couleurs des poils sont propres à rapprocher ces animaux, et à les faire distinguer spécifiquement l'un de l'autre.

Cependant on trouve dans les notes de Buffon et dans celles de M. Geoffroi des indications qui suffiraient pour faire juger qu'il n'y a pas, entre les Ichneumons et le Vansire, le même degré de ressemblance dans l'organisation qu'entre les différentes espèces bien caractérisées d'Ichneumon. En effet, d'Aubenton nous apprend que son Vansire avait un nombre de mâchelières moindre que les Ichneumons, et M. Geoffroi dit expressément que la boîte cérébrale des Vansires qu'il a observés était à proportion plus renflée et plus large que celle des Ichneumons, et que les apophyses du jugal et du coronal n'étaient pas assez prolongées pour se rencontrer, s'unir, et compléter l'orbite. Or, les formes de la tête de l'individu que nous avons sous les yeux sont tout-à-fait en rapport avec ces indications, comme on peut le voir par la figure que nous en donnons, comparée à celles que nous avons déjà données de diverses espèces d'Ichneumons. Du reste, ces animaux ne diffèrent point par les organes des sens; mais les doigts, qui, chez les Ichneumons, sont joints l'un à l'autre par une membrane, sont au contraire très-libres chez le Vansire, et, dans la marche, s'écartent beaucoup l'un de l'autre. Quant aux organes génitaux, le mâle que je décris a les testicules libres, on n'aperçoit, près de ces parties, aucune trace de poche, et sa verge, dont le gland semble formé de deux hémisphères, se dirige en avant.

Toutes les parties du corps sont revêtues d'un pelage d'un brun presque noir, qui prend une légère teinte jaunâtre dans une très-petite étendue des côtés de la mâchoire inférieure. Ce pelage se compose de poils laineux, très-épais, bruns, et de poils soyeux assez rares en comparaison des premiers, et entièrement noirs,

excepté sur le museau et le cou, où ils sont terminés par un anneau blanchâtre ou brun. Son mufle est couleur de chair, et ses yeux marron clair. Il a dix-huit pouces du bout du museau à l'origine de la queue. Celle-ci a douze pouces; sa hauteur moyenne est de huit pouces.

Le Vansire est donc suffisamment pourvu de caractères supérieurs aux caractères spécifiques pour le distinguer des Ichneumons. Il présente par conséquent le type d'un nouveau groupe dans cette famille si naturelle et si riche aujourd'hui, et qui l'était si peu lorsque, sous le nom de *Viverra*, elle se composait de tous les carnassiers dont on n'avait pas su apprécier les rapports. On pourrait donner à ce groupe le nom d'Atylace, *Atilax*, par la considération de toute absence de poche à l'anus.

Juin 1826.



Werner del. | *Mangue.* | Lith. de C. de Lasteyrie

LE MANGUE.

A L'ÉPOQUE, très-ancienne, où naquit l'idée de la dépendance mutuelle de tout ce qui existe, de l'unité de l'univers, elle n'était qu'une simple vue de l'esprit, qu'une création purement imaginaire. Lorsque, dans ces derniers temps, Bonnet voulut la réduire à une échelle des êtres et l'appliquer aux productions de la nature, elle n'acquit pas des fondemens beaucoup plus réels; et si l'on ne peut accuser ce savant d'avoir éludé des dificultés qu'il apercevait, on peut du moins lui reprocher de s'être laissé séduire par l'apparence de fécondité et de grandeur que cette idée présente, et qui, au reste, lui vaut encore aujourd'hui beaucoup de partisans. Depuis, le problème ne s'est point simplifié, en ce qui concerne les Mammifères, quoique de nombreuses découvertes aient eu lieu et qu'on ait reconnu une grande variété de combinaisons nouvelles entre les diverses modifications dont les organes de ces animaux sont susceptibles. Ces découvertes remplissent des intervalles qui, pour la plupart des partisans du système de l'échelle des êtres, n'avaient jamais fait l'objet d'aucune considération; et l'on peut juger par leur nombre tout ce qu'il y aurait à faire pour combler les lacunes qu'on regardait comme importantes, desquelles seules on s'est occupé, et que, jusqu'à ce jour, aucune observation n'est venue restreindre.

Linnæus, cherchant les rapports naturels des Civettes, réunissait péniblement autour d'elles, sous le nom générique de Viverra, outre les Mangoustes et les Genettes, les Mouffettes, les Ratons et les Coatis, qui depuis en ont été écartés pour aller rejoindre, les unes la famille des Martes, et les autres celle des Ours. Aujourd'hui ce groupe, si pauvre, enrichi par de nombreuses découvertes, s'est divisé lui-même en plusieurs genres, presque inséparables, tant leur union est intime et naturelle. On passe des uns aux autres d'une manière en quelque sorte insensible; et, ce qui est remarquable, c'est que les espèces qui se trouvent les plus éloignées des Civettes, les Ictides, s'unissent presque aussi intimement aux Ratons qu'aux Paradoxures, comme nous l'avons dit en donnant la description du Benturong, et comme nous l'avions déjà établi dans notre ouvrage sur les dents. Quelque grande que soit cependant l'union de ces genres, elle n'est pas telle que la nature ne puisse produire encore de nouvelles combinaisons dans les parties importantes de leur système organique, et conséquemment des genres nouveaux qui viennent s'intercaler entre les premiers. En effet, l'animal dont nous donnons aujourd'hui la description, nous présente un nouveau système de combinaison des organes supérieurs de la famille des Civettes. Sa physionomie générale rappelle celle des Mangoustes plus que celle d'aucun autre genre de la même famille; cependant il a des formes plus ramassées, sa tête est plus arrondie, et le prolongement de son museau

plus grand. Sous ce dernier rapport il ressemble tout-à-fait au Suricate, ce qu'il fait encore par sa marche entièrement plantigrade, et l'on sait que ce caractère ne se montre qu'imparfaitement chez les Mangoustes. C'est aussi au Suricate qu'il ressemble par sa poche anale; mais c'est des Mangoustes dont il a les doigts, les ongles, et les organes génitaux.

Toutes ces analogies se rencontrent encore dans le nombre et les formes des dents; le nombre est celui du Suricate, les formes celles des Mangoustes. Cest donc entre ces deux genres que le Mangue vient se placer, comme le feront sentir plus particulièrement les détails où nous allons entrer.

Les cinq doigts à tous les pieds ont entre eux les relations qu'on pourrait appeler régulières, en ce que ce sont celles que nous présentent le plus communément la nature; elles consistent en ce que le doigt moyen est le plus long, que les deux qui le touchent sont un peut plus courts, que les deux derniers sont les plus courts de tous, et qu'entre ces deux-ci, celui qui est du côté interne du pied, le pouce, est beaucoup plus petit que celui qui est du côté opposé, et ces doigts n'ont aucune trace de la petite membrane interdigitale qui se remarque chez les Mangoustes. La plante a trois tubercules à la commissure des quatre plus longs doigts, et deux plus en arrière, l'un en avant de l'autre; la paume a le même nombre de tubercules, et ils se trouvent dans les mêmes rapports, si ce n'est les deux derniers qui sont à côté l'un de l'autre, et sur la même ligne. La queue est comprimée sur les côtés, moins longue que celle des Mangoustes; l'animal ne la laisse jamais traîner, et au lieu de la relever sur son dos il la courbe en dessous.

Les yeux ont la pupille ronde et une troisième paupière imparfaite. Le museau, très-mobile, se prolonge d'un demi-pouce au-delà des mâchoires, et se termine par un mufle, sur le bord duquel sont les orifices des narines, à peu près semblables à celles des chiens. Les oreilles sont petites, arrondies et remarquables par deux lobes en forme de lame, très-saillans et situés au-dessus l'un de l'autre dans le milieu de la conque. La langue est couverte de papilles cornées dans son milieu, et douce sur les bords; elle est libre et susceptible de beaucoup s'alonger. Le pelage est formé de deux sortes de poils, qui sont l'un et l'autre assez rudes. Les laineux sont nombreux; mais les soyeux, beaucoup plus longs, les recouvrent presque entièrement; il y en a qui ont jusqu'à dix-huit lignes. Sur la tête et les membres les poils exclusivement soyeux sont fort courts, et la queue semble n'en être garnie qu'en dessus et en dessous, parce que ceux des côtés se reploient dans ces deux directions, ce qui vient peut-être de ce que l'animal se couche habituellement sur elle de manière à produire cet effet. Les poils de tout le corps sont hérissés, et non point couchés les uns sur les autres et lisses, comme ils le sont ordinairement chez les animaux bien portans, et cette disposition n'est point due à un état de maladie; ces poils, ainsi hérissés, ont tout le brillant, tout l'éclat de la santé. C'est un état naturel à cette espèce, et l'on en retrouve quelque chose chez les Mangoustes. La verge est dirigée en avant. Le gland est aplati sur les côtés, terminé en cône, et l'orifice de l'urètre est à sa partie inférieure. Les testicules n'ont point de scrotum et ne se voient point au dehors. Mais ce qui rend surtout cet animal remarquable, c'est sa poche anale. L'anus est situé à la partie inférieure de cette poche, c'est-à-dire qu'elle se rapproche de la base de la queue; elle se ferme par une sorte de sphincter, de sorte que, dans cet état, elle semble n'être que l'orifice de l'anus; mais, dès qu'on l'ouvre et qu'on la développe, elle présente une sorte de fraise qui, se déplissant,

finit par présenter une surface très-considérable. Cette poche secrète une matière onctueuse extrêmement puante, dont l'animal se débarrasse en se frottant contre les corps durs qu'il rencontre.

La couleur brune du Mangue est uniforme sur tout le corps; seulement la teinte de la tête est plus pâle, et les parties antérieures ont un peu plus de jaune que les postérieures, surtout près du cou; c'est que les poils sont d'un brun très-foncé dans la plus grande portion de leur longueur, et d'un jaune doré à leur pointe, et que cette partie est plus étendue vers le cou et les épaules que vers la croupe et les cuisses. Voici ses principales dimensions :

De l'occiput au bout du museau.	3 pouces 6 lignes.
——————à l'origine de la queue.	8
Queue.	7
Hauteur moyenne	5

Ce joli animal était aussi doux et aussi apprivoisé qu'un chien; il recherchait et paraissait goûter très-vivement les caresses. Tout annonçait en lui une intelligence dont il doit tirer de nombreuses ressources pour suppléer à la force qui lui manque, et pourvoir à ses besoins. Il était d'une propreté remarquable, peignait et lustrait souvent son pelage; et il avait, dans sa cage, pour se coucher, une place choisie, qui était toujours de la plus grande netteté. Un autre coin servait à déposer ses excrémens; ce qui annonce qu'en liberté il se choisit un gîte qu'il adopte exclusivement et auquel il revient toujours lorsque ses besoins sont satisfaits. Sa nouriture chez nous était la viande; elle consiste, sans doute, dans la nature, en petits animaux; car nous ne pouvons rien supposer de ses mœurs que par l'analogie qu'il a avec les Mangoustes. En effet, c'est le seul individu de cette espèce qui ait encore été observé; il a été rapporté en Europe des côtes occidentales de l'Afrique, et vraisemblablement des parties qui sont au midi de la Gambie. Le nom que nous lui avons donné est celui qu'il recevait des matelots, comme je l'ai appris par la personne qui l'avait obtenu d'eux, et à qui je le dois.

Je proposerai de donner à ce genre le nom de *crossarchus*, qui rappelle l'espèce de fraise dans laquelle est caché l'anus, et pour nom spécifique latin celui d'*obscurus*, à cause de sa couleur sombre.

Février 1825.



Benturong.

BENTURONG.

Après avoir formé dans cet ouvrage le genre Paradoxure, cherchant à classer (Mém. du Mus. d'hist. nat., t. IX, p. 41) dans le catalogue méthodique des Mammifères, pour qu'elles ne se perdissent pas dans l'isolement, quelques espèces sur lesquelles on ne pouvait encore avoir que des idées incomplètes, je conclus du petit nombre de caractères qu'elles me présentaient, qu'elles se rapprochaient de ce genre plus que d'aucun autre, et je les y rattachai, en attendant que de nouveaux renseignemens vinssent détruire ou confirmer mes conjectures. De ce nombre était le Benturong, auquel je donnai le nom de *Paradoxurus albifrons*, d'après les caractères que me présentait un dessin qui m'avait été envoyé par M. Duvaucel.

Depuis, M. Valenciennes ayant rapporté du cabinet de Bruxelles une peau et une tête de ce Benturong, j'ai pu me faire de cet animal une idée plus exacte que celle que j'en avais eue d'abord. Je vis qu'il formait le type d'un genre nouveau qui venait en partie remplir le large intervalle qui séparait encore les civettes des ratons et des ours. Je fis connaître les caractères de ce genre dans mon ouvrage sur les dents des Mammifères, pag. 102, n°. 34 bis, et lui donnai le nom d'Ictide, qu'il avait reçu de M. Valenciennes, qui, le premier, me paraissait avoir reconnu ses traits caractéristiques; car ses observations datent de 1822 (1). Depuis lors M. A. Duvaucel m'a envoyé le dessin d'une seconde espèce d'Ictide, et quelques notes qui me permettent d'admettre ces animaux dans cette Histoire des Mammifères, parce qu'ils me les font connaître suffisamment, sinon pour en donner une histoire étendue, du moins pour assigner leur véritable place parmi leurs congénères.

Les Ictides ont quelques rapports de physionomie avec les ratons et les civettes. Ils ont la marche plantigrade des premiers et le museau fin des seconds; mais leur queue prenante les sépare entièrement de tous deux; et ils en sont encore séparés par leurs dents, qui cependant tiennent de celles de chacun de ces genres. Ils ont, comme les civettes, une molaire tuberculeuse à la mâchoire inférieure, et deux à la supérieure; mais ces dents, ainsi que toutes les autres vraies molaires, prennent une épaisseur qui rappelle beaucoup celle des ratons. Ainsi, de quelque

(1) Depuis, M. Temminck a annoncé, dans un prospectus publié en mars 1824, qu'il formait du Benturong le genre *Arctictis;* mais j'ai vainement cherché où il avait établi les caractères de ce genre : quels que soient les ouvrages que j'aie consultés, je n'ai pu en découvrir aucune trace. Je suis donc réduit à attendre que M. Temminck nous ait fait connaître où il a publié son travail sur le genre *Arctictis,* pour lui rendre toute la justice qui lui est due.

manière qu'on les envisage, on ne peut leur faire occuper, dans l'ordre des rapports naturels, que la place dont nous venons de parler. Leurs pieds sont entièrement plantigrades; ils ont cinq doigts armés d'ongles forts, comprimés, et qui semblent propres à grimper, et leur queue, d'une épaisseur presque monstrueuse à son origine, est prenante en dessous, sans être terminée par une peau nue comme celle des atèles; elle ressemble entièrement à la queue des sajous. L'œil, semblable à celui du chat domestique, a la pupille allongée verticalement : aussi les Ictides sont-ils des animaux nocturnes. Les oreilles sont petites, arrondies, et les narines environnées d'un mufle divisé en deux par un sillon profond; j'ignore la structure de la langue et des organes génitaux. Les poils sont longs, épais; les moustaches très-volumineuses sur les lèvres, sur les yeux et sur les joues, et les oreilles sont terminées par un pinceau de poils longs et nombreux. Leur cri est intermédiaire entre celui du chat et celui du chien.

Le Benturong qui fait l'objet de cet article a la taille d'un très-grand chat domestique, et la couleur de son pelage est généralement grise; c'est-à-dire qu'elle résulte de poils soyeux, entièrement noirs à leur base et blancs dans leur tiers supérieur. Les côtés du museau et la queue sont noirs, ainsi que le pinceau qui termine les oreilles, lesquelles sont bordées de blanc. Le dessus du museau et le front sont blancs. L'iris est d'un jaune doré. Le ventre est gris, ses poils, plus courts que ceux des autres parties, étant entièrement de cette couleur. Dans un autre individu, les côtés du museau et la queue, excepté à son extrémité, sont gris.

L'individu d'après lequel a été faite cette description était très-adulte, ce qui donne lieu de présumer que ses couleurs sont fixes; mais, dans cette espèce, les deux sexes ont-ils les mêmes couleurs? Les analogies me le font penser; car il en est ainsi dans toute la famille des civettes et dans celle des ours, c'est-à-dire dans les familles au milieu desquelles les Ictides viennent se placer : c'est pourquoi je conserverai à cette espèce le nom d'*Albifrons*. Elle est originaire du Boutan, comme me l'apprend M. Duvaucel.

Septembre 1824.



Benturong noir.

Werner del.

Lith. de C. de Lasteyrie.

BENTURONG NOIR.

Quoique les animaux les plus carnassiers soient en général doués par la nature de plus d'intelligence, ce sont cependant ceux qui, comme les Ictides ou Benturongs, ne se nourrissent pas exclusivement de chair que l'on parvient à apprivoiser avec le moins de peine. Malgré la facilité avec laquelle les premiers apprécient les circonstances qui les environnent, jugent de ce qui peut leur nuire ou leur être utile, malgré la vivacité de leurs sentimens, ils conservent toujours une défiance que les meilleurs traitemens ne parviennent presque jamais à effacer tout-à-fait, et qui les empêche de se livrer aux sentimens affectueux qu'ils peuvent éprouver. Le moindre bruit inattendu, le moindre objet nouveau suffit pour exciter leurs alarmes, et de la crainte du danger au besoin de se défendre et au désir de nuire, et de ce désir à un acte cruel, l'intervalle peut être très-court. Les autres, au contraire, avec des facultés intellectuelles plus bornées, une mobilité moins grande, mais moins craintifs et ne restreignant point par la défiance le développement de leurs bons penchans, finissent par s'attacher à ceux qui les soignent, et par trouver en quelque sorte dans leur présence un motif parfait de sécurité. Cette différence de caractère est originelle; elle tient à la nature même des êtres, et en cela nous trouvons de nouvelles preuves de la sagesse de la Toute-Puissance. Où en seraient, en effet, les autres êtres, si rien ne restreignait le courage et la cruauté des animaux les plus féroces, les mieux armés, des lions, des tigres, des panthères, etc., etc.? Depuis long-temps sans doute, sans la défiance craintive qui accompagne partout ces animaux, l'économie de la nature serait tout autre que ce qu'elle est aujourd'hui, et la terre, dépeuplée, n'offrirait plus à nos yeux que des tableaux privés de mouvement et de vie.

Les Ictides, par leur organisation, appartiennent à cette classe de carnassiers peu sanguinaires, dont la nourriture est un mélange de substances végétales et animales, et qui, à défaut de proie, vivent de racines et de fruits. J'ai fait connaître cette organisation en décrivant le Benturong ou l'Ictide à front blanc; et l'on a pu y voir que les dents, signes extérieurs des organes de l'assimilation, sont chez ces animaux conformées pour trancher et pour broyer, ou autrement pour diviser la chair ou les végétaux; et en effet les Ictides ont la plus grande facilité à s'apprivoiser, et deviennent, au bout de très-peu de temps, des animaux tout-à-fait domestiques.

L'Ictide ou Benturong noir ne diffère de l'Ictide à front blanc que par sa taille,

qui est celle d'un fort chien, et par sa couleur, qui est tout-à-fait noire ; excepté sur le front, au pinceau des oreilles, et sur les pattes où se voient quelques poils blancs ; le dessus du museau est jaunâtre, et les yeux sont bruns. Ces caractères spécifiques distinguent complétement le Benturong noir du Benturong à front blanc, et me portent à lui donner le nom d'*Ater*. Cette espèce est originaire de Malaca.

Septembre 1824.



Panda.

Werner del.

Lith. de C. de Lasteyrie.

PANDA.

Cet animal est originaire des Indes orientales, mais nous ignorons quelle est la partie de ces contrées à laquelle il appartient plus particulièrement; ses dépouilles et un trait général de ses formes nous ont été envoyés par A. Duvaucel. C'est une des dernières découvertes qu'il ait faites avant de succomber à l'inclémence du climat et l'excès de ses fatigues; et cette découverte n'est pas une des moindres que lui doit la zoologie. La nature semble avoir été d'autant plus prodigue de modifications dans les organes que les êtres comportaient une organisation plus simple. Ce sont les dernières classes du règne animal qui sont les plus riches, et dont le type général est le plus varié, et c'est la première, celle des Mammifères, qui, à cet égard, est la plus pauvre. Aussi tous les Mammifères nouveaux qu'on découvre se rapportent, en très-grande partie, aux types génériques déjà connus; il est très-rare qu'un type nouveau de cette nature se présente, et sa découverte est toujours importante pour la science, par les nouveaux rapports qui en résultent, et surtout parce que nos idées générales, qui ne peuvent être que les conséquences des faits qui nous sont connus, se rectifient et s'étendent toutes les fois que des faits nouveaux viennent s'ajouter aux anciens.

Le Panda est un de ces types dont aucun Mammifère ne nous offrait encore l'exemple. Nous n'avons pas une connaissance entière de son organisation, nous ne possédons même que sa peau, ses pattes et les parties antérieures de ses mâchoires; mais ces parties, et surtout les dernières, suffisent pour nous faire voir que cette espèce ne s'éloigne pas moins des autres par ses caractères génériques que par ses caractères spécifiques. Ses incisives et ses canines, aux deux mâchoires, présentent les caractères propres aux carnassiers; les premières sont au nombre de six à chaque mâchoire, et les secondes au nombre de deux. Les incisives supérieures et inférieures paraissent avoir été lobées dans leur jeune âge aux traces qui leur restent. Les canines supérieures ne sont point arquées, comme chez les Chats, les Martes, les Chiens; elles sont presque droites, et, sous ce rapport, ressemblent à celles des Ratons; elles sont tranchantes postérieurement et marquées de deux rainures longitudinales sur chacune de leur face. Les inférieures sont un peu arquées et également marquées de rainures. Les mâchelières qui restent à la mâchoire supérieure sont au nombre de trois. La première, qui touche presque la canine, est une fausse molaire normale; immédiatement après vient une molaire véritable : à sa face externe elle a trois tubercules placés sur la même ligne dans le sens longitudinal des mâchoires, et qui ne sont séparés que par une légère dépression; le tubercule moyen est le plus grand; à sa face interne elle n'a que deux tubercules très-distincts

l'un de l'autre, et beaucoup moins élevés que les premiers, et le postérieur est plus grand que l'antérieur. La troisième de ces dents est une seconde vraie molaire, plus grande que la précédente, et qui n'en diffère qu'en ce que ses deux tubercules internes sont d'égale grandeur, et qu'il s'en est développé un troisième à leur base.

A la mâchoire inférieure, la première mâchelière, très-peu séparée de la canine, est une fausse molaire normale. La seconde, une vraie molaire composée d'un tubercule antérieur petit, d'un moyen très-grand et beaucoup plus épais sur les faces de la dent que dans son milieu, et enfin d'une crète postérieure plus élevée du côté externe que du côté interne de la mâchoire, et qui présente une portion de cercle.

Lorsque nous comparons ces dents à celles de tous les autres carnassiers, nous sommes conduit à les rapprocher de celles des Ratons. En effet, les Ratons ont les incisives lobées, les canines supérieures en forme de coin, et leur première vraie molaire diffère peu de celle de notre Panda; seulement au lieu du tubercule postérieur interne, c'est l'antérieur qui chez eux est le plus grand; mais, après ces analogies assez directes, nous n'en trouvons plus que d'éloignées. Ainsi les Ratons ont trois fausses molaires au lieu que le Panda n'en a qu'une, ce qui rapproche singulièrement, chez ce dernier, les vraies molaires de l'extrémité antérieure des mâchoires; ensuite la troisième mâchelière de cet animal, qui correspond à la cinquième du Raton, a une autre structure que celle-ci; et ses tubercules, bien séparés et bien aigus, rappellent ceux des vraies molaires d'insectivores, tandis que l'analogue des Ratons rappelle plutôt les tubercules obtus des Ours.

Si nous descendons à la mâchoire inférieure, nous trouvons des différences analogues; il n'y a également qu'une fausse molaire au lieu de trois, et pour retrouver dans les vraies molaires celles du Raton, il faudrait diviser par la pensée le tubercule moyen, en prolongeant les échancrures qui le rendent plus mince à sa partie centrale que sur les faces de la dent, et partager en deux la crête postérieure pour en former deux tubercules, ce que les analogies conduiraient peut-être à faire; mais nous sommes ici sur ces modifications qui, d'un type commun, produisent ces systèmes si divers de dentition qui caractérisent les différens genres de carnassiers. Par la mutilation des mâchoires du Panda nous n'avons point eu le nombre absolu de ses mâchelières; mais nous pouvons le conclure par analogie des autres carnassiers : il n'est pas un seul de ces animaux qui ait au-delà de trois vraies molaires; tout nous conduit donc à penser qu'il n'en manque qu'une seule à la mâchoire supérieure du Panda; et comme les vraies molaires supérieures sont toujours en harmonie avec les inférieures, il est à présumer qu'il n'en manque également qu'une à l'inférieure de notre animal. Il y a plus, outre les deux vraies molaires de ce Panda, la portion du maxillaire inférieure qui les contient, contient aussi des restes de racines qui nous montrent que cette troisième molaire était une très-grande dent, et par conséquent que celle qui lui correspondait supérieurement était également fort grande; et ces dents ne différaient sans doute que par leur grandeur de celles qui les précédaient immédiatement; car c'est encore un fait général que les vraies molaires tuberculeuses postérieures de chaque mâchoire sont toujours formées sur le même modèle. Il suit encore de là que nous pouvons conclure la grandeur du museau du Panda; et, sous ce rapport, il diffère singulièrement de tous les autres carnassiers dont il se rapproche intimement d'ailleurs. La partie antérieure de sa tête ne doit pas être plus saillante que celle du Chat. En effet, c'est

ce que nous confirme la figure de cet animal. Il est entièrement plantigrade, chaque pied a cinq doigts de grandeur normale, qui sont armés d'ongles à demi rétractiles, comme les Martes et les Genettes, et la planté des pieds est entièrement couverte de poils, circonstances qui éloignent encore le Panda des Ratons.

Nous ne pouvons rien dire de ses organes des sens, n'ayant point eu l'animal vivant, et M. A. Duvaucel ne nous les ayant pas fait connaître.

Le pelage se compose d'une fourrure très-épaisse, fort remarquable par les couleurs.

La tête est blanche, excepté le mufle, qui est noir; le front, où se voient quelques poils fauves; les joues, où est une tache brune, et le dessous de la mâchoire inférieure qui est noire; les oreilles sont aussi blanches. La partie postérieure de la tête, le cou et les épaules sont d'un roux très-brillant; le reste du corps jusqu'à l'origine de la queue, est d'un fauve qui prend une teinte brune sur le derrière et le bas de la cuisse; les membres, le dessous du cou, la poitrine et le ventre sont noirs. On voit, sur les pattes de devant, antérieurement une tache brune, et tous les doigts sont garnis de quelques poils fauves. La queue est couverte de cinq à six anneaux fauves et bruns, et son extrémité est brune.

La taille et les proportions de cet animal sont celles d'un grand Chat domestique.

De ce qui précède, nous pouvons regarder le Panda comme un nouveau lien entre la famille des Civettes et celle des Ours; il se rapproche plus des Ratons par les dents que ne le sont les Ictides; et il tient à ces derniers par sa marche plantigrade. D'un autre côté, ses ongles demi rétractiles le ramènent aux Genettes, dont il s'éloigne cependant beaucoup par la brièveté de son museau et les formes générales de sa tête. C'est que, tout en s'unissant aux Ratons, il forme un embranchement nouveau dont l'étendue et les dernières limites restent encore à découvrir.

Je proposerai pour nom générique de ce Panda celui d'*Ailurus*, à cause de sa ressemblance extérieure avec le Chat, et pour nom spécifique celui de *Fulgens*, à cause du brillant de ses couleurs.

Juin 1825.



1/4 de la g.r nat.

Coati ? brun.

Werner pinx et lith

Lith de C. de Lasteyrie

COATI BRUN-FONCÉ.

Cette espèce, ou cette variété, plus qu'aucune autre, a droit au nom de Coati-Brun; car ses teintes sont beaucoup plus foncées que celles des Coatis que nous avons décrits et représentés sous ce nom dans notre 4e. livraison (mars 1809).

Les observations des voyageurs sur ces animaux sont loin d'être assez nombreuses et assez positives pour qu'il soit possible d'établir une opinion sur les rapports qu'ils ont entre eux, et pour décider si leurs différences de pelage tiennent à des influences accidentelles et passagères, ou à des causes durables et fondamentales. Mais il est à remarquer que les Ours, dont les Coatis se rapprochent extrêmement par l'organisation générale, nous présentent les mêmes difficultés; les espèces diffèrent si peu, les teintes qui les caractérisent sont séparées par des nuances si faibles, qu'on reste, sur leurs distinctions spécifiques, dans une incertitude de laquelle aucune analogie même ne nous aide à sortir, et chaque découverte nouvelle dans ces différens genres rappelle plus fortement la nécessité de multiplier les recherches et d'accumuler tous les faits qui pourraient être propres à éclairer cette obscure question.

Le Coati-Noirâtre de Buffon (t. VIII, pl. 47) se rapporte peut-être plus à celui qui nous occupe aujourd'hui, qu'au Coati-Brun de notre 4e. livraison, quoique la description de Daubenton rappelle particulièrement ce dernier dans bien des points; et d'Azara paraît aussi avoir en vue notre Coati brun-foncé dans ce qu'il dit de son *Couati* (Quad. du Paraguay, t. I, p. 334 de la trad. franç.). Nous devons à cet auteur quelques observations intéressantes sur les mœurs de ces carnassiers, dans leur état de liberté; il nous apprend qu'ils grimpent avec une très-grande facilité sur les arbres où ils vont surprendre les oiseaux et manger leurs œufs; et comme ils vivent en petites troupes, il arrive souvent alors que la troupe entière est réunie sur le même arbre. Lorsqu'elle est ainsi surprise, si l'on vient à frapper violemment le tronc de cet arbre, la peur saisit ces animaux et ils se laissent tomber des branches à terre comme des masses inertes.

Il paraît que ces animaux mettent bas vers la fin de l'automne ou au commencement de l'hiver; car M. d'Azara trouva des femelles pleines dans les mois de septembre et d'octobre.

Une circonstance rapportée par ce voyageur donnerait lieu de penser qu'en effet il y a plusieurs espèces de Coati à pelage plus ou moins brun. Il nous dit que le peuple, au Paraguay, distingue ces animaux par deux noms différens, fondés sur les différences de mœurs qui sont propres aux uns et aux autres. Il en est qui, au lieu de se réunir en troupes, vivent solitaires; aussi le mot américain *haegno*, par lequel on les désigne, signifie qui va seul. A la vérité M. d'Azara ne pense pas que cette qualité soit exclusivement propre aux individus d'une seule couleur; mais, d'un autre côté,

il avoit à prouver qu'il naît plus de Coatis mâles que de femelles, ce qu'il faisait en partie au moyen de ces Coatis solitaires; or, l'on sait ce que peuvent les opinions théoriques pour persuader à ceux qui les ont imaginées la vérité des faits qui donnent de l'autorité à ces opinions.

Ce qui est certain, c'est que des animaux, portés par leur naturel à vivre réunis en troupes, ne s'isolent point par le motif que suppose M. d'Azara. La femelle, chez aucun Mammifère, n'obéit à l'ardeur du mâle, c'est elle qui choisit; et le mâle qui aurait vécu solitaire dans les premiers temps des amours, ne serait point condamné à l'isolement, vers le milieu de cette époque, et au moment où ses rivaux ne pourraient plus être des concurrens dangereux pour lui. D'un autre côté, nous avons plusieurs exemples d'espèces, dans les genres les plus naturels, qui présentent ces différences de mœurs. Le Loup vit solitaire, tandis que le Chien et le Chacal vivent en troupes. Et il en est de même du Lièvre et du Lapin, du Rat et du Surmulot, etc.

L'individu dont je donne la figure était mâle, et je ne crois pas qu'aucun animal domestique ait jamais porté plus loin que lui le besoin des caresses et la familiarité. Ses témoignages affectueux se modifiaient de toutes sortes de manières. Dès qu'on l'appelait il montait sur vous en poussant un cri doux qu'il modulait dans deux ou trois tons, et en portant son nez sur toutes les parties découvertes du corps, par où il semblait chercher à vous toucher de plus près; et quand on le remettait à la chaîne pour se soustraire à ses importunités, il ne s'irritait point et n'en était après ni moins affectueux, ni moins caressant. C'est certainement une des espèces sauvages qui ont aujourd'hui le plus de disposition à la domesticité. Malheureusement elle répand une odeur très-désagréable, que l'influence de l'homme pourrait affaiblir, mais qui ne se détruirait jamais tout-à-fait. Au reste, les seuls services que nous pourrions en tirer nous sont rendus par les Chats, en partie du moins; car le Coati serait bien plus propre qu'eux pour détruire les Rats : il a beaucoup plus de force et plus de courage.

Toute la partie supérieure de la tête de notre Coati brun-foncé est grise, excepté quatre taches blanches et petites, qui se trouvent autour de l'œil, une en avant, une en arrière, une en dessus et une en dessous. La partie inférieure, à commencer de la lèvre supérieure, est blanche, excepté postérieurement où elle est fauve. Tout le dessus du cou, jusque vers l'épaule, et le devant de la poitrine, sont d'un fauve roux très-brillant, et le fond de toutes les autres parties du pelage a cette couleur; mais tous les poils étant terminés par une longue portion noire, il résulte de ces deux couleurs la teinte brune que notre animal présente, teinte sous laquelle le fauve domine quelquefois, ainsi que nous le voyons à la face interne de ses membres, et sous son ventre. La queue est annelée de noir et de gris fauve. Les pattes et les ongles sont noirs, ainsi que le mufle.

La taille de cet animal, ainsi que ses proportions, ne diffèrent point de celles des autres Coatis.

Mars 1825.



ner pinx.t et Lith. — G.r de la g.de nat. — Lith de C. de Lasteyrie

Ours fem. des Asturies.

dans sa première Année.

OURS DES ASTURIES.

Moins les espèces se distinguent l'une de l'autre, moins il est possible de découvrir les caractères qui sont propres à chacune d'elles, plus il est nécessaire de multiplier les observations, et de faire l'histoire de ces espèces avec détail ; car, ainsi que nous l'avons déjà dit plusieurs fois, l'histoire naturelle des êtres se lie intimement à leur classification, comme celle-ci n'est qu'une conséquence de la première. Cependant les signes indicatifs des rapports de ces êtres sont plus ou moins manifestes : chez ceux où ils sont toujours sensibles, il est plusieurs particularités organiques qui peuvent être négligées sans inconvéniens réels ; au contraire, chez ceux où ces signes sont obscurs ou cachés, les moindres circonstances peuvent devenir importantes. Ainsi il est bien moins nécessaire de suivre l'état du pelage, aux différentes époques de la vie, chez les animaux qui diffèrent toujours sensiblement l'un de l'autre, qu'il ne l'est de le suivre chez ceux qui ont une grande ressemblance à tout âge. Les singes, par exemple, se reconnaissent, jeunes ou adultes ; et il est des cerfs que l'on distinguerait moins bien si l'on ne connaissait pas la livrée qu'ils apportent en naissant.

Chaque fois que j'ai eu à parler des Ours j'ai été obligé de faire remarquer combien il était difficile d'en distinguer les espèces ; il n'est aucun genre de mammifères qui ait autant que celui-là excité la critique des naturalistes : ce qui montre combien les observations étaient insuffisantes ; et, à en juger par ce que des recherches plus exactes font découvrir chaque jour sur ces animaux, il est à craindre que de long-temps on ne puisse lever les difficultés que leur classification présente ; car ces difficultés semblent augmenter à mesure que les découvertes s'étendent. Il y a peu de jours encore, toutes les observations positives sur les Ours ne semblaient se rapporter qu'à huit espèces ; depuis, j'en aurais deux nouvelles à faire connaître, si en effet les individus que je possède appartiennent à deux espèces distinctes. L'un est un Ours noir du Chili, circonstance qui, avec plusieurs autres particularités, ne laisse guère de doute sur sa spécialité. L'autre, à cet égard, ne présente pas autant de motifs de confiance ; c'est l'Ours des Asturies, que je publie aujourd'hui.

Ce sont les Ours bruns qui ont toujours présenté les caractères spécifiques les plus obscurs ; on en est presque réduit encore à n'en reconnaître qu'une seule espèce, tant ces animaux, à l'état adulte, état sous lequel les naturalistes ont eu le plus d'occasion de les étudier, diffèrent peu l'un de l'autre par le pelage. J'ai quelques raisons de penser qu'en les observant dans leurs premières années, ils présenteraient des caractères distinctifs très-sensibles qui, à la vérité, s'effacent avec l'âge, mais

qui donneraient les moyens de retrouver ceux qui, plus cachés, subsistent cependant encore lorsque les premiers ont disparu ; car chaque espèce a nécessairement ses caractères propres à tout âge. L'Ours que je publie aujourd'hui vient appuyer mes conjectures que d'autres observations tendent encore à justifier. On savait, par les observations faites à Berne, que l'Ours des Alpes naît avec une tache blanche sous la gorge, et que cette tache s'efface le plus souvent avec l'âge ; j'ai publié dans la VIIe. livraison (juin 1819) de cet ouvrage la figure d'un Ours de Norwège, âgé de cinq semaines, qui était entièrement brun. Dans la XLIIe. (juin 1824), j'ai publié un Ours brun de Sibérie, qui a, dans sa première jeunesse, un collier blanc qu'il paraît conserver toute sa vie ; et l'Ours qui fait l'objet plus particulier de cette notice, et qui dans son état adulte est entièrement brun, paraît constamment avoir, durant ses premières années, la livrée blonde sous laquelle nous le représentons. Ce caractère est, je crois, commun à tous ceux qui se trouvent dans les Pyrénées, et sans doute dans toutes les montagnes de la presqu'île espagnole ; et si je désigne plus particulièrement l'individu que je décris par le nom d'Ours des Asturies, c'est qu'il a été pris dans les montagnes de cette province, d'où il a été ramené en France par M. le lieutenant-général Huber, qui en a fait don à la Ménagerie du Roi.

Il a trois pieds quatre pouces du bout du museau à son extrémité postérieure ; sa hauteur moyenne est de deux pieds, et sa tête, du milieu de l'oreille au bout du museau, a environ un pied. Tout son pelage est d'un blond jaunâtre, excepté à la tête où il est d'un blond plus foncé ; les pieds sont noirs. L'extrémité des poils seule est blonde ; dans tout le reste de leur longueur ils sont bruns, couleur que prendra l'animal dans ses mues suivantes. L'espèce de loupe qui se voit sur les épaules est formée de graisse, et s'observe sur tous les Ours bruns bien nourris.

Si l'Ours des Pyrénées était reconnu pour une espèce, il pourrait être aussi désigné en latin, dans les catalogues méthodiques, par le nom de ces montagnes.

Septembre 1824.



1/8 de la g.r nat.

Werner pinx.t et lith — Ours mâle de Sibérie. — Lith. de C. de Lasteyrie.

OURS DE SIBÉRIE.

Nous avons annoncé cet Ours comme le type d'une espèce nouvelle, en décrivant celui du Thibet; nous y avons été portés par les couleurs de son pelage, qu'il était difficile de ne pas distinguer spécifiquement de celui de tous les autres Ours bruns, et nous lui avons donné son nom du pays d'où il est venu pour la première fois à la connaissance des naturalistes. On a critiqué, avec une apparence de raison, les noms de pays donnés aux objets qui peuvent exister naturellement dans des contrées fort éloignées l'une de l'autre; mais si l'on considère que ces noms ne sont imposés qu'à des êtres qui sont tout-à-fait nouveaux, et dont on ignore l'existence partout ailleurs que dans le pays qui les a fait connaître, on leur trouvera l'avantage de conserver la trace de l'origine de ces êtres pour nous; et comme tout le monde sait, comme il est facile de convenir que ces désignations n'ont rien d'absolu, on reconnaîtra que de tous les noms qui ont une signification, ce sont ceux des pays qui présentent peut-être le moins d'inconvéniens.

Lorsque l'on embrasse d'un seul coup d'œil les huit espèces d'Ours colorés dont la science est déjà en possession, on remarque que les uns ont le fond du pelage noir et les autres bruns, et que le pelage des premiers est constamment lisse et brillant, tandis que celui des seconds est frisé et a moins d'éclat à cause de cette disposition. C'est aux Ours à pelage brun et frisé qu'appartient l'espèce de Sibérie, qui, par ses formes et ses proportions générales, ressemble entièrement à ses congénères. Comparé à un Ours brun des Pyrénées, plus âgé que lui, on remarque qu'il a la tête beaucoup plus étroite, les yeux moins éloignés l'un de l'autre, la partie déprimée de dessous les yeux moins profonde, et le museau sensiblement plus long; mais ces différences de formes ne tiennent-elles pas à l'âge? C'est ce qu'il est impossible de décider. On ne peut cependant guère douter que cet Ours n'appartienne à une espèce particulière et distincte de toutes les autres, car ses couleurs lui sont exclusivement propres, et il serait difficile d'admettre comme variations accidentelles les caractères de son pelage. Au reste, les doutes qui pourraient encore rester sur ce point, les traits distinctifs de cette espèce ne s'établissant que sur un seul individu, disparaissent en grande partie depuis que notre ménagerie a reçu deux autres Ours de Sibérie, qui présentent à peu près les mêmes caractères, c'est-à-dire, des bandes blanches sur les épaules.

Celui dont nous donnons la figure nous est arrivé dans le courant de sa première année, et il avait à peu de chose près les mêmes couleurs qu'aujourd'hui : le fond de son pelage était brun jaunâtre clair; ses membres étaient noirs, et ses épaules couvertes de la tache ou plutôt de la bande blanche qui s'y voit encore et qui

retombe sur les membres en se rétrécissant. Les seuls changemens qu'il ait éprouvés jusqu'au mois de février dernier, époque à laquelle nous l'avons fait représenter, consistent en ce que ses parties brunes des côtés du corps sont devenues un peu plus foncées, et que celles du dos ont pris une teinte plus brune; ces changemens se borneront-ils là? Cet individu est mâle; mais les femelles ne présentent point de différences importantes. Les deux jeunes, dont je viens de parler, sont de sexes différens. Nous les devons à M. Rotschild, et tous deux ont la bande blanche, mais plus petite; le mâle l'a un peu plus étroite que la femelle, et chez tous deux elle est interrompue entre les épaules.

Dans les notes nombreuses, mais incomplètes, qu'on trouve sur les Ours dans les voyageurs qui ont visité les parties septentrionales de l'ancien continent, on trouve plusieurs indications d'Ours à pelage brun et blanc, et Gadd (1) fait même une espèce d'Ours à collier blanc. Mais le manque de figures, l'insuffisance des descriptions n'ont pas permis jusqu'à présent de distinguer ces Ours à collier de l'Ours brun, si toutefois il n'y en a qu'une espèce de cette couleur, et l'on n'a regardé le blanc de leur pelage que comme des taches accidentelles annonçant un commencement d'albinisme. Il est vrai que les Ours bruns naissent quelquefois avec du blanc dans la région du cou : l'observation en a été faite par M. Musly (2), sur les Ours qu'on élevait dans les fosses de la ville de Berne ; il dit que les petits venaient au monde avec du blanc autour du cou. Le même fait s'est présenté dans notre ménagerie, seulement le blanc consistait en une simple tache sur la poitrine; un Ours des Pyrénées a même conservé cette tache durant toute sa vie; mais tous les Ours bruns ne naissent point avec cette livrée; j'en ai eu beaucoup de différentes contrées dans leur première année, qui n'avaient aucune trace de couleur blanche dans leur pelage. Cependant cette disposition du pelage des Ours à devenir blanc dans la région du cou, doit être remarquée; car nous retrouvons ce caractère, mais d'une manière fixe, dans les trois espèces d'Ours des Indes orientales.

S'il se confirme qu'il existe une espèce particulière d'Ours à laquelle appartient celui de Sibérie, dont nous donnons la figure, elle pourra être désignée en latin, dans les catalogues méthodiques, par le nom de *Collaris*.

(1) Pallas, Spicil. Zool., XIV, t. I.
(2) Buffon, Suppl., t. III, p. 195.

Juin 1824.



Ours du Thibet.

Werner del. et lith.

Lith. de Langlumé

OURS DU THIBET.

Cette nouvelle espèce d'Ours de l'Asie méridionale a été découverte dans le Silhet, par M. Alfred Duvaucel, et dans le Népoul, par M. Wallich, savant botaniste danois, directeur du jardin de la compagnie des Indes, à Calcuta. Ainsi l'on ne change pour ainsi dire jamais de contrée, dans cette partie du monde, sans rencontrer une espèce d'Ours propre à celle où l'on passe, sans trouver de nouvelles modifications spécifiques chez ces animaux.

Lorsque Buffon, en 1760, écrivait l'histoire naturelle de l'Ours, il rapportait à trois espèces tout ce qui avait été dit par les voyageurs et les naturalistes sur les Ours des différents pays. Linneus, dans sa treizième édition, en 1767, n'en reconnaissait plus qu'une seule, et ces idées ont peu changé jusqu'à la fin du dernier siècle. C'est que les naturalistes antérieurs à cette dernière époque ne pouvaient soumettre à leur critique que des observations incomplètes, faites dans des vues bornées, et telles qu'elles étaient alors données par la science. Depuis, les progrès de l'histoire naturelle des animaux ont été si rapides et si étendus, par l'influence qu'a répandue sur elle l'idée féconde de la subordination des caractères, qu'on connaît aujourd'hui huit espèces d'Ours; c'est que presque toutes les observations nouvelles ont été fructueuses, parce que la plupart remplissaient les conditions que la découverte de toute vérité impose, une analyse suffisante de leur objet. Aussi M. Desmarest comprend déjà, dans sa Mammalogie, cinq Ours dont les caractères spécifiques sont nettement déterminés; deux autres espèces sont dues aux recherches des naturalistes dans les Indes, l'Ours de Malaga de M. Raffles, et celui dont je donne la figure aujourd'hui; et la ménagerie en possède encore une tout-à-fait nouvelle, originaire de Sibérie, et que je ferai connaître prochainement.

Ces huit espèces sont loin cependant de représenter toutes celles qui sont indiquées par les voyageurs, et surtout les espèces que nourrissent des contrées fort éloignées de celles où se trouvent les espèces connues; telles sont le Japon, la Chine, la Tartarie, le Liban, l'Éthiopie, l'Atlas, etc., etc. Ainsi l'on doit s'attendre à voir s'augmenter de beaucoup le catalogue des Ours; et le temps n'est pas éloigné où ce genre, d'abord si pauvre, se trouvera aussi riche que celui des chiens et des chats. Que penser alors de ces calculs qui ont pour objet de déterminer un nombre limité aux productions de la nature? Buffon nous en a donné l'exemple; toutes ses conjectures sont depuis long-temps évanouies; celles d'aujourd'hui s'évanouiront de même; car, après 7000 ans, nous ne connaissons encore qu'une faible portion de la terre et qu'une petite partie des êtres que cette portion renferme. Ce n'est donc

point la vaine espérance d'arriver au dénombrement des êtres naturels qui doit soutenir le zèle du naturaliste : un but illusoire serait bientôt suivi du découragement. Ce qui doit nourrir son courage et exciter ses efforts, c'est l'espoir de trouver dans chaque découverte nouvelle de nouvelles sources de pensées, et de nouveaux motifs d'étonnement et d'admiration!

L'Ours du Thibet a la physionomie générale des autres espèces du genre; mais il est particulièrement remarquable, par la grosseur de son cou et la ligne droite de son chanfrein, son front formant presque une ligne droite avec son museau. Ses ongles sont petits, son pelage est lisse, excepté autour du cou et de la tête, et il est entièrement noir; la lèvre inférieure est blanche, ainsi qu'une tache en forme d'*y* sur la poitrine, dont les deux petites branches se trouvent en avant des épaules, et la plus longue entre les jambes jusqu'au milieu du ventre. Le bord de la lèvre est couleur de chair, et le museau a une légère teinte roussâtre. Sa taille, dont nous n'avons pas la mesure détaillée, est moyenne entre celle de l'Ours jongleur, que nous avons fait représenter, et celle de l'Ours de Malaga, que nous publierons bientôt.

Mai 1824.



Wernen Lith. 1/3 de la gd Nat. Lith. de Cte de Lasteyrie.

Ours jongleur ou Bateleur très vieux

OURS-JONGLEUR TRÈS-VIEUX.

Nous avons donné dans la 39e. livraison de cet ouvrage (mars 1823) la figure d'un individu de cette espèce, qui, étant encore jeune, ne faisait pas bien concevoir ce que M. Duvaucel nous disait des caractères que présentent les individus plus âgés, et n'expliquait pas surtout l'erreur singulière où les naturalistes étaient tombés en prenant un de ces vieux Ours pour une espèce de Paresseux.

L'individu dont nous donnons la figure ici lève toutes ces difficultés. A sa vue on comprend sans peine ce qu'entendait M. Duvaucel par des poils qui, « venant « à se rebrousser autour de la tête, ensevelissent les oreilles sous une fourrure « épaisse, qui augmente considérablement le volume de la tête, et par le cartilage « du nez qui consiste dans une large plaque presque plane et facilement mo- « bile, etc., etc. » La tête que nous avons fait représenter de face, nous montre en effet la grande masse de poils qui l'environne, et, jointe à la figure qui est de profil, elle nous fait voir aussi la grande étendue du cartilage des narines. Je ne crois pas qu'aucune espèce d'Ours se présente avec des caractères aussi singuliers que celle-ci. Toutes celles que j'ai décrites jusqu'à présent, avaient un mufle et des narines qui annonçaient des animaux doués d'une grande faculté olfactive, mais l'Ours-Jongleur me paraît porter la puissance de l'odoration bien plus loin encore; toutes les parties de son mufle ont une mobilité qui rappelle en quelque sorte celle du museau du Coati, et le cartilage des narines fait l'effet de deux opercules qui s'ouvrent ou se ferment à la volonté de l'animal et en proportion de l'activité de sa faculté odorante. Des muscles particuliers, ou plus développés que ceux qui se trouvent chez les autres Ours, doivent nécessairement être les agens de ces organes remarquables.

L'erreur où l'on est tombé en prenant cet Ours pour un Paresseux, ne s'expliquerait pas s'il s'agissait d'hommes exercés à l'étude véritable de la nature; car cet animal a tous les caractères et toute la physionomie extérieure des Ours. Mais ceux qui l'ont commise ne traitaient l'histoire naturelle que d'une manière artificielle, ne reconnaissaient les animaux qu'aux caractères conventionnels par lesquels la plupart ont été distingués, étaient en un mot sous le joug des méthodes plus ou moins arbitraires, que réclame la faiblesse des élèves, mais que les maîtres ne doivent plus ni sentir ni porter; or, cet Ours étant, par quelque cause que ce soit, exposé à perdre ses dents de devant, il se présente, dès qu'il est privé de ces organes, avec le caractère distinctif des Paresseux, qui consiste en effet dans l'absence de toutes les dents antérieures, c'est-à-dire des dents incisives. Et ce qui

favorisait encore cette erreur, c'est que les ongles de ces derniers sont très-forts, très-longs et très-aigus, circonstance qui se rencontrait chez l'Ours qui l'a occasionée, parce qu'il était, depuis bien des années, renfermé dans une cage où ces organes avaient pu croître indéfiniment : accident qui n'aurait point eu lieu si l'animal avait été en liberté, et si ces ongles avaient pu s'user dans la marche contre le sol, ainsi qu'il arrive constamment à cette espèce comme à toutes les autres. Les ouvrages qu'on désigne en histoire naturelle par les noms de *Genera*, de *Species*, de *Systema Naturæ*, etc., etc., ne peuvent être des guides fidèles que pour le cercle d'êtres qu'ils ont embrassés, et ils ne peuvent instruire véritablement qu'autant que ces êtres sont sous les yeux, et qu'on se familiarise, non pas seulement avec leurs caractères distinctifs, mais surtout avec l'ensemble de leurs qualités. Hors de ce cercle qui diffère de celui de la nature comme ce qui est limité diffère de ce qui est infini, ces ouvrages ne peuvent plus que nous égarer, à moins toutefois qu'ils ne nous montrent les limites où nous devons nous arrêter, et qu'il ne nous est point donné de franchir avec eux.

C'est Shaw le naturaliste qui a, je crois, le premier fait connaître cet Ours, mais qui le premier aussi a commis l'erreur de le prendre pour un Paresseux (Gen. Zool. t. 1, pag. 1, pl. 4); il en donne une figure que l'on retrouve dans le Journal de Physique de 1792. Nous avons dit dans notre premier article à qui l'on devait les premières idées justes sur la nature de cet animal.

Décembre 1824.



Ours des Malais

OURS DES MALAIS.

Cette espèce d'Ours est celle dont il a été question à la fin de notre article sur l'Ours du Thibet, sous le nom d'Ours de Malaca. Depuis long-temps les voyageurs en avaient parlé, mais sans en décrire les caractères. Marsden, qui l'avait vu à Sumatra, nous apprend qu'il se nomme *Brourong*, nom que M. Raffles écrit *Bruang*. Celui-ci, le premier, a donné quelques détails intéressans sur cette espèce (Trans. Linn., t. xiii); mais c'est M. Horsfield qui l'a fait connaître, par une figure, dans ses recherches sur les animaux de Java, où il paraît que cet animal se trouve aussi. C'est, comme l'observe M. Duvaucel, à qui nous devons la figure que nous publions, ainsi que les notes dont nous allons donner l'extrait, la seule espèce d'Ours qui ait passé du continent dans les îles; car elle existe au Pégu, et, sans doute dans les contrées environnantes. Mon frère a aussi parlé de cette espèce dans le quatrième volume, page 323, de la seconde édition de ses Recherches sur les Ossemens fossiles.

Cet Ours des Malais est le plus petit des trois qui se trouve aux Indes; il est d'un sixième moins grand que l'Ours Jongleur. Sa tête est ronde, son front large et son museau plus court proportionnellement que celui des autres. Le cartilage des narines est semblable à celui de l'Ours commun, c'est-à-dire qu'il n'a ni la largeur, ni la mobilité de celui du Jongleur. Le pelage est ras, luisant et serré sur le corps, ainsi que sur la tête. On remarque, au-dessus des yeux, une tache fauve pâle, que l'âge fait disparaître. Le museau est d'un roux plus ou moins foncé, et la tache pectorale, également roussâtre, présente la figure imparfaite d'un large cœur.

Cette espèce, la plus rare partout où sont aussi les autres, est néanmoins la plus répandue. C'est aussi la plus délicate et la plus modifiée. Sa taille surtout varie notablement. Les plus petits individus viennent du Pégu, et les plus grands de l'île de Sumatra, où ils sont communs et où ils causent de grands ravages, en grimpant au sommet des cocotiers pour en boire le lait après avoir dévoré leur cime.

Il paraît, d'après ce que rapporte M. Raffles, que cet Ours, comme tous les autres, est susceptible de s'apprivoiser lorsqu'on le prend et qu'on l'élève jeune. Il en posséda un pendant deux ans, qui jouissait d'une entière liberté, et qui s'était habitué à boire du vin de Champagne, sans que pour cela il perdît rien de sa douceur et de sa familiarité. Il vivait amicalement avec un Chien, un Chat et un Lory bleu, mangeait avec eux au même plat, et se plaisait à jouer avec le Chien, dont la gaîté s'accordait avec la sienne. Cette douceur extrême n'était cependant point due à la faiblesse: après deux ans, il était devenu très-grand, et si musculeux, qu'il arrachait facilement de terre des plantins dont il pouvait à peine embrasser la tige.

MM. Raffles et Horsfield ont donné à cette espèce le nom latin de *Malayanus*, qui, sans doute, sera adopté dans tous les catalogues méthodiques.

Février 1825.



1/6 de la g.r nat

Ours des Cordillères du Chili.

Werner del

Lith. de C. de Lasteyrie

OURS DES CORDILIÈRES
DU CHILI.

Cette espèce d'Ours est la première qu'on ait découverte dans l'Amérique méridionale; aucun des auteurs qui ont traité de l'histoire naturelle des diverses contrées de cette partie du monde ne parlent d'animaux de ce genre, ou s'ils ont quelquefois appliqué le nom d'Ours, c'est par erreur ou pour exprimer une ressemblance plus ou moins grande avec les Ours véritables : c'est ainsi qu'on a appelé Ours crabier le Raton crabier, et Ours fourmilier le Fourmilier proprement dit. Nous avons donc une preuve nouvelle que plus on explore la terre, et plus le nombre des espèces d'Ours s'accroît; car il serait impossible de ne point considérer cet Ours du Chili comme une espèce propre, ayant ses caractères fixes et tout-à-fait indépendans de circonstances fortuites et passagères : les formes et les couleurs de sa tête ne peuvent en aucun cas être accidentelles.

Il s'associe par son pelage à l'Ours noir de l'Amérique septentrionale et aux Ours des Indes que nous avons décrits précédemment sous les noms d'Ours jongleur, d'Ours des Malais et d'Ours du Thibet. Comme eux ses poils sont lisses et brillans, d'une teinte noire sur la plus grande partie du corps. Le museau est d'un fauve sale, deux demi-cercles qui couvrent les yeux et naissent entre ces organes d'un point commun sont fauves, quelques poils fauves se montrent au-dessous des pommettes, et les joues, la mâchoire inférieure, le cou et la poitrine jusques entre les deux jambes de devant, sont blancs. On voit aussi, sur le côté du cou, des poils d'un gris sale sensiblement plus longs que les autres. Toutes ces couleurs sont produites par les poils soyeux; les laineux, cachés sous les premiers, sont entièrement bruns. Les moustaches des lèvres sont noires, mais on en voit de blanches sur les yeux. Le museau de cet animal était court, et fortement séparé par une dépression de la partie encéphalique, remarquable par sa capacité.

Cet Ours, qui était mâle, ressemblait par tout le reste de son organisation à l'Ours des Alpes; et entre autres par la plante de ses pieds. Sa taille était d'environ trois pieds et demi du bout du nez à la partie postérieure du corps, et sa hauteur aux épaules était d'à peu près quinze pouces.

Il avait été ramené en Europe par un des vaisseaux du Roi qui en avait fait l'acquisition au Chili même; ainsi son origine ne peut être douteuse; malheureusement les fatigues du voyage l'avaient affaibli à tel point qu'il ne nous a pas été possible de le conserver, quelques soins qui aient été pris pour cela, et il était encore

très-jeune. S'il eût vécu, nous aurions pu sans doute le mieux étudier, et déterminer avec plus d'exactitude la nature de ses caractères distinctifs. Mais il arrivera sûrement pour cette espèce ce qui est arrivé pour tant d'autres : une fois indiquée, elle sera recherchée par les voyageurs qui connaîtront exactement son origine, et bientôt elle sera assez commune pour qu'on puisse compléter son histoire. Il arrivera pour elle ce qui est arrivé pour l'Ours noir de l'Amérique septentrionale. Avant que Pallas eût enseigné à le distinguer de tous les autres Ours, il avait été méconnu; depuis il a été vu si souvent, on l'a possédé en si grand nombre, qu'il est aujourd'hui, à beaucoup d'égards, mieux connu que l'Ours de nos contrées, que celui des Alpes ou des Pyrénées.

Je proposerai d'inscrire cette espèce nouvelle dans les catalogues méthodiques, sous le nom d'*Ornatus*, à cause des deux portions de cercle qui ornent sa tête.

Juin 1825.

Bali-Soar.

Weaver Lith

Lith: r. St Marc, N° 8

BALI-SAUR.

Ce singulier animal paraît devoir présenter un de ces types nouveaux, autour desquels viennent ordinairement se grouper des espèces nombreuses, ou qui servent même de liens à des groupes, à des familles que, jusqu'alors, tout avait désuni. Malheureusement il ne m'est point assez connu pour que je puisse assigner d'une manière certaine la place qu'il doit occuper parmi les Mammifères; je ne possède que la figure que je publie et quelques notes qui l'accompagnaient, suffisantes pour faire reconnaître l'ordre auquel il appartient et pour rendre vraisemblables quelques conjectures, mais non pas pour en donner une idée juste et complète.

C'est encore à M. Alfred Duvaucel que nous devons ces renseignemens sur le Bali-Saur, et c'est à la ménagerie de Baracpour qu'il a vu le mâle et la femelle de cette espèce, découverte, par le gouverneur général, dans les montagnes qui séparent le Boutan de l'Indoustan. La hauteur de ce carnassier est de vingt pouces environ; sa queue en a neuf; il a, dit M. Duvaucel, le port d'un Ours avec le museau, les yeux et la queue du Cochon; ses oreilles sont courtes, toutes velues et bordées de blanc; ses pieds sont plantigrades, et ses cinq doigts, unis par une membrane étroite dans toute leur longueur, sont armés d'ongles vigoureux, longs d'un pouce. Son poil est rude, fourni, long sur le corps dont il augmente beaucoup le volume; celui de la tête est court et serré. Le museau, couleur de chair, porte seulement quelques soies sur les côtés; le dessous du ventre est presque nu. Ce poil, d'un blanc jaunâtre avec le bout noir, donne au pelage un reflet légèrement noirâtre qui varie par ondes quand l'animal se meut. La gorge est jaune, et sur les côtés de la tête sont deux bandes noires qui s'unissent vers le museau. La bande inférieure, très-étroite, borde la lèvre supérieure; l'autre, beaucoup plus large, couvre l'œil, embrasse l'oreille, descend sur les côtés du cou et vient se réunir au bas de l'épaule avec le noir qui couvre entièrement les membres antérieurs : il résulte de là que la partie circonscrite antérieurement par ces bandes noires, quoiqu'assez semblable à celle du corps pour les couleurs, semble former une portion distincte du pelage. Les membres postérieurs sont noirs comme ceux de devant, et leur poil est très-rude. Le blanc jaunâtre domine vers la partie postérieure du dos, et la queue est garnie de grandes soies rudes et rares.

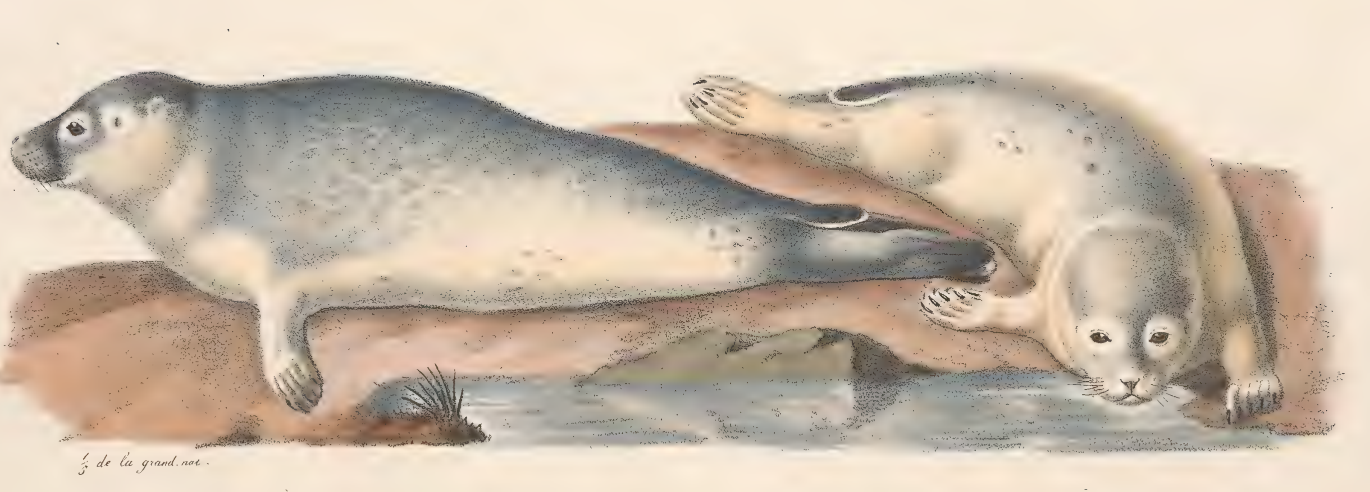
Tout ce que j'ai pu voir de ses dents, continue M. Duvaucel, se réduit à six petites incisives égales et à de longues canines suivies immédiatement par des molaires plates, qui paraissent d'autant plus grandes qu'elles sont plus avant dans la bouche.

Le nom de *Bali-Souar* que lui donnent les Indous, et qui signifie *Cochon de sable*, exprime sans doute l'usage qu'il fait de l'espèce de boutoir qui termine son museau. Aussi sa ressemblance avec le Cochon le fait-il considérer par ces peuples comme un animal immonde. Les deux individus de la ménagerie de Baracpour étaient très-farouches ; la femelle, moins sauvage que le mâle, montrait cependant de l'intelligence, et permettait de lui en supposer bien davantage. Leurs mouvemens étaient lents ; ils passaient une partie du jour ensevelis dans la paille et plongés dans un sommeil profond. Ils mangeaient de la viande, mais préféraient les fruits, le pain ou le lait. Lorsqu'on les irritait, ils faisaient entendre un grognement très-particulier, leurs poils se hérissaient, et si l'on excitait davantage leur colère, ils se dressaient sur leurs pieds de derrière et paraissaient, comme l'Ours, avoir dans leurs bras et leurs griffes des armes non moins dangereuses que leurs dents.

Le petit nombre de caractères qui nous sont offerts par la figure du Bali-Saur et par la description incomplète que nous venons d'en donner, ne nous permettent sans doute pas d'assigner d'une manière absolue la place que cet animal doit occuper parmi les Mammifères ; mais ces caractères autorisent du moins de la fixer d'une manière approximative. En considérant le nombre et la forme des doigts, ainsi que le nombre et la disposition des incisives et des canines, il serait impossible de le réunir à un autre ordre qu'à celui des carnassiers. Sa marche plantigrade, ses ongles épais et crochus, son peu de goût pour la chair, le portent à la fin de cet ordre et le rapprochent des Ours ; mais ses molaires, plates et tuberculeuses, la préférence qu'il donne aux substances végétales et aux fruits sur toutes les autres sortes de nourriture, et son museau en forme de boutoir qui semble propre à fouir, comme celui des Cochons, en le séparant absolument des Ours, nous présentent en lui le type d'un groupe générique nouveau qui termine peut-être la série des carnassiers et commence celle des véritables pachydermes omnivores, séparés d'ailleurs des Éléphans et des Chevaux par de si nombreux et de si importans caractères, qu'on serait tenté de les considérer comme formant un ordre distinct à eux seuls, bien plus rapprochés des carnassiers qu'ils ne le sont dans la plupart des ouvrages de classification.

Je proposerai le nom générique d'*Arctonyx* pour cet animal, et, pour nom spécifique, celui de *Collaris*.

Septembre 1825.



1/3 de la grand. nat.

Phoque commun.

Werner pinx.t et lith.

Lith de Langlume

PHOQUE COMMUN.

Lorsque je donnai, dans la 9e. livraison de cet ouvrage (août 1819), l'histoire détaillée des mœurs des Phoques que j'avais été dans le cas d'étudier, je considérais les trois individus que j'avais eus sous les yeux, comme appartenant à une seule espèce. C'est qu'alors les Phoques avaient fait le sujet de si peu de recherches, il régnait tant d'obscurité sur leur développement, qu'on n'avait aucune règle pour en déterminer les espèces ; et comme il résultait de ce que rapportaient les naturalistes voyageurs, tels que Égède, Lepechin, Fabricius, que les couleurs du pelage de ces animaux éprouvaient de grands changements par l'effet de l'âge, je fus conduit à ne voir que des différences de variétés dans celles que j'observais. Depuis, ayant fait une étude plus particulière de ces mammifères, j'ai reconnu que, bien loin de ne former qu'un seul genre naturel, ils constituaient un ordre distinct, composé lui-même de plusieurs genres renfermant des espèces nombreuses. Dès lors il devenait plus que vraisemblable que les espèces devaient se multiplier, comme se multipliaient les genres. Péron avait déjà fait pressentir que les espèces de Phoques indiqués par les voyageurs surpassaient de beaucoup en nombre celles qu'on admettait, ce qui l'avait conduit, ainsi que M. de Blainville, à grouper celles qui étaient connues sous des caractères génériques; mais on continuait à réunir sous le nom de Phoque commun ou de veau marin, plusieurs espèces réellement distinctes. C'est alors que mon frère, examinant de nouveau ce qui avait été dit sur ce sujet, reconnut que trois espèces au moins, parmi celles dont le cabinet du Muséum possède les dépouilles, avaient reçu ce même nom. Une qui se trouve sur les côtes de Hollande, et qui se caractérise par des taches d'un brun clair sur un fond jaunâtre ; l'espèce représentée par l'individu marbré dont j'ai donné la figure, et l'espèce qui fait l'objet spécial de cet article, le véritable veau marin. Quant à celle dont le pelage est jaunâtre, avec un demi-collier noir, que j'ai aussi fait représenter, il pense qu'elle est la même que le *Phoca leporina* de Lepechin.

Dans l'état actuel de nos connaissances, le groupe dont le veau marin (*Phoca vitulina*) nous offre le type, renfermerait huit espèces : les quatre que je viens d'indiquer; 5°. le *Phoca lagura* de mon frère; 6°. l'*Oceanica* de Lepechin, qui, suivant mon frère encore, est le même que le *Groenlendica* de Fabricius; 7°. le *Phoca hispida* et le *Phoca barbata* de Fabricius. Ce dernier, comparé aux autres, présente quelques anomalies dans les formes de sa tête; mais les Phoques sont des animaux si peu connus, que les premières tentatives pour établir les rapports qu'ils ont entre eux, laisseront nécessairement des doutes sur l'exactitude de leurs résultats : car,

dans ces sortes de travaux, l'analogie n'est point un guide assez sûr pour établir sur elle des lois absolues.

Les détails dans lesquels je suis entré sur les dents, les organes des sens et ceux des mouvements, en donnant la description de mes premiers Phoques, conviennent en tout point à celui qui fait l'objet spécial de cet article. Je dois seulement dire d'une manière plus affirmative, que les mâchelières de ces animaux sont à tout âge au nombre de cinq de chaque côté des deux mâchoires ; car il est à remarquer, comme l'a observé M. de Blainville, que toutes les dents de ces animaux se développent à la fois; et il faut aussi que j'ajoute que le pelage des Phoques se compose de deux sortes de poils, et non pas de poils soyeux seulement; que les poils laineux sont, au contraire, assez nombreux et généralement grisâtres.

Le Phoque commun a la même physionomie que le Phoque lièvre, et son museau paraît être un peu plus allongé que celui du Phoque marbré. C'est surtout par ses couleurs qu'il diffère de l'un et de l'autre. Nous l'avons fait représenter lorsque son pelage est mouillé et lorsqu'il est sec, afin de montrer les différences remarquables qu'il présente dans ces deux états. Au moment où l'animal sort de l'eau, toute la partie supérieure de son corps et de sa tête, ses membres postérieurs et sa queue sont gris d'ardoise. Le gris de la ligne moyenne, de la queue et des pates est uniforme ; celui des côtés du corps se compose de nombreuses petites taches rondes sur un fond un peu plus pâle et jaunâtre. Toutes les parties inférieures sont de cette dernière teinte. Lorsque le pelage est dépourvu de toute humidité, il ne reste plus de gris que sur la ligne moyenne, encore cette couleur a-t-elle pris une teinte très-claire, et excepté un très-petit nombre de taches plus foncées répandues irrégulièrement sur cette partie, le reste du corps est entièrement jaunâtre. Cette différence dans la couleur paraît tenir, d'une part, à ce que dans l'eau les poils soyeux, généralement plats, prennent une demi-transparence qui colore en partie la portion jaunâtre et visible de chaque poil; et d'une autre part, à ce que, hors de l'eau, chaque poil est opaque, se recourbe à son extrémité, cache par là sa portion grise, et ne laisse apercevoir que la portion jaune, inférieure à la première. La matière grasse qui lubréfie ces poils paraît naître d'organes particuliers qui semblent se trouver en plus grande quantité autour des yeux, sur les épaules, sur les côtés du dos, sur les côtés du ventre et autour de l'anus ; cette matière est noirâtre et puante. Contribuerait-elle aussi à colorer le pelage, lorsqu'il est mouillé ?

Dans le détail où je suis entré pour faire connaître l'étendue de l'intelligence des Phoques et le rapport de cette faculté avec leurs sens, je me suis borné à l'exposition des phénomènes que ces animaux m'avaient naturellement présentés, qui résultaient de leurs besoins et de leur position, de l'exercice de leur intelligence occasionnée seulement par les circonstances qui les environnaient accidentellement. On pouvait sans doute conclure de ces détails que les Phoques étaient susceptibles d'une éducation artificielle fort étendue : car le cas d'être fortuit ou conditionnel n'est relatif qu'à la cause des influences, et non point à l'être qui en éprouve l'action. En effet, j'ai eu occasion d'observer un Phoque commun, qui s'était ployé à une éducation spéciale, où il montrait une grande étendue de faculté intellectuelle. Il appartenait à des montreurs d'animaux qui avaient eu besoin, pour exciter la curiosité publique, de l'habituer à des exercices particuliers, et de le soumettre à leur commandement. Cet animal obéissait ponctuellement à ce qui lui était ordonné à haute voix. On lui disait de s'élever sur ses pieds de derrière, de prendre un bâton entre

ses pieds de devant et de se tenir en sentinelle, de se coucher sur le côté droit ou sur le côté gauche, de se rouler sur lui-même, de présenter l'une ou l'autre pate, d'approcher son museau du visage de son maître ou autrement de l'embrasser, et il se conformait sur-le-champ à la volonté de celui qui parlait, qui l'avait ainsi dressé, et auquel il paraissait être singulièrement attaché. Cette conformité entre un signe et des actions quelquefois compliquées pouvait justement étonner dans un animal si peu semblable à ceux qui nous entourent et nous servent; cependant elle n'était fondée que sur une simple association produite par une répétition plus ou moins longue des mêmes signes et des mêmes mouvements. C'est par ce seul procédé qu'on obtient ces phénomènes d'éducation d'animaux qui causent tant d'étonnement, et au moyen duquel on semble les faire rivaliser avec l'espèce humaine; et il ne faut que de la patience pour arriver à ces merveilleux résultats. Dès qu'un animal est apprivoisé au point de rester passif, ou plutôt de conserver sa confiance, dans toutes les positions où on le place, dans tous les mouvements qu'on exige de lui, il suffit de répéter fréquemment le même exercice avec le signe à la suite duquel ils doivent se renouveler, pour qu'après un temps plus ou moins long, la perception de ce signe soit immédiatement suivie de l'action qu'il indique; et ce signe peut être un mouvement de la main, un son de la voix ou toute autre modification; il peut même être tellement choisi ou tellement calculé, qu'il ne soit sensible que pour l'animal, et que le spectateur n'en soit point frappé. Alors les animaux semblent agir d'eux-mêmes, et l'étonnement se change en admiration. C'est ainsi que le jugement s'égare, lorsqu'il ne porte que sur des apparences et non point sur la nature même des choses.

L'individu dont je donne la figure était encore jeune; il n'avait que deux pieds quatre pouces du bout du museau à l'origine de la queue, et celle-ci avait trois pouces et demi.

Mai, 1824.

